

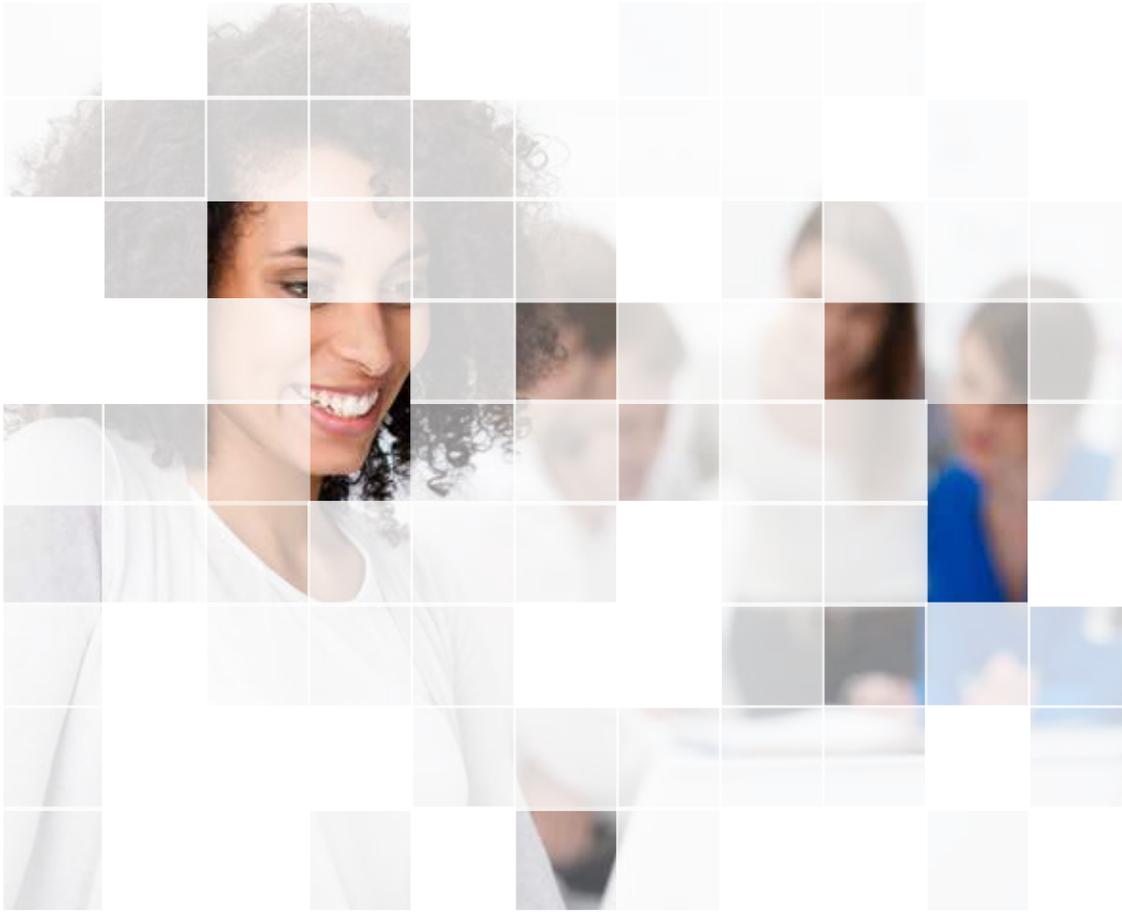


CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

FR

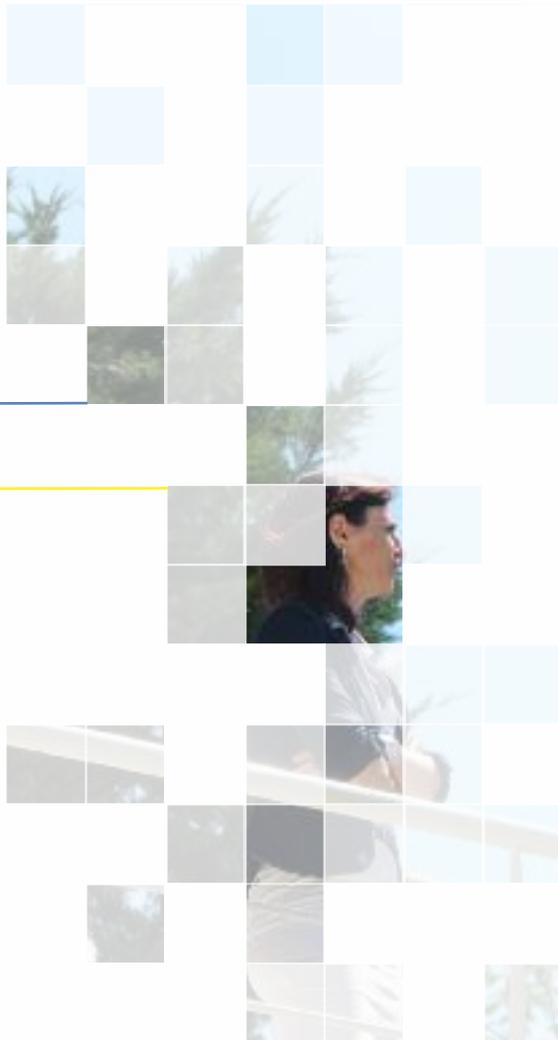
ISSN: 1977-0480



programme
de **travail**
2016



Programme de travail 2016



Merci de citer cette publication comme suit:
Cedefop (2016). *Programme de travail 2016*.
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.
Cedefop information series.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne
sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg:
Office des publications de l'Union européenne, 2016

ISBN: 978-92-896-2139-7
ISSN: 1977-0480
doi:10.2801/901425

Copyright © Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle (Cedefop), 2016
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Designed by adam@artdirector.gr
Printed in the European Union

Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) est le centre de référence de l'Union européenne pour la formation et l'enseignement professionnels. Nous livrons des informations et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche et la pratique dans ce domaine. Le Cedefop a été créé en 1975 par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil.

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
Adresse postale: PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
E-mail: info@cedefop.europa.eu
www.cedefop.europa.eu

Joachim James Calleja, *Directeur*
Micheline Scheys, *Présidente du Conseil de direction*



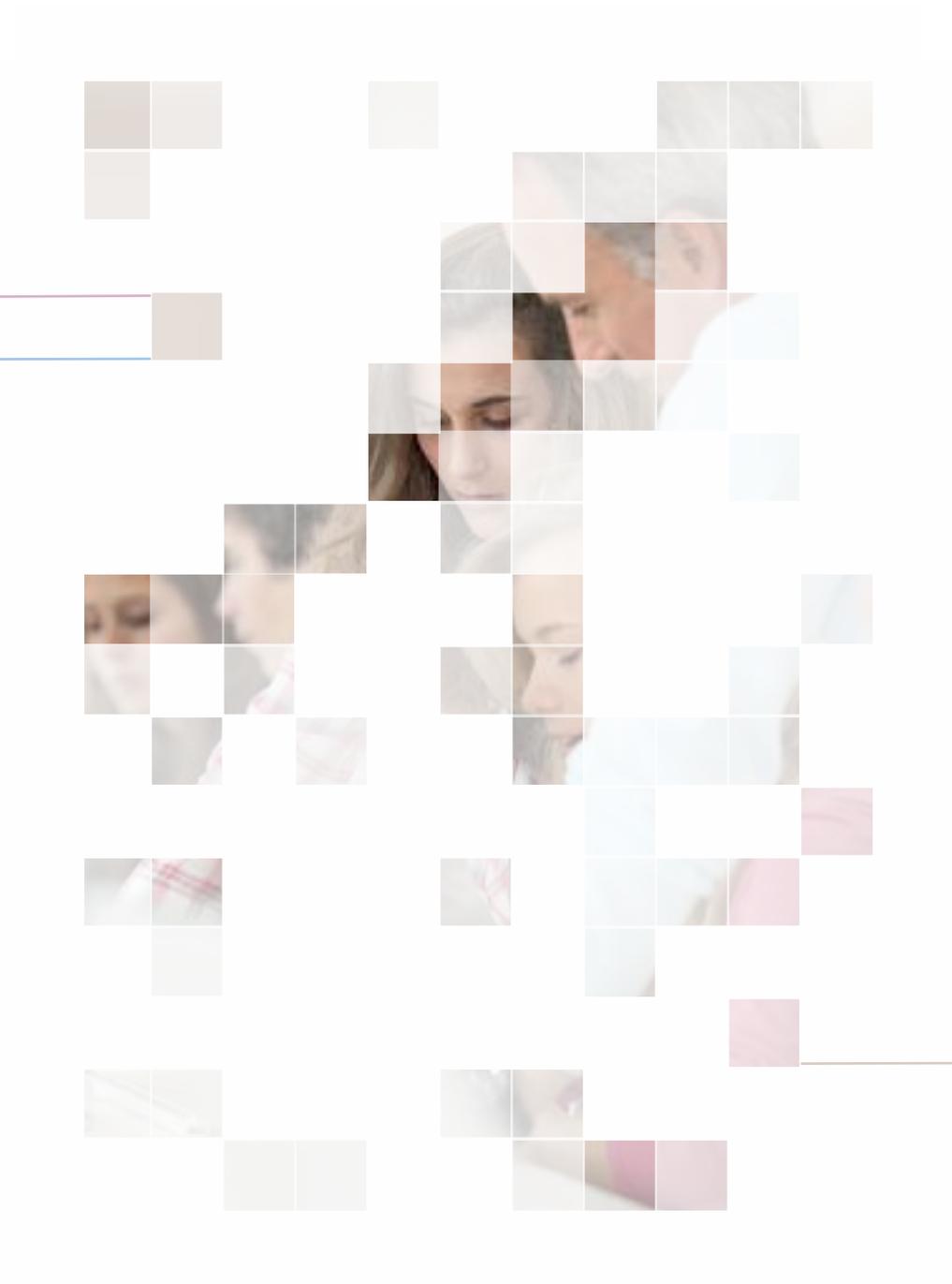


Table des matières

| | | |
|----------------|---|----|
| 1. | Introduction | 6 |
| 2. | Contexte politique | 8 |
| 3. | PMT 1: Soutien à la modernisation des systèmes d'EFP | 18 |
| 3.1. | Activité ABB: Analyse des politiques et rapports | 18 |
| 3.2. | Activité ABB: Instruments et principes européens | 20 |
| 4. | PMT 2: Carrières et transitions – EFPC, éducation et formation des adultes et formation par le travail | 23 |
| 4.1. | Activité ABB: Autonomiser les adultes et les jeunes | 23 |
| 4.1.1. | Formation par le travail, dont la formation en apprentissage pour l'employabilité des jeunes | 23 |
| 4.1.2. | L'EFP pour l'insertion professionnelle et sociale | 24 |
| 4.1.3. | Attractivité et efficacité de l'EFP et de l'éducation et formation des adultes | 24 |
| 5. | PMT 3: Analyse des besoins d'aptitudes et de compétences | 28 |
| 5.1. | Activité ABB: Analyse des compétences | 28 |
| 5.1.1. | Fournir des données probantes sur les tendances des emplois et des compétences pour des décisions éclairées | 28 |
| 5.1.2. | Produire de nouvelles données probantes sur les tendances des compétences et des emplois pour une offre d'EFP plus éclairée | 29 |
| 6. | Communication, documentation et information | 32 |
| 6.1. | Activité ABB: Communication externe | 32 |
| 6.2. | Activité ABB: Documentation et information | 33 |
| 7. | Gestion, ressources, contrôle interne et gestion des risques | 34 |
| 8. | Plan de gestion des risques 2016 | 36 |
| 9. | Fiches d'activité 2016 par priorité à moyen terme, activité et projet | 38 |
| | | |
| Annexes | | |
| I. | Budget par activité (activity-based budget – ABB) 2016 | 70 |
| II. | Organigramme du Cedefop | 71 |
| III. | Ressources humaines | 72 |
| IV. | Aperçu indicatif des subventions et marchés publics pour 2016 | 73 |
| V. | Réseaux du Cedefop | 76 |
| VI. | Coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF) | 77 |
| VII. | Coopération avec Eurofound | 78 |
| VIII. | Programme des publications et manifestations pour 2016 | 80 |
| IX. | Mesure des performances et amélioration permanente au Cedefop | 84 |

1. Introduction

Le Cedefop, l'agence de l'Union européenne (UE) chargée de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'enseignement et de formation professionnels (EFP) ⁽¹⁾, est une agence tripartite pilotée par les gouvernements, les représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi que la Commission européenne. Son programme de travail 2016 tient compte du plan de soutien aux conclusions de Riga et de la feuille de route pour les compétences, visant à doter l'Europe de forces de travail plus qualifiées et plus compétitives.

Le présent programme de travail est en cohérence avec la mission du Centre, telle que définie dans son règlement fondateur ⁽²⁾. Dans le cadre de son approche commune pour les agences de régulation, la Commission européenne devrait proposer en 2016 une révision du règlement fondateur du Cedefop. Cette année marque aussi la fin des actuelles priorités à moyen terme du Centre; en 2016 seront définis de nouveaux objectifs pluriannuels pour 2017-2020, qui tiendront compte de l'agenda politique d'EFP révisé et du passage à une programmation pluriannuelle.

La nouvelle politique d'EFP à l'horizon 2020 fait désormais partie du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («EF 2020»), comme cela est exposé au chapitre 2. Ce chapitre examine aussi les autres changements politiques envisagés pour 2016 susceptibles d'avoir des incidences sur les activités futures du Cedefop, notamment la «stratégie pour les compétences» de la Commis-

sion européenne et son «guichet unique intégré» pour les certifications et les compétences.

Les chapitres 3, 4 et 5 exposent la manière dont le Cedefop entend conduire cette dernière année de mise en œuvre de ses actuelles priorités à moyen terme. Le Centre continuera de suivre l'évolution des tendances des politiques d'EFP. Il soutiendra le développement, la mise en œuvre et l'intégration plus étroite des instruments européens communs permettant de documenter, valider et reconnaître les compétences et qualifications. Il s'emploiera également à analyser l'évolution du marché du travail. Parmi les autres éléments importants du travail du Cedefop en 2016, on peut notamment citer l'amélioration et l'extension de la formation en apprentissage/par le travail, l'élaboration du tableau de bord de la mobilité, le soutien au développement professionnel des enseignants et formateurs de l'EFP, l'établissement de nouvelles prévisions de l'offre et de la demande de compétences à l'horizon 2030, et le développement du Panorama européen des compétences. Les projets du Cedefop sont décrits plus en détail au chapitre 9.

Toutefois, cette continuité cache d'importants changements dans la manière dont le Cedefop organise son travail pour relever non seulement les défis de 2016, mais aussi ceux de 2017-2020. Le programme de travail 2016 reflète les mesures de rationalisation prises par le Cedefop pour mieux utiliser ses capacités et son expertise, ainsi que ses efforts pour renforcer sa capacité de soutien à

⁽¹⁾ Les programmes d'EFP ou à orientation professionnelle pour jeunes et adultes sont proposés pratiquement à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement supérieur. L'EFP intervient dans des situations et contextes d'apprentissage très divers, qui ne sont pas toujours traditionnellement associés à l'EFP: établissements scolaires et autres établissements d'enseignement et de formation ou entreprises, ou combinaison des deux; éducation et formation formelles et non formelles; mesures actives du marché du travail; poste de travail; activités de volontariat, cadre familial ou activités de loisirs.

⁽²⁾ Règlement du Conseil (CEE) n° 337/75 du 10 février 1975, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2051/2004 du 25 octobre 2004.



l'élaboration des politiques et à la prise de décision en développant son rôle de «courtier du savoir». En 2016, le Centre s'attachera à combiner plus efficacement ses fonctions de recherche, d'analyse et de conseil politique afin de promouvoir l'apprentissage politique et le transfert de connaissances, pour mieux aider les États membres à mettre en œuvre les politiques d'EFP. Il entend par exemple accorder une priorité accrue à la production de données probantes par pays, afin de soutenir la mise en œuvre des politiques et l'apprentissage politique dans et entre les États membres et les secteurs. En outre, il apportera son concours à la Commission européenne pour ses activités liées au semestre européen.

Le chapitre 6 rend compte des activités de communication. En 2016, en vue de renforcer son rôle de courtier du savoir, le Cedefop révisera sa stratégie de communication. Le chapitre 7 traite des aspects liés à la direction et à l'administration. En 2016, le Cedefop s'emploiera comme chaque an-

née à améliorer en continu ses processus et entend introduire une procédure électronique dans ses propres procédures de passation de marchés. Le plan de gestion des risques du Cedefop est présenté au chapitre 8. Les annexes présentent les ressources humaines et financières du Centre, son plan de passation de marchés et son cadre de mesure des performances. En outre, elles informent sur les réseaux du Cedefop et sa coopération avec d'autres agences de l'UE, ainsi que sur les publications et manifestations prévues.

Il importe de noter que les budgets à croissance neutre et les exigences de compression du personnel ont nécessité une rationalisation, une réduction et une réorganisation de la gestion de plusieurs projets, privilégiant le recours aux experts internes plutôt que l'externalisation des études. Compte tenu de ces contraintes pesant sur les ressources financières et humaines, les nouvelles demandes exigeront de réduire encore davantage certaines tâches ou activités en cours.

2. Contexte politique

Pour la première fois depuis 2007, les prévisions économiques européennes du printemps 2015 ⁽³⁾ laissaient espérer une reprise de la croissance dans la plupart des États membres de l'UE au cours des prochaines années. Cette tendance a été confirmée par les prévisions de l'automne. Pour autant, les effets stigmatisants de la crise mettront du temps à disparaître; l'économie mondiale ralentit et la crise des réfugiés pose de nouveaux défis. La croissance diffère selon les pays et, pour certains, les perspectives ne sont guère optimistes. Pour renouer durablement avec la reprise, il est essentiel d'investir davantage – y compris dans l'éducation et la formation –, de trouver un équilibre entre considérations de flexibilité et de sécurité sur les marchés du travail ⁽⁴⁾ et de moderniser les systèmes d'éducation et de formation. «Les efforts doivent porter de façon spécifique sur les personnes qui ont été laissées pour compte pendant la crise, en particulier les jeunes et les chômeurs de longue durée», a souligné Marianne Thyssen, commissaire chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs, invitant les États membres à «tirer pleinement parti de la reprise économique qui s'amorce» ⁽⁵⁾. Dès lors, le programme de la Com-

mission européenne pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique comporte un plan d'investissement spécifique ⁽⁶⁾ visant à stimuler la création d'emplois et à renforcer la compétitivité, notamment par l'éducation et la formation et autres initiatives pour aider les jeunes à renouer avec l'emploi. Dans son examen annuel de la croissance 2016, la Commission considère que les investissements intelligents dans le capital humain, les réformes des systèmes d'éducation et de formation axées sur les résultats et les investissements sociaux font partie intégrante de cette stratégie. Elle exhorte l'ensemble des institutions de l'UE et des États membres à mener des actions conjointes, condition indispensable pour une reprise durable. Pour ce faire, il convient d'associer le Parlement européen et les parlements nationaux, les partenaires sociaux, les pouvoirs nationaux, régionaux et locaux, ainsi que toute la société civile ⁽⁷⁾.

Avec quelque 6,5 millions de pertes d'emploi par rapport à 2008, l'emploi global demeure inférieur à son niveau d'avant la crise. Cependant, l'emploi des femmes et des «travailleurs seniors» est en hausse depuis 2010 ⁽⁸⁾. La situation sur le marché du travail s'améliore essentiellement dans

⁽³⁾ Commission européenne (2015). *European economy 2 – European economic forecast, Spring 2015*. Luxembourg: Publications Office of the European Union. http://ec.europa.eu/economy_finance/eu/forecasts/2015_spring_forecast_en.htm [consulté le 15.5.2015].

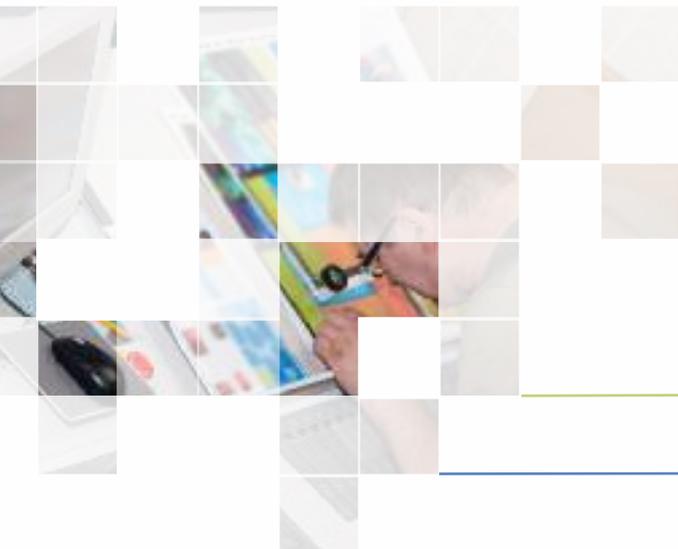
⁽⁴⁾ Commission européenne (2015). *Examen annuel de la croissance 2016. Consolider la reprise et renforcer la convergence*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement. COM(2015) 690 final. http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2016/ags2016_annual_growth_survey_fr.pdf [consulté le 23.12.2015].

⁽⁵⁾ Commission européenne (2015). *Recommandations par pays 2015: de nouveaux efforts sont nécessaires pour soutenir une reprise solide*. Communiqué de presse. Bruxelles, 13 mai 2015. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-4975_en.htm [consulté le 23.12.2015].

⁽⁶⁾ Commission européenne (2014). *Un plan d'investissement pour l'Europe*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement. COM(2014) 903 final. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2014:903:FIN> [consulté le 23.12.2015].

⁽⁷⁾ Stratégie annuelle pour la croissance 2016, voir note de bas de page n° 4.

⁽⁸⁾ Eurostat (2015). Communiqué de presse 81/2015 du 7.5.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/3-07052015-AP> [consulté le 23.12.2015].



les pays durement frappés par la crise. Dans certains pays, l'emploi devrait décliner ou demeurer inférieur aux niveaux d'avant la crise en raison des contraintes prévues dans l'offre de main-d'œuvre⁽⁹⁾. Bien que les écarts se resserrent, les taux de chômage se situent toujours entre 5 % pour l'Allemagne et plus de 20 % pour la Grèce et l'Espagne. Dans certains pays, ce taux est en hausse. Globalement, le taux de chômage devrait demeurer élevé, bien qu'inférieur à la barre de 10 % (9,5 % en juillet 2015)⁽¹⁰⁾; les prévisions pour 2016 font état d'une baisse de ce taux, qui s'établirait à 8,9 %⁽¹¹⁾.

Le chômage de longue durée et le grand nombre de jeunes bénéficiaires d'allocations de chômage demeurent des préoccupations de premier plan: en 2014, près de la moitié des chômeurs dans l'UE étaient sans emploi depuis plus d'un an⁽¹²⁾; le taux de chômage des jeunes, qui était de 20,4 % en juillet 2015, cache de profondes disparités, atteignant 60 % à 70 % dans certaines régions de Grèce, d'Italie et d'Espagne⁽¹³⁾. L'Europe compte environ 12,4 % de jeunes de 15-24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni éducation, ni

formation (NEET, pour *not in education, employment or training*); dans le groupe d'âge des 18-24 ans, cette proportion est de 16 %. Les jeunes issus de l'immigration sont parmi les plus défavorisés: un quart quittent prématurément l'éducation et la formation, contre 10,2 % parmi les nationaux; 20,6 % sont des NEET⁽¹⁴⁾. Dans les pays où les apprenants issus de l'immigration sont plus susceptibles de s'inscrire dans l'EFP que leurs pairs nationaux, cela pose un défi particulier. Toutefois, la catégorie des NEET ne compte pas que des jeunes peu ou pas qualifiés. Elle compte aussi des individus moyennement qualifiés et des diplômés de l'enseignement supérieur, et cet aspect est à prendre en considération dans l'évaluation des progrès réalisés pour atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 de porter à 40 % la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE. Avec près de 38 % en 2014 – par rapport à 23,6 % en 2002 – l'Europe se rapproche de cet objectif.

Des progrès ont aussi été faits pour réduire la proportion de sortants précoces de l'éducation et de la formation⁽¹⁵⁾. Il est difficile de dire si cette tendance est due à des mesures politiques spéci-

⁽⁹⁾ Pour plus des informations plus détaillées, voir Cedefop. *Croissance de l'emploi en Europe: vers une reprise inégale*. Note d'information, juin 2015. <http://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/9098> [consulté le 24.12.2015].

⁽¹⁰⁾ Taux de chômage corrigé des variations saisonnières. Eurostat (2015). Communiqué de presse – euroindicateurs 147/2015 du 1.9.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/3-01092015-AP> [consulté le 23.12.2015].

⁽¹¹⁾ Commission européenne (2015). *Prévisions économiques de l'automne 2015: reprise modérée malgré les défis à relever*. Communiqué de presse du 5.11.2015. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5996_en.htm [consulté le 23.12.2015].

⁽¹²⁾ Dans certaines régions de Grèce, ce taux dépasse même 70 %. Eurostat (2015). Communiqué de presse 73/2015 du 22.4.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/1-22042015-AP> [consulté le 23.12.2015].

⁽¹³⁾ Eurostat (2015). Communiqué de presse – euroindicateurs 76/2015 du 30.4.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/3-30042015-AP> [consulté le 24.12.2015]. NB: Le taux de chômage des jeunes indique le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans au chômage en pourcentage de la population active du même âge. Par conséquent, le taux de chômage des jeunes ne doit pas être interprété comme la proportion de personnes sans emploi dans la population totale des jeunes. Voir aussi: Eurostat (2015). Communiqué de presse – euroindicateurs 147/2015 du 1.9.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/3-01092015-AP> [consulté le 26.1.2016].

⁽¹⁴⁾ Eurostat – Statistics explained. *Young people – migration and socioeconomic situation*. http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Young_people-migration_and_socioeconomic_situation [consulté le 15.5.2015] et Eurostat (2015). Communiqué de presse 145/2015 du 21.8.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/3-21082015-AP> [consulté le 24.12.2015].

⁽¹⁵⁾ Eurostat (2015). Communiqué de presse 71/2015 du 20.4.2015. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-press-releases/-/3-20042015-BP> [consulté le 24.12.2015].



fiques ou si elle est liée aux perspectives médiocres sur le marché du travail durant la crise. Il se peut que certains jeunes aient poursuivi leurs études et/ou se soient orientés vers l'EFPP dans l'espoir d'améliorer leurs perspectives d'emploi sur un marché du travail devenu plus favorable à la fin de leur formation. Toutefois, la recherche montre que, lorsque la conjoncture économique est dégradée, les jeunes manquent souvent de motivation pour achever leur programme. Compte tenu que les progrès sont extrêmement inégaux d'un pays à l'autre et qu'il importe de plus en plus de faciliter l'insertion sociale, le Conseil préconise des objectifs nationaux plus ambitieux et des actions plus globales et plus concertées entre tous les acteurs concernés pour prévenir le décrochage scolaire ⁽¹⁶⁾.

Les adultes faiblement qualifiés et les jeunes sont fortement exposés aux inégalités et à l'exclusion sociale. Malgré certains signes encourageants de hausse de la participation à la formation continue, seuls un cinquième environ des adultes faiblement qualifiés participent à la formation non formelle liée à l'emploi, et cette participation est environ deux fois et demie plus élevée parmi les

adultes occupés que parmi les chômeurs ⁽¹⁷⁾. Même les pays qui ont une longue tradition d'investissement dans la formation professionnelle ou autres formes d'apprentissage pour adultes dans le cadre de leurs politiques actives du marché du travail semblent amorcer un recul dans ce domaine ⁽¹⁸⁾.

Dans ce contexte, le travail du Cedefop sur les coûts économiques et sociaux des adultes faiblement qualifiés en Europe et sur le rôle de l'EFPP et des politiques d'éducation et formation des adultes pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale est on ne peut plus d'actualité. Mettre ou remettre les individus au travail et promouvoir l'égalité et l'inclusion est le thème dominant dans les récents documents politiques de l'UE: rapport des cinq présidents, qui demande «une attention accrue portée aux performances sociales et d'emploi» ⁽¹⁹⁾; lignes directrices pour l'emploi; proposition de recommandation relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail ⁽²⁰⁾; rapport sur la coopération européenne en faveur de la jeunesse ⁽²¹⁾ et rapport conjoint sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de

⁽¹⁶⁾ Conseil de l'Union européenne (2015). *Conclusions du Conseil – Réduire le décrochage et promouvoir la réussite scolaire*. Bruxelles, 23 novembre 2015. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14441-2015-INIT/fr/pdf> [consulté le 24.12.2015].

⁽¹⁷⁾ Cedefop (2015). *Encourager les adultes à apprendre*. Note d'information, juillet 2015.

<http://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/9099> [consulté le 24.12.2015].

⁽¹⁸⁾ Commission européenne – European social policy network (2015). *Social investment in Europe. A study of national policies 2015*. <http://ec.europa.eu/social/keyDocuments.jsp?advSearchKey=ESPNSocInv&mode=advancedSubmit&langId=en&search.x=15&search.y=8> [consulté le 24.12.2015].

⁽¹⁹⁾ Commission européenne; Juncker, J.-C. et al. (2015). *Compléter l'Union économique et monétaire*.

http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/five-presidents-report/index_fr.htm [consulté le 24.12.2015].

⁽²⁰⁾ Commission européenne (2015). *Proposition de recommandation du Conseil relative à l'intégration sur le marché du travail des chômeurs de longue durée*. COM(2015) 462 final.

<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/FR/1-2015-462-FR-F1-1.PDF> [consulté le 24.12.2015].

⁽²¹⁾ Conseil de l'Union européenne (2015). *Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)*. Bruxelles, 25 novembre 2015. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14437-2015-REV-2/fr/pdf> et Conseil de l'Union européenne (2015). *Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un plan de travail de l'Union européen en faveur de la jeunesse pour 2016-2018*. Bruxelles, 24 novembre 2015.

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14434-2015-INIT/fr/pdf> [consultés le 24.12.2015].



la formation (ci-après «EF 2020») ⁽²²⁾.

Lors de la présentation du projet de rapport EF 2020, la commissaire Marianne Thyssen a souligné la nécessité d'actions en faveur des plus défavorisés. Promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active compte depuis le début parmi les objectifs d'EF 2020 et du communiqué de Bruges. L'impact de la crise et la nécessité de remettre l'Europe sur la voie de la reprise ont toutefois incité à mettre davantage l'accent sur les solutions permettant de relever les défis urgents en matière d'économie et d'emploi. Le rapport EF 2020 relève que «les priorités stratégiques doivent [...] être recalibrées» et souligne le rôle que doivent jouer l'éducation et la formation «pour promouvoir l'équité et l'inclusion et pour transmettre les valeurs européennes communes, des compétences interculturelles et la citoyenneté active». Cela rejoint la déclaration des ministres de l'éducation, qui appellent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union européenne en réponse aux attentats terroristes perpétrés en France début 2015 ⁽²³⁾, un aspect également souligné par le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union ⁽²⁴⁾. Outre le renforcement de l'employabilité des jeunes, l'une des priorités du cadre EF 2020 sera de promouvoir l'éducation pour tous et la citoyenneté active.

Cet accent mis sur l'éducation et la formation

pour tous et les compétences interculturelles et civiques intervient à l'heure où l'Europe est face au défi sans précédent d'intégrer dans l'éducation et la formation et sur le marché du travail un afflux de jeunes et d'adultes de plusieurs pays et de diverses cultures. Cela sollicitera encore davantage le potentiel d'inclusion de l'EF.

Outre des compétences professionnelles spécifiques, l'EF peut aider les jeunes à acquérir des compétences génériques et interpersonnelles, à développer autonomie et identité professionnelle, et à devenir des citoyens actifs. Dans les pays où l'EF secondaire supérieur est solidement établi, la proportion de sortants précoces est généralement inférieure à l'objectif de l'UE. Même si l'EF connaît aussi de très graves problèmes de décrochage, ceux-ci sont en partie dus à un biais de «sélection» dans le système éducatif, qui oriente les élèves les plus à risque de décrocher vers l'EF plutôt que vers l'enseignement général. Or, seuls quelques pays mènent des activités systématiques de collecte, de suivi et d'analyse des données sur la sortie prématurée. Les analyses du Cedefop confirment que l'EF peut jouer un rôle essentiel à cet égard, en offrant une chance de qualification à des jeunes qui, sans cela, ne poursuivraient pas leurs études ou leur formation ⁽²⁵⁾.

⁽²²⁾ Conseil de l'Union européenne (2015). *Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») – Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation*. Bruxelles, 25 novembre 2015. http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2015.417.01.0025.01.ENG&toc=OJ:C:2015:417:TOC [consulté le 24.12.2015].

⁽²³⁾ *Declaration on promoting citizenship and the common values of freedom, tolerance and non-discrimination through education*. <https://eu2015.lv/news/media-releases/964-education-ministers-release-declaration-%20to-tackle-intolerance-discrimination-and-radicalisation> et Conseil de l'Union européenne (2015). Résultats de la session du Conseil. 3388^e session du Conseil – Éducation, jeunesse, culture et sport. Bruxelles, 18 et 19 mai 2015. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8965-2015-INIT/fr/pdf> [consulté le 24.1.2016].

⁽²⁴⁾ http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5614_en.htm [consulté le 24.12.2015].

⁽²⁵⁾ European Commission; EACEA; Eurydice; Cedefop (2014). *Tackling early leaving from education and training in Europe: strategies, policies and measures*. Eurydice and Cedefop report. Luxembourg: Publications Office of the European Union [Version condensée disponible en français dans la collection «Eurydice en bref» sous le titre: *Réduire l'abandon précoce de l'éducation et de la formation en Europe: stratégies, politiques et mesures*]. http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/175EN.pdf [consulté le 15.5.2015].

Les résultats des travaux du Cedefop contribueront à améliorer la base de données probantes nécessaire pour une élaboration mieux éclairée des politiques. À ces travaux s'ajoutent les analyses, les études et les forums d'apprentissage politique du Cedefop visant à soutenir l'Alliance européenne pour l'apprentissage ⁽²⁶⁾, qui sont hautement pertinents pour les actions nationales de garantie pour la jeunesse.

La formation en apprentissage, les stages et autres formes de formation par le travail ont prouvé leur efficacité pour faciliter l'accès au marché du travail et constituent les principaux piliers des mesures de garantie pour la jeunesse, destinées à aider les NEET. Le Fonds social européen et l'initiative européenne pour l'emploi des jeunes soutiennent ces mesures. Une dotation de un milliard d'euros a été débloquée, ce qui représente une augmentation à 30 % du préfinancement possible. La Banque européenne d'investissement octroie des fonds spécifiques pour aider les entreprises engagées dans ces efforts. L'Alliance européenne pour l'apprentissage et le programme d'apprentissage mutuel de la Commission européenne ont pour objet de soutenir la qualité de ces initiatives. Pour autant, il est difficile de dire si la baisse du nombre de jeunes chômeurs, d'environ 500 000 entre 2014 et le printemps 2015, est due aux actions ciblées ou à la reprise économique.

La coopération et la synergie entre éducation/formation et emploi sont nécessaires pour assurer la réussite des dispositifs de garantie pour la jeunesse, comme l'ont confirmé les

Conseils de l'emploi et de l'éducation ⁽²⁷⁾, ainsi que les conclusions de l'enquête annuelle sur la croissance et le rapport conjoint sur l'emploi 2015 ⁽²⁸⁾. La formation par le travail peut apporter une valeur ajoutée à l'éducation et à la formation à pratiquement tous les niveaux; une collaboration plus étroite avec les établissements délivrant des diplômes de l'enseignement supérieur est importante pour explorer ce potentiel. Pour étendre les différentes formes de formation par le travail, les entreprises doivent avoir la capacité et la volonté de coopérer, d'offrir des places d'apprentissage et de dispenser des formations. La réussite de la formation en apprentissage et autres formes de formation par le travail n'est possible qu'avec la mobilisation active de tous les acteurs concernés de l'EFP et du marché du travail, en particulier des partenaires sociaux. Cela a également été souligné à Riga en juin 2015 lors de la manifestation consacrée à l'Alliance européenne pour l'apprentissage, destinée à encourager davantage d'entreprises à s'engager dans la formation. Les travaux du Cedefop sur la gouvernance et le financement, ses analyses et son forum d'apprentissage politique soutiendront ces efforts.

Si la quatrième révolution technologique est un défi, elle offre aussi de nouvelles perspectives. Le numérique peut être perçu comme un moteur essentiel de l'économie, porteur de croissance et de création d'emplois. La création d'un marché unique numérique et l'utilisation plus large des technologies numériques dans différents domaines politiques se traduiront par une demande accrue de

⁽²⁶⁾ http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/alliance_en.htm [consulté le 24.12.2015].

⁽²⁷⁾ Conseil de l'Union européenne (2014). Résultats de la session du Conseil. 3357^e session du Conseil – Emploi, politique sociale, santé et consommateurs. Bruxelles, 11 décembre 2014. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-16803-2014-REV-1/fr/pdf> et Conseil de l'Union européenne (2014). Résultats de la session du Conseil. 3358^e session du Conseil – Éducation, jeunesse, culture et sport. Presse 647. Bruxelles, 12 décembre 2014. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-16853-2014-INIT/fr/pdf> [consultés le 24.12.2015].

⁽²⁸⁾ Conseil de l'Union européenne (2015). Semestre européen 2015. Conclusions des 19 et 20 mars 2015. <http://www.consilium.europa.eu/en/policies/european-semester/2015/> [consulté le 26.1.2016].



compétences technologiques en TIC et en résolution de problèmes, l'un des domaines où le PIAAC ⁽²⁹⁾ a identifié de graves déficits dans la plupart des secteurs en Europe. Cela étant, promouvoir les technologies numériques et l'efficacité technologique comporte aussi un risque d'exclusion sociale et de creusement des disparités entre pays et ne garantit ni la disponibilité d'emplois de qualité, ni le plein emploi.

Durant la crise, l'inadéquation des compétences sur les marchés du travail européens a suscité de vives préoccupations. Même si le chômage demeure élevé, certains pays et secteurs sont en proie à des pénuries de compétences. Les employeurs font état d'un manque de compétences techniques et transversales, ainsi que d'un manque de préparation à l'emploi, des candidats. Le potentiel de l'EFPP, en particulier de la formation en apprentissage et autres formes de formation par le travail, pour y remédier est désormais largement reconnu. Tout comme les jeunes, les adultes sans emploi ont besoin d'une palette de possibilités d'apprentissage personnalisées et de stratégies d'activation. Ils doivent notamment pouvoir bénéficier de bilans de compétences, ainsi que d'informations sur le marché du travail actualisées et de qualité couplées à des services d'information et de conseil ciblés pour les aider à construire des parcours éducatifs et professionnels – y compris non traditionnels – correspondant à leurs qualifications et aspirations. Les certifications fondées sur les acquis de l'apprentissage pourraient être plus activement utilisées pour une meilleure lisibilité des possibilités et des filières.

Les instruments européens axés sur les acquis de l'apprentissage peuvent jouer un rôle détermi-

nant. En facilitant la compréhension, la comparaison et la reconnaissance des savoirs, aptitudes et compétences, ils ouvrent la voie à des parcours d'éducation et formation tout au long de la vie souples et personnalisés et dynamisent l'employabilité en encourageant la mobilité entre secteurs et frontières. Pour assurer la viabilité des mesures du marché du travail ou des dispositifs de garantie pour la jeunesse, il importe de faire en sorte que les qualifications qu'elles permettent d'acquérir soient intégrées au cadre national des certifications ou qu'elles puissent être validées et certifiées.

Pour faire en sorte que les instruments et principes européens développés en commun répondent le mieux possible aux besoins des utilisateurs, le Cedefop soutiendra les efforts en vue d'une utilisation cohérente de l'approche des acquis de l'apprentissage et d'une meilleure synergie entre les différents instruments. Les mesures pour faciliter l'utilisation et renforcer l'interactivité de ces instruments ne devraient pas viser uniquement à soutenir la progression et les perspectives de carrière au niveau national et transnational au sein de l'UE; associées à des interventions ciblées d'information et d'orientation, elles peuvent aussi favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers.

En août 2015, les pays de l'UE avaient enregistré environ 690 000 demandes formelle d'asile; plus de 80 % des demandeurs avaient moins de 35 ans et plus de la moitié entre 18 et 34 ans ⁽³⁰⁾. L'accès rapide de ces demandeurs d'asile à l'éducation et à la formation ou au marché du travail, permettant d'exploiter leur potentiel ou de les aider à développer leurs compétences, est vital pour leur intégration. Pour ce faire, il convient de leur

⁽²⁹⁾ Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes. <http://www.oecd.org/site/piaac/> [consulté le 25.12.2015].

⁽³⁰⁾ Conseil de l'Union européenne (2015). *Rôle de la politique de la jeunesse et de l'animation socio-éducative dans le contexte de la migration – favoriser la sensibilisation aux autres cultures et l'intégration des migrants*. Document de réflexion de la présidence. Bruxelles, 5 novembre 2015. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13640-2015-INIT/fr/pdf> [consulté le 25.12.2015].



offrir la possibilité de faire identifier et documenter aussi rapidement que possible les aptitudes et compétences qui ne le sont pas ou qu'ils ont acquises par des voies non formelles et informelles. Dès lors, les ministres de l'éducation estiment nécessaire d'accélérer l'évaluation et la validation des qualifications déjà acquises ⁽³¹⁾. Les systèmes de validation et d'orientation risquant d'être débordés, une approche en deux étapes, fondée sur les principes énoncés dans les nouvelles lignes directrices européennes pour la validation, pourra se révéler nécessaire.

La pertinence de l'EFP est déterminante pour tous les acteurs concernés. Cette pertinence passe par la réactivité face à l'apparition de nouveaux besoins de compétences, mais aussi par une révision et un renouvellement permanents de l'offre. Développer les compétences «adéquates» et promouvoir la création d'emplois exigent un EFP de classe mondiale. Pour ce faire, il importe aussi de mener une réflexion sur les moyens de rapprocher formation initiale et formation continue, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Outre des investissements dans la croissance, des efforts sont nécessaires pour accroître la capacité d'innovation et de compétitivité de l'Europe. La Commission européenne entend renforcer le tissu industriel de l'Europe ainsi que sa part d'énergies renouvelables et instaurer un environnement favorable pour les entreprises. Cependant, le discours politique a traditionnellement associé les politiques d'innovation et de compétitivité à la coopération entre université et entreprise et à la forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur. Le potentiel de l'EFP à tous les niveaux en tant que facteur majeur d'innovation, développé par une pluralité d'acteurs, a été négligé. Or, les petites et

moyennes entreprises (PME), qui constituent la colonne vertébrale de l'économie européenne, ont non seulement des salariés mais aussi des dirigeants issus de l'EFP, du moins dans les pays dotés de solides systèmes d'EFP. La formation par le travail et la formation en apprentissage dotent les jeunes d'une expérience concrète pour développer leur capacité d'entreprendre et d'innover.

Il faut s'attendre à voir les compétences en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) revêtir davantage d'importance, dès lors que les secteurs économiques qui les utilisent sont appelés à croître plus rapidement que la moyenne. Le besoin de formations diplômantes dans ces disciplines ne se limite pas à l'enseignement supérieur. Dans plusieurs pays, l'EFP en établissement de niveau secondaire supérieur ou postsecondaire ou la formation en apprentissage proposent des formations conduisant à un diplôme en mécanique, informatique ou conception média.

L'une des solutions pour éviter les pénuries de compétences et stimuler l'innovation et le développement économique réside dans les stratégies politiques globales qui associent développement des ressources humaines et développement économique local/régional ou politiques industrielles. Les partenariats entre entreprises et prestataires d'EFP contribuent à former la population active souple nécessaire pour l'innovation. En 2016, le Cedefop explorera de nouvelles pistes pour inciter les travailleurs à participer davantage à l'enseignement et à la formation professionnels continus (EFPC) par le biais de partenariats entre entreprises, prestataires d'EFP et établissements d'enseignement supérieur, afin de promouvoir l'excellence professionnelle et d'examiner les moyens de faire des prestataires d'EFP des intermédiaires

⁽³¹⁾ Conseil de l'Union européenne (2015). Résultats de la session du Conseil. 3428^e session du Conseil – Éducation, jeunesse, culture et sport. Bruxelles, 23 et 24 novembre 2015. http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:IVVL0tHybncJ:www.consilium.europa.eu/fr/meetings/eycs/2015/11/st14411_en15_pdf/+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&lr=lang_fr [seule la version provisoire du texte français est disponible; consulté le 24.1.2016].



efficaces dans les stratégies globales en faveur des compétences. Ce travail permettra aussi de mieux faire comprendre la contribution potentielle de tels partenariats à l'amélioration de la perméabilité entre EFPC et enseignement supérieur, avec une attention spécifique à la validation des acquis de l'apprentissage.

Pour accroître la productivité et la compétitivité, un autre facteur essentiel est l'utilisation «appropriée» des compétences. Les emplois qui correspondent aux compétences des individus et mobilisent et développent en permanence ces compétences se traduisent par une meilleure satisfaction au travail et contribuent à améliorer la productivité et l'innovation au sein de l'entreprise. Or, l'enquête du Cedefop sur les compétences et les emplois en Europe montre que les compétences des salariés sont souvent sous-utilisées, ce qui entraîne leur dépréciation.

Les recommandations spécifiques proposées par la Commission pour 2015-2016, destinées à fournir aux pays des orientations politiques sur les domaines d'action prioritaires dans le cadre de la stratégie Europe 2020⁽³²⁾, insistent sur les facteurs de croissance. Ces nouvelles recommandations couvrent moins de domaines et sont encore plus spécifiques que par le passé. Elles concernent donc moins l'éducation et la formation. Néanmoins,

des recommandations liées à l'EFP sont adressées à 16 pays; certaines portent sur l'amélioration de la participation et des résultats d'apprentissage des jeunes issus de milieux défavorisés (comme les migrants), tandis que d'autres portent sur la formation en apprentissage et autres dispositifs similaires.

Promouvoir la formation en apprentissage compte aussi parmi les mesures auxquelles les pays ont décidé d'accorder la priorité jusqu'en 2020. Alors que, ces dernières années, les recommandations adressées à de nombreux pays coïncidaient avec plusieurs des objectifs à court terme 2011-2014 liés à l'EFP (communiqué de Bruges, 2010), il est probable que cela sera moins le cas à l'avenir.

Dans ce contexte, les commissaires chargés de l'éducation et de l'emploi préconisent de renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation et de redéfinir la priorité stratégique⁽³³⁾. Les récents documents politiques⁽³⁴⁾ reflètent cette approche rationalisée. Les actions conjointes en faveur de l'EFP pour les jeunes et les adultes, telles que convenues dans les conclusions de la présidence de Riga (dans le cadre du processus de Copenhague)⁽³⁵⁾ pour la période allant jusqu'en 2020, portent sur cinq objectifs, ou domaines prioritaires, principaux:

⁽³²⁾ Les États membres se sont engagés à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 et les ont traduits en objectifs nationaux. Dans le cadre d'un cycle annuel de coordination des politiques (le «semestre européen»), la Commission analyse les plans de réformes budgétaires, macro-économiques et structurelles des États membres. Elle adresse ensuite à chacun d'eux des recommandations spécifiques sur les domaines d'action prioritaires pour les 12 à 18 mois suivants, qui sont examinées avec les pouvoirs nationaux et les partenaires sociaux, avant leur adoption par le Conseil. http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/index_en.htm [consulté le 25.12.2015].

⁽³³⁾ Commission européenne (2015). *A new more inclusive vision of education and training up to 2020*. Press release. http://ec.europa.eu/commission/2014-2019/navracsics/announcements/new-more-inclusive-vision-education-and-training-2020-press-release_en [consulté le 24.1.2016].

⁽³⁴⁾ Conclusions de la présidence de Riga et projet de rapport conjoint du Conseil et de la Commission (voir note de bas de page suivante).

⁽³⁵⁾ Depuis 2002, les pays européens, les partenaires sociaux et la Commission européenne coopèrent à la mise en œuvre de priorités conjointes dans le domaine de l'EFP. À Copenhague, ils se sont engagés à faciliter la mobilité des travailleurs et des personnes en formation ainsi que l'accès à l'éducation et formation tout au long de la vie. Divers communiqués énonçant des priorités stratégiques ont guidé ce processus volontaire. Le communiqué de Bruges de 2010 combine une vision à long terme



- (a) toutes les formes de formation par le travail destinées aux jeunes et aux adultes;
- (b) les mécanismes d'assurance qualité conformes à la recommandation relative au cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ) et les boucles de rétroaction avec l'EFPI initial (EFPI) et l'EFPC;
- (c) l'accès à l'EFP et aux certifications pour tous, grâce à des systèmes souples, à des services d'orientation et à la validation des compétences acquises par des voies non formelles et informelles;
- (d) les compétences clés, tant dans l'EFPI que dans l'EFPC;
- (e) le développement professionnel initial et continu des enseignants, formateurs et tuteurs de l'EFP.

Divers principes et actions transversaux sont énoncés pour soutenir la mise en œuvre de ces objectifs: promouvoir l'excellence et l'innovation dans l'EFP, mettre l'accent sur les résultats de l'apprentissage, mettre en place des dispositifs de validation complets, utiliser de manière cohérente les instruments européens communs et assurer un financement efficient. Des partenariats solides, en particulier avec les partenaires sociaux, seront déterminants pour atteindre ces objectifs.

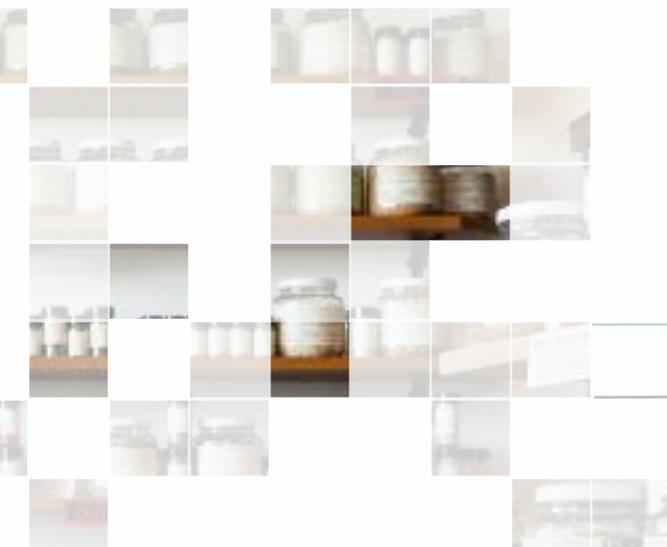
Si l'EFP ne peut à lui seul résoudre les pro-

blèmes économiques et sociaux que connaît actuellement l'Europe, il contribue à instaurer les conditions nécessaires pour la croissance, l'emploi et le bien-être dans une perspective à plus long terme. L'excellence et le caractère inclusif de l'EFP sont des composantes importantes des efforts de l'UE pour mettre en œuvre avec succès la stratégie actuelle de la Commission européenne, mais aussi pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 toujours considérés comme pertinents, comme l'a démontré une consultation publique conduite en 2014 ⁽³⁶⁾.

Le rapport conjoint EF 2020 du Conseil et de la Commission européenne réaffirme le rôle de l'EFP à cet égard. La mise en œuvre des objectifs liés à l'EFP et de l'agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes est considérée comme essentielle pour la première des six nouvelles priorités en matière de coopération européenne jusqu'en 2020: «connaissances, qualifications et compétences pertinentes et de qualité [axées] sur les acquis d'apprentissage, pour favoriser l'employabilité, l'innovation [et la] citoyenneté active». Bien qu'ils ne soient pas explicitement mentionnés, les objectifs de Riga pour l'EFP, pour les jeunes et plus généralement pour les adultes, sont également cruciaux pour les autres priorités d'EF 2020: éducation inclusive, égalité, non-discrimination et promotion

pour 2011-2020 et un ensemble d'actions – «objectifs à court terme» – que les pays se sont engagés à mettre en place en 2014 au plus tard. Les objectifs de Bruges sont en cohérence avec le cadre EF 2020. En juin 2015, les conclusions de la présidence de Riga ont énoncé un nouvel ensemble d'objectifs pour la période 2015-2020. *NB*: La liste indiquée n'est qu'une version abrégée des cinq objectifs. De plus amples informations sont disponibles aux adresses suivantes: http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/index_en.htm et [en anglais uniquement] <http://www.cedefop.europa.eu/en/news-and-press/news/european-ministers-endorse-riga-conclusions-vet> [consultés le 17.1.2016].

⁽³⁶⁾ Commission européenne (2015). *Communication sur les résultats de la consultation publique sur la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive*. COM(2015) 100 final. http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/europe2020_consultation_results_fr.pdf [consulté le 25.12.2015].



des compétences civiques; éducation et formation ouvertes et innovantes, entrant notamment de plain-pied dans l'ère numérique; soutien appuyé aux enseignants et formateurs; transparence et reconnaissance des compétences et des qualifications pour faciliter l'apprentissage et la mobilité de la main-d'œuvre; investissements durables, qualité et efficacité des systèmes d'enseignement et de formation.

Comme l'attestent le programme de travail 2016 du Cedefop et ses rapports annuels des années précédentes, les objectifs à moyen terme pour l'EFPI énoncés dans les conclusions de Riga sont au cœur des activités du Centre. Cet alignement est renforcé par plusieurs volets de travail récents, intensifiés et nouveaux, comme ceux consacrés au tableau de bord de la mobilité dans l'EFPI, aux enseignants et formateurs de l'EFPI ou

aux compétences clés. Les travaux du Centre sur l'anticipation et l'inadéquation des compétences, sur leur utilisation et leur développement dans le cadre des stratégies d'entreprise et des stratégies régionales, visent à fournir des éclairages à l'appui des politiques et de l'offre d'EFPI. La future stratégie pour les compétences de la Commission et le «guichet unique intégré» envisagé pour les certifications et compétences témoignent de la valeur de ces travaux. Ce guichet unique a vocation à réunir les instruments pour la transparence développés en commun, l'ESCO et le Panorama européen des compétences, trois activités soutenues par différents volets d'activité du Cedefop. Au carrefour de l'EFPI et du marché du travail, les travaux du Cedefop en 2016 serviront les objectifs de l'Europe pour l'éducation et la formation et, plus globalement, sa stratégie et ses priorités.

3. PRIORITÉ À MOYEN TERME 1

Soutien à la modernisation des systèmes d'EFP ⁽³⁷⁾

3.1. Activité ABB: Analyse des politiques et rapports

Le mandat assigné au Cedefop dans le cadre du processus de Copenhague de soutenir le développement des politiques et de fournir des données probantes à l'appui de l'élaboration des politiques d'EFP a été confirmé dans les conclusions de Riga ⁽³⁸⁾. Le Centre poursuivra ses travaux de suivi, d'analyse et de rapports concernant les progrès accomplis pour atteindre les objectifs stratégiques de coopération européenne dans le domaine de l'EFP fixés pour 2020 ainsi que les objectifs spécifiques convenus pour la période 2015-2020.

En 2016, le Cedefop collectera et analysera l'information sur les évolutions politiques et les actions prises au niveau national dans 30 pays d'Europe (ci-après «UE-28+») ⁽³⁹⁾, en appliquant la **démarche de suivi** révisée convenue en 2015 avec la Commission européenne, les Directeurs généraux de la formation professionnelle (DGFP) et le Comité consultatif pour la formation professionnelle (CCFP). Cette démarche reliera les objectifs politiques à leur mise en œuvre et à leurs résultats par rapport aux objectifs et aux domaines et principes transversaux convenus à Riga. Les résultats de ce travail, complétés par les conclusions pertinentes d'autres études du Cedefop et de sources externes, fourniront le matériau de base pour rendre compte des progrès accomplis au niveau na-

tional et transnational. Le matériau ainsi constitué servira aussi à fournir des **informations** et analyses **spécifiques par pays** à la Commission européenne pour ses activités liées au semestre européen (produit 1.8).

Le suivi des progrès en matière de coopération européenne dans l'EFP consiste aussi à enrichir la base d'informations sur les **compétences clés**, l'un des cinq objectifs pour 2015-2020. Les données émanant du cycle 2011-2014, des groupes de travail thématique et de plusieurs études du Cedefop seront synthétisées et analysées. L'exercice d'inventaire des compétences clés sera initialement centré sur les programmes d'EFP de niveau secondaire supérieur dans l'UE-28+ ⁽⁴⁰⁾, en distinguant formation professionnelle essentiellement en établissement et formation en apprentissage, et sera documenté par les articles de ReferNet livrés fin 2015 et publiés en 2016 (produit 1.4). Cet inventaire a pour objet de dresser un tableau d'ensemble des compétences clés qui servira de point de départ pour une analyse plus approfondie de chacune d'elles.

En 2016, le Cedefop fournira des contributions thématiques, sur demande, pour les réunions des DGFP et du CCFP. Il mettra à jour et publiera en ligne les *Spotlights on VET* [«Regards sur... la formation professionnelle»] dans l'UE-28+ (produit 1.3) et préparera des publications sur **l'évolution de l'EFP et du marché du travail dans les pays exerçant la présidence** (publications imprimées et *Spotlights* sur les Pays-Bas et la Slovaquie)

⁽³⁷⁾ L'EFP prépare à (pratiquement) tous les niveaux de certification. Il s'adresse aux jeunes et aux adultes, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie embrassant tous les aspects de la vie, et est dispensé par différents types d'établissements. La formation (à orientation) professionnelle intervient dans des contextes formels, non formels et informels.

⁽³⁸⁾ http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/index_en.htm et [en anglais uniquement] <http://www.cedefop.europa.eu/en/news-and-press/news/european-ministers-endorse-riga-conclusions-vet>

⁽³⁹⁾ Les 28 États membres de l'UE, plus l'Islande et la Norvège.

⁽⁴⁰⁾ Si les compétences clés sont généralement considérées comme importantes pour l'ensemble des professions et secteurs, chacune d'elles peut n'être spécifiquement pertinente que pour certains secteurs ou professions (par ex. les compétences numériques pour le secteur des TIC). Ce travail sera centré sur les programmes dépourvus de tels liens directs de spécificité entre compétences clés et professions.



(produits 1.1, 1.2, 1.6 et 1.7).

ReferNet – le réseau européen du Cedefop pour l'information sur l'EFPI – demeure la principale source d'information sur les systèmes nationaux d'EFPI et l'évolution des politiques en la matière. Les produits du réseau fourniront un matériau pour les analyses des avancées politiques dans le domaine de l'EFPI et continueront de constituer la base des rapports sur les systèmes nationaux d'EFPI dans l'UE-28+. Les activités de ReferNet exigent une coopération avec un large éventail d'acteurs nationaux de l'EFPI et la participation des partenaires sociaux sera vivement recommandée. Les partenaires ReferNet seront également associés au soutien individuel apporté aux pays par le Cedefop dans le cadre de ses forums d'apprentissage politique. En janvier 2016 entreront en vigueur les nouveaux accords-cadres de partenariat 2016-2019 signés avec une institution d'EFPI dans chaque État membre, ainsi qu'en Norvège et en Islande (et éventuellement en Suisse). À partir de 2016, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne, le Cedefop alignera les aspects opérationnels et financiers du réseau; en d'autres termes, le programme de travail 2016 de ReferNet sera financé au titre du budget 2016 du Cedefop (produits 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6).

Pour étayer l'analyse de l'évolution des politiques par des données quantitatives, le Cedefop continuera d'améliorer la diffusion des **statistiques et indicateurs sur l'EFPI** disponibles. En 2016, le Centre entreprendra un examen des principales modifications récentes apportées aux études, données et statistiques européennes et internationales, afin d'évaluer leur impact sur les indicateurs clés pertinents pour l'EFPI, l'éducation et formation des adultes et les compétences. Ce travail sera déterminant pour optimiser l'utilisation des données

et statistiques dans le suivi des objectifs à moyen terme de Riga. En outre, il fournira des éclairages et des orientations pour la poursuite des activités visant à améliorer la disponibilité des données et statistiques sur l'EFPI, que le Cedefop mène en coopération avec la Commission européenne, Eurostat et l'OCDE (projet 3).

Le travail du Cedefop sur le **tableau de bord de la mobilité** se fonde sur la recommandation du Conseil «Jeunesse en mouvement»⁽⁴¹⁾. À partir des résultats d'une étude de faisabilité conduite en 2015, le Cedefop présentera en 2016 son premier tableau de bord de la mobilité dans l'EFPI, qui viendra éclairer les actions de la Commission européenne et des décideurs politiques au niveau européen et national. En tenant compte des besoins des utilisateurs (entreprises, établissements d'EFPI, enseignants et formateurs, apprenants de l'EFPI), le Cedefop explorera diverses solutions pour présenter les résultats sous une forme conviviale (par exemple via une plate-forme interactive). Le tableau de bord 2016 mettra à jour les données collectées en 2015 sur plusieurs domaines d'action prioritaires énoncés dans la recommandation du Conseil: informations et conseils; aspects administratifs et institutionnels; reconnaissance des acquis de l'apprentissage; partenariats et financement. Le champ thématique du tableau de bord sera en outre étendu aux six autres domaines prioritaires de la recommandation: motivation à participer et choix de la durée de mobilité; préparation à la mobilité; qualité de la mobilité à des fins d'éducation et de formation; portabilité des aides et prêts; apprenants défavorisés et rôle des démultiplicateurs. (produits 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7).

L'EFPI en Europe connaît à l'heure actuelle des changements fondamentaux, faits à la fois de menaces et de perspectives. Pour comprendre ces changements, il importe d'analyser l'image de

⁽⁴¹⁾ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:199:0001:0005:fr:PDF> [consulté le 25.12.2015].

l'EFPI dans la société et la position qu'il occupe dans le paysage global de l'éducation et de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie. L'étude sur **l'évolution du rôle de l'EFPI**, qui a débuté en 2015 et s'étendra sur trois ans, a pour objet de fournir des éclairages précis sur les déterminants de cette évolution, à toutes les phases (tels que la démographie et le marché du travail, les changements dans l'EFPI, l'EFPI au niveau 5 du CEC et dans l'enseignement supérieur et l'EFPI dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie). En 2016, le Cedefop publiera les premiers résultats des tâches initiales de cette étude («définition de l'EFPI» et «déterminants externes de l'EFPI»), qui seront largement débattus et diffusés sous divers formats et via différents médias (produits 5.1 et 5.2).

3.2. **Activité ABB: Instruments et principes européens**

En 2016, le travail sur les **instruments européens destinés aux citoyens** (Europass, crédits d'apprentissage, validation) fera l'objet d'une priorité spécifique. Il portera sur les moyens d'offrir aux individus des passerelles verticales au sein des systèmes d'enseignement et de formation, mais aussi des passerelles transversales entre les sous-systèmes, en leur permettant de tirer pleinement parti de toutes leurs expériences d'apprentissage en milieu éducatif, dans la vie professionnelle et dans le cadre des loisirs (par exemple grâce à des dispenses d'enseignements tenant compte de l'ensemble des acquis préalables).

En 2016, le Cedefop poursuivra son travail sur les **certifications**, qui s'articulera en trois volets.

- Le Cedefop continuera de coopérer avec la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux pour mettre en œuvre le **cadre européen des certifications (CEC)**. Le CEC offre une plate-forme de plus en plus im-

portante pour la coopération européenne concrète en matière de certifications. La phase initiale de référencement des cadres nationaux par rapport au CEC laissera la place en 2016 à un processus continu visant à renforcer la qualité de la coopération et la crédibilité. Le Cedefop soutiendra les activités du groupe consultatif du CEC sur le renforcement de la qualité du processus de référencement, notamment grâce à son travail sur les «comparaisons horizontales», qui consiste à analyser la cohérence de l'affectation d'une certification donnée ou d'un ensemble particulier de certifications à tel ou tel niveau du CEC. Ce travail permettra un partage systématique d'informations sur la compréhension et l'application de l'approche des acquis de l'apprentissage lors du processus de référencement. En 2016, le Centre continuera aussi de se pencher sur les liens entre CEC et validation de l'apprentissage non formel et informel.

- Le travail d'inventaire des **cadres nationaux de certifications (CNC)** sera intensifié. Le Cedefop continuera de publier en ligne, sur sa page consacrée aux CNC, des mises à jour annuelles par pays (produit 6.1) et publiera une note d'information (produit 6.2) sur des aspects spécifiques des principales avancées dans la mise en œuvre des CNC en Europe. Tous les deux ans, le Cedefop entend également publier une analyse et un bilan approfondis des progrès réalisés dans cette mise en œuvre (produit 6.1). En 2016, cette analyse s'intéressera plus particulièrement aux progrès des pays vers la deuxième étape de la recommandation établissant le CEC et à l'impact des CNC, en particulier à la mesure dans laquelle ceux-ci facilitent la progression et la mobilité des apprenants et des travailleurs et contribuent à la modernisation des systèmes d'éducation et de formation. Le Cedefop poursuivra sa coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF) et l'Unesco. Dans l'optique de l'éventuelle révision de la re-



commandation établissant le CEC, le Cedefop continuera aussi, en coopération avec la Commission européenne et le groupe consultatif du CEC, d'apporter son concours aux activités relatives aux **certifications sectorielles internationales**.

- Compte tenu de l'importance, soulignée dans les conclusions de Riga, de promouvoir des systèmes d'EFPP réactifs, à même de renforcer la compétitivité internationale de la main-d'œuvre, le Cedefop poursuivra son travail sur la qualité et la pertinence de l'offre d'EFPP dans le contexte de l'internationalisation/de la mondialisation. En 2016, sur la base des résultats de la conférence de novembre 2015 et des premières conclusions de son étude (lancée en 2015) consacrée à l'impact de la mondialisation sur l'EFPP, le Cedefop analysera les effets de **l'internationalisation/la mondialisation** sur la révision et le renouvellement du contenu des certifications de l'EFPP, ainsi que sur les modalités de définition et de description des certifications, les défis qui en découlent et la réactivité des systèmes et certifications nationaux d'EFPP face à l'évolution des exigences en Europe et dans le reste du monde.
- Le Cedefop continuera d'apporter son concours à la mise en œuvre de la **terminologie normalisée européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions (ESCO)**, en particulier des piliers «certifications» et «aptitudes/compétences», ainsi qu'au travail sur les aptitudes/compétences transversales et trans-sectorielles. Dans l'optique de la publication de l'ESCO en 2016, certaines applications possibles de la terminologie, par exemple en relation avec le Panorama européen des compétences et Europass, seront testées dans le cadre de projets pilotes.

Comme les années précédentes, le Cedefop assurera le suivi et l'analyse des progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre du **système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFPP**

(**ECVET**) et apportera son concours à la Commission pour la poursuite des activités dans ce domaine. En 2016, il publiera les résultats de l'exercice de suivi 2015 (produit 7.2). En établissant des liens étroits avec le travail du Centre sur le CEC/les CNC et la validation, cet exercice de suivi contribuera à mieux comprendre comment les synergies pourraient améliorer l'efficacité de ces instruments.

S'agissant d'**Europass**, le Cedefop poursuivra l'amélioration du portail, afin d'élargir son accès à un plus grand nombre d'utilisateurs. En outre, il aidera la Commission européenne à analyser les résultats de son étude de faisabilité en vue de mettre en place un «guichet unique intégré» et poursuivra ses efforts pour améliorer l'interopérabilité du site avec les services de l'emploi. (produits 8.1 et 8.2).

Promouvoir l'**assurance qualité** est l'une des mesures auxquelles les pays sont convenus d'accorder la priorité jusqu'en 2020 dans le cadre de leurs actions conjointes en faveur de l'EFPP. Le Cedefop poursuivra son travail analytique sur l'assurance qualité dans l'EFPP en étudiant la faisabilité d'analyses pilotes dans trois pays (produit 9.1). Il continuera aussi d'apporter son concours à la Commission européenne dans la mise en œuvre de la recommandation relative au cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFPP (CERAQ). En 2016, le Cedefop se concentrera sur la qualité optimale de l'offre d'EFPP, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier de 2015 sur le thème «Prestataires d'enseignement et de formation et assurance qualité», mais aussi sur ses travaux consacrés à l'approche des acquis de l'apprentissage ainsi qu'aux cadres de certifications et aux instruments visant à répondre aux besoins des citoyens.

Le Cedefop continuera d'aider la Commission, les États membres et les partenaires sociaux à utiliser les instruments et principes européens pour l'éducation, la formation et l'emploi. Ce travail a pour but de réduire les obstacles à la progression



des apprenants et des travailleurs et de permettre aux citoyens d'utiliser le mieux possible les acquis de leur expérience éducative et professionnelle. Le Cedefop apportera sa contribution et son soutien aux efforts déployés au niveau européen pour établir des **synergies entre les divers instruments**, en vue de la mise en place d'un guichet unique intégré. Cette initiative, actuellement en discussion au sein de la Commission, vise à assurer une utilisation techniquement plus cohérente des services européens en faveur des compétences, y compris des outils numériques et en ligne et des stratégies et instruments européens. Un guichet unique intégré contribuera à accroître l'utilisation des instruments, mais il exigera aussi de poursuivre leur développement conceptuel et technique afin de les simplifier autant que possible. Pour soutenir ces activités, le Centre s'appuiera sur les contributions qu'il a déjà apportées au développement et à la gestion d'Europass et du Panorama européen des compétences. Le travail dans ce domaine tiendra aussi compte des conclusions de la conférence «*Stepping up the pace*» [Accélérer le rythme] qu'il a organisée en 2014. En outre, le Cedefop apportera son concours à la Commission, sous la forme de conseils techniques et conceptuels, dans ses **évaluations de l'impact**, en vue de préparer les éventuelles révisions de la décision de 2004 relative à Europass et de la recommandation de 2008 établissant le CEC.

Le Cedefop continuera de soutenir la mise en œuvre de l'**approche fondée sur les acquis de l'apprentissage**. En 2016, il publiera et diffusera largement les conclusions finales de son étude – lancée en 2013 – sur l'utilisation des acquis de l'apprentissage dans les politiques et pratiques d'éducation et de formation dans 33 pays (produit 10.2). Plusieurs années de recherche ont abouti en 2015 à un forum d'apprentissage politique et à

une note adressée au groupe consultatif du CEC sur la formulation et la mise en application des acquis de l'apprentissage. En 2016, fort de ces résultats, le Cedefop valorisera encore davantage ce travail en organisant un deuxième forum d'apprentissage politique sur la définition et la formulation des acquis de l'apprentissage (produit 10.3) et en publiant son **manuel sur les acquis de l'apprentissage** (produit 10.1). Ce manuel, qui sera disponible en version imprimée et en ligne, offrira une source précieuse et fiable d'informations et de conseils aux acteurs chargés de mettre en œuvre l'approche fondée sur les acquis de l'apprentissage au niveau européen, national et local. À partir d'une large sélection d'études de cas illustrant l'utilisation du principe des acquis de l'apprentissage à des fins diverses (référentiels de certification, curricula, évaluation, enseignement et formation, notamment), le Cedefop mènera un travail systématique de collecte et de mise en forme de données probantes à l'appui de l'apprentissage politique. En outre, il publiera les premiers résultats de son étude – lancée en 2015 – sur la pertinence des acquis de l'apprentissage pour le dialogue entre éducation/formation et marché du travail. Cette étude fournira des données comparatives sur la révision et le renouvellement des acquis de l'apprentissage se rattachant à dix certifications professionnelles dans dix pays. Le Centre entend intensifier le travail d'élaboration d'un **format commun de description des acquis de l'apprentissage dans les référentiels de certification**, afin de soutenir les avancées liées au CEC, à l'ESCO et à Europass et d'améliorer la comparabilité et la transparence des certifications en Europe.

4. PRIORITÉ À MOYEN TERME 2

Carrières et transitions – EFPC, éducation et formation des adultes et formation par le travail

4.1. **Activité ABB: Autonomiser les adultes et les jeunes**

4.1.1. **Formation par le travail, dont la formation en apprentissage pour l'employabilité des jeunes**

Les travaux du Cedefop sur la formation en apprentissage montrent qu'un consensus de plus en plus large s'instaure parmi les décideurs politiques, les partenaires sociaux et les experts sur l'efficacité de ce type de formation pour remédier à certains déséquilibres actuels sur le marché du travail, au profit des apprenants comme des employeurs. En 2016, à la lumière des enseignements des deux dernières années, le Cedefop intensifiera encore davantage son **soutien à l'Alliance européenne pour l'apprentissage**, ainsi que son analyse des processus de réforme, de leurs implications et de leur efficacité dans les États membres. En s'appuyant sur les articles de ReferNet relatifs à la formation en apprentissage et sur d'autres sources d'information, le Centre dressera un inventaire des dispositifs déjà en place dans les États membres et des engagements que ceux-ci ont pris dans le cadre de cette alliance, afin de constituer une base solide pour l'analyse et le suivi des progrès accomplis.

Après avoir effectué avec succès les analyses par pays sur la formation en apprentissage en Lituanie et à Malte, lancées à titre pilote en 2014 et menées à bien en 2015, le Cedefop finalisera en 2016 les analyses consacrées à la Grèce, la Slovénie et l'Italie (entreprises en mai 2015). Cet exercice sera étendu à deux pays supplémentaires en 2016, sur une base volontaire. Ces analyses, auxquelles sont associés décideurs politiques, partenaires sociaux et autres acteurs de l'EFPC et du marché du travail, concernent des pays engagés dans des réformes importantes de leurs dispositifs

de formation en apprentissage et continueront de porter en priorité sur l'élaboration des politiques et les processus de mise en œuvre.

Eu égard à la crise humanitaire que connaît actuellement l'Europe, le Cedefop accordera en 2016 une attention spécifique au rôle que peuvent jouer les stratégies de formation par le travail et autres politiques liées à l'EFPC, en particulier d'orientation et de validation de l'apprentissage non formel et informel, pour faciliter l'intégration sur le marché du travail des migrants et réfugiés en Europe. Les politiques d'intégration efficaces exigent des stratégies globales, mais aussi des stratégies adaptées aux caractéristiques et besoins particuliers des différents groupes concernés. En s'appuyant sur les résultats de la réunion qu'il a organisée en marge de sa conférence sur la formation en apprentissage de novembre 2015, le Centre organisera en 2016 une rencontre spécifiquement destinée à examiner ce problème d'intégration des migrants et réfugiés, ainsi que le rôle de différentes politiques à cet égard, notamment dans les domaines de l'EFPC, de la validation, de l'orientation tout au long de la vie et de la transparence des certifications. Le Cedefop a décidé de mettre en place une équipe interdisciplinaire interne restreinte à cet effet, chargée d'élaborer un document qui fera la somme de l'expertise du Cedefop dans différents domaines (comme la formation par le travail, la validation, et l'orientation tout au long de la vie).

Le Cedefop poursuivra sa coopération avec la Commission et d'autres organisations internationales en matière de formation par le travail, dont l'apprentissage. Il contribuera notamment au groupe de travail interagences sur la formation par le travail et travaillera en coopération avec l'OCDE sur les coûts et bénéfices de la formation en apprentissage.



4.1.2. L'EFPC pour l'insertion professionnelle et sociale

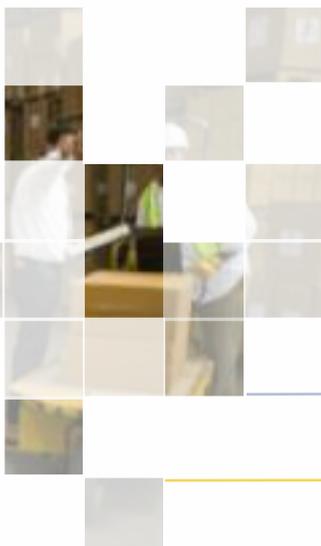
Après plusieurs années de crise économique, et face aux taux de chômage sans précédent, en particulier parmi les jeunes et les jeunes adultes, lutter contre le risque d'**inégalités structurelles de long terme** entre groupes sociaux et entre États membres s'impose comme une priorité de premier plan pour l'Europe. En 2016, le Cedefop poursuivra son analyse du **rôle de l'EFPC dans la réduction du nombre de sortants précoces de l'éducation et de la formation (initiales)**. En s'appuyant sur les résultats des phases précédentes, cette étude soutiendra l'élaboration des politiques en identifiant les modèles d'intervention visant à prévenir et/ou réduire cette sortie précoce dans différents contextes. Il s'agira aussi d'élaborer des outils et instruments (comme un ensemble d'indicateurs, des outils de suivi et d'évaluation, un recueil de bonnes pratiques) pouvant être utilisés au niveau européen, national et local pour collecter des données et autres éléments probants, et pour suivre et évaluer les stratégies et mesures mises en place. Les résultats des phases précédentes de cette étude seront publiés et largement diffusés. (produits 12.1 et 12.2).

En 2016, le Cedefop étendra son travail dans ce domaine à une étude sur le **rôle des politiques d'EFPC et d'apprentissage des adultes pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale** (produit 12.3). La première phase, en 2016, prendra la forme d'une étude exploratoire interne. Elle aura pour objet de conceptualiser les questions entourant le rôle facilitateur de l'EFPC et de l'éducation et formation des adultes dans l'insertion professionnelle et sociale. Il s'agira aussi d'examiner et de recenser les politiques d'EFPC et d'apprentissage des adultes mises en place pour des groupes cibles spécifiques, comme les adultes faiblement

qualifiés, les chômeurs de longue durée et les jeunes NEET, y compris les sortants précoces. Les résultats de cette première phase exploratoire serviront à organiser la seconde phase, qui sera lancée en 2017.

4.1.3. Attractivité et efficacité de l'EFPC et de l'éducation et formation des adultes

Malgré la crise économique, la demande de main-d'œuvre diplômée de l'enseignement supérieur en Europe ne cesse d'augmenter au fil des années. Dès lors, une priorité politique de premier plan à l'heure actuelle est d'élargir la participation à l'enseignement supérieur et d'offrir aux adultes des possibilités de «monter d'un cran». Il importe d'adopter de nouvelles approches de l'éducation et formation des adultes, tant pour les entreprises que pour les apprenants, et de renforcer la **coopération entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises pour promouvoir l'excellence dans l'EFPC**. En 2016, le Cedefop pourrait entreprendre un nouveau volet de recherche qui se penchera sur les partenariats et la coopération entre entreprises, partenaires sociaux, prestataires d'EFPC et établissements d'enseignement supérieur destinés à encourager l'EFPC (en examinant les potentialités, les défis, les modèles de coopération, les structures d'appui, les interactions entre formation par le travail en entreprise et enseignement supérieur) et à faire en sorte que les salariés bénéficient d'une offre d'EFPC appropriée pour développer l'excellence professionnelle et l'innovation. Cette recherche s'intéressera aussi aux moyens d'améliorer la perméabilité entre EFPC et enseignement supérieur, tout particulièrement grâce à la validation des acquis d'apprentissage. Début 2016, le Cedefop organisera un atelier sur le thème «*Fostering partnerships for CVET*» [Encourager les partenariats pour l'EFPC], dont les



résultats fourniront des éclairages et des contributions pour les prochaines phases de cette recherche (produit 13.1).

En 2016, en s'appuyant sur les résultats de son étude réalisée en 2014-2015 sur les **coûts économiques et sociaux des adultes faiblement qualifiés dans l'UE**, le Cedefop finalisera une publication sur ce thème et organisera un atelier pour diffuser les conclusions. Les participants à cet atelier débattront des données recueillies sur les adultes faiblement qualifiés en Europe et sur l'évaluation des coûts économiques et sociaux induits pour les individus et les sociétés. Il s'agira d'un exercice d'apprentissage mutuel entre les parties prenantes, en particulier les partenaires sociaux et les décideurs politiques des États membres (produits 13.2 et 13.3).

Début 2016, le Cedefop publiera son étude sur **la gouvernance et le financement de la formation en apprentissage** et organisera un atelier pour discuter des résultats. Cet atelier réunira les principales parties prenantes de tous les pays étudiés (Espagne, Italie, Lettonie, Portugal et Suède). Il offrira aux participants l'occasion de s'informer sur les résultats dans les différents pays, les outils d'évaluation des structures de gouvernance et des dispositifs de financement, ainsi que la démarche d'élaboration de scénarios (produits 14.1 et 14.2).

Afin de soutenir l'apprentissage politique entre les États membres et la mise en œuvre de mesures stratégiques destinées à accroître la participation à la formation et les investissements privés dans ce domaine, le Cedefop publiera en ligne en 2016 **la mise à jour de son inventaire/sa base de données des mécanismes de partage des coûts** mis en place par les États membres pour financer la participation à l'EFPC et à l'éducation et formation des adultes. Le Centre analysera les données collectées, en examinant, pour chaque

pays, les modèles de financement, le niveau d'investissement, l'incidence de participation à l'apprentissage des adultes, ainsi que d'autres données/résultats émanant de statistiques et études européennes. De plus, il s'attachera à élargir cet inventaire/cette base de données en y incorporant des informations sur les instruments et mécanismes de partage des coûts dans d'autres volets des politiques d'EFPC (produit 14.3).

À partir de la littérature existante et des études récemment menées sous l'égide de la Commission, le Cedefop entreprendra d'examiner les combinaisons efficaces d'incitations financières, de structures de gouvernance/régulation et d'incitations non financières, afin d'identifier les **mécanismes viables visant à améliorer l'attractivité de l'EFPC/de l'apprentissage des adultes et à renforcer l'offre et la participation**, tout particulièrement au sein des PME (produit 14.4). En outre, dans le sillage de sa coopération fructueuse avec le Centre international de formation de l'OIT en 2015, il organisera avec celui-ci un atelier/séminaire de formation sur le financement du développement des compétences à l'intention des experts et des acteurs de l'EFPC (produit 14.5). Enfin, le Cedefop continuera de travailler en coopération avec la Commission et d'autres organisations internationales sur le financement de l'EFPC.

Les premiers résultats de la nouvelle **enquête d'opinion sur l'EFPC** du Cedefop lancée en 2015, qui seront disponibles au second semestre 2016, fourniront des éclairages essentiels sur la sensibilisation à l'EFPC, son attractivité et son efficacité, du point de vue des utilisateurs. Les résultats préliminaires de la phase pilote de cette enquête seront examinés lors d'un atelier qui fournira au Cedefop et autres acteurs de l'EFPC la garantie que l'enquête à grande échelle permettra d'obtenir des éléments cohérents, complets et pertinents concer-



nant la perception/le point de vue des travailleurs, des apprenants et de l'ensemble des citoyens sur l'EFP au niveau européen et national (produit 15.1). Les résultats de cette enquête alimenteront plusieurs champs d'activité du Cedefop.

Le développement professionnel initial et continu des **enseignants et formateurs de l'EFP** demeure une priorité politique de premier plan de l'UE et compte parmi les objectifs 2015-2020 des actions conjointes dans le domaine de l'EFP. En 2016, en s'appuyant sur les informations recueillies via les articles thématiques de ReferNet livrés en 2015 (produit 16.1), sur les résultats de la consultation avec les partenaires sociaux et sur des données émanant de diverses autres sources, le Cedefop apportera son concours à l'exercice d'inventaire entrepris par la Commission. Cet inventaire a pour but de mieux comprendre quels dispositifs sont en place dans les différents pays pour garantir la qualité de la formation des enseignants de l'EFP, des formateurs (en établissement et en entreprise) et des tuteurs ou moniteurs d'apprentissage, en s'arrêtant plus particulièrement sur les critères de formation initiale et continue des enseignants et formateurs de l'EFP exigés pour leur certification, leur agrément ou l'autorisation d'exercice de leurs fonctions, ainsi que sur les mesures en faveur de leur développement professionnel continu. Ce travail du Cedefop donnera lieu à une note d'information (produit 16.2). En coopération avec la Commission, le Centre organisera un **forum d'apprentissage politique** sur le développement professionnel continu et le perfectionnement professionnel des enseignants de l'EFP et des formateurs en entreprise, afin de soutenir l'apprentissage politique ainsi que le groupe de travail EF 2020 (prochainement) mis en place par la Commission. Ce forum, qui réunira des représentants des ministères, des partenaires so-

ciaux et des enseignants de l'EFP, permettra de partager les connaissances sur les politiques et pratiques efficaces de développement professionnel continu des enseignants intervenant dans l'EFP, en particulier dans la formation par le travail, dont l'apprentissage (produit 16.3). En s'appuyant sur les résultats de ce forum et du travail conjoint au niveau de l'UE, le Cedefop étudiera la possibilité d'entreprendre une analyse comparative des systèmes et programmes de formation des professionnels de l'EFP, en vue de son déploiement en 2017. Cette analyse sera assortie d'exemples et de lignes directrices sur le développement professionnel des enseignants et formateurs de l'EFP au niveau européen.

En 2016, le Cedefop entreprendra une étude sur la diffusion de méthodologies et outils efficaces pour l'intégration et l'utilisation **des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie**. Cette étude, qui s'achèvera en 2017, mettra l'accent sur le renforcement des capacités des services d'orientation professionnelle dans les domaines des TIC et de l'information sur le marché du travail, ainsi que sur le développement des compétences des professionnels. En outre, le Centre organisera un atelier (produit 17.1) pour valider les résultats de son étude précédente relative à l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie, qui adressera des messages clés aux décideurs politiques chargés de l'orientation tout au long de la vie; cette étude sera publiée en 2016 (produit 17.2). Enfin, le Cedefop entreprendra des activités internes en vue d'établir une base de connaissances sur les systèmes et pratiques d'orientation dans l'UE (produit 17.3).

La **validation de l'apprentissage non formel et informel** est une composante essentielle de la



mise en œuvre de politiques efficaces d'EFP et d'éducation et formation des adultes. En 2016, le Cedefop publiera et diffusera cinq **rapports thématiques** sur des questions spécifiques convenues avec la Commission (produit 18.2) sur la base de la mise à jour 2015 de l'inventaire de la validation: perspectives de la validation, validation et apprentissage numérique, financement de la validation, validation de l'apprentissage non formel et informel dans des domaines spécifiques (comme l'emploi des jeunes ou le secteur des soins) et utilisation des dispositifs de validation. Il mènera à bien la collecte de données préparatoire à une «mise à jour allégée» de l'**inventaire de la validation** et publiera des **misés à jour par pays** ainsi qu'un rapport de synthèse (produit 18.3). En s'appuyant sur ses propres travaux et son expertise en matière de validation, le Cedefop organisera une conférence européenne sur la validation de l'apprentissage non formel et informel (produit 18.4). Cette conférence offrira aux parties prenantes une plate-forme unique non seulement de

réflexion sur les avancées à ce jour, mais aussi de débat sur les efforts encore nécessaires pour respecter l'échéance de 2018 fixée par la recommandation du Conseil relative à la validation. À cet égard, la mise à jour de l'inventaire permettra d'aborder les questions cruciales spécifiques à certains États membres. Les débats de cette conférence porteront également sur les moyens d'élaborer des solutions de validation appropriées pour remédier à la situation actuelle concernant les migrants et réfugiés; pour nourrir ces débats, le Centre rédigera en interne un document sur le rôle des politiques de validation, d'orientation et d'EFP.

En 2016, les travaux du Cedefop sur l'EFPC, l'éducation et la formation des adultes et la formation par le travail fourniront des éléments à l'appui de la mise en œuvre des conclusions de Riga, tout particulièrement des objectifs à moyen terme n° 1 (promouvoir la formation par le travail sous toutes ses formes), n° 3 (faciliter l'accès de tous à l'EFP et aux certifications) et n° 5 (formation des enseignants et formateurs de l'EFP).

5. PRIORITÉ À MOYEN TERME 3

Analyse des besoins d'aptitudes et de compétences

5.1. **Activité ABB:** **Analyse des compétences**

5.1.1. **Fournir des données probantes sur les tendances des emplois et des compétences pour des décisions éclairées**

Le Cedefop a accumulé une somme d'expertise reconnue et des données substantielles sur les évolutions du marché du travail et leurs répercussions sur les besoins de compétences en Europe. À partir de 2016, le Centre renforcera ces activités, afin de répondre directement aux besoins des utilisateurs: les États membres de l'UE, les partenaires sociaux mais aussi les professionnels, tels que les agents des services publics de l'emploi et les conseillers d'orientation. Ces activités s'articuleront en deux volets: (1) le Panorama européen des compétences, qui présente les résultats de l'ensemble des travaux d'analyse et d'anticipation des besoins en compétences du Cedefop, ainsi que ceux d'autres études et enquêtes conduites en Europe pour améliorer l'information sur le marché du travail, et (2) le concours apporté aux États membres et aux parties prenantes pour renforcer leur capacité d'anticiper et de faire coïncider compétences et besoins du marché du travail.

Pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et de l'ensemble des citoyens, et après avoir conduit au cours des années précédentes une étude de faisabilité ainsi qu'une consultation avec les parties prenantes, le Cedefop s'emploiera en 2016 à élaborer une **nouvelle interface du Panorama européen des compétences pour les conseillers d'orientation pédagogique et professionnelle**. Le site internet dynamique du Panorama, développé et hébergé par le Cedefop depuis 2014, sera enrichi de nouvelles données sur les tendances du marché du travail et les besoins de compétences, ainsi que d'outils spécifiquement destinés à faciliter l'accès à cette information des professionnels chargés d'aider les

individus à prendre des décisions concernant leurs études, leur formation ou leur carrière (produits 19.3 et 19.4). Ce site, qui utilisera la terminologie de l'ESCO, sera amélioré en vue de devenir une composante du guichet unique intégré (actuellement en discussion au sein de la Commission) et un outil de liaison avec d'autres initiatives, bases de données, sources d'information et portails européens (comme EURES et Europass) destinés à guider les individus dans leurs choix d'études, de formation et d'emploi. Un projet pilote sera mené avec la Commission pour tester l'applicabilité de l'ESCO aux diverses sections du Panorama. En parallèle, le Centre continuera de servir l'objectif de faire du Panorama un «conservatoire» de l'information sur l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail: il l'enrichira de données et d'analyses issues non seulement de ses propres projets et activités, mais aussi des projets de la Commission sur l'anticipation des besoins de compétences, assurera une veille systématique des études et résultats concernant les tendances du marché du travail (produits 19.1 et 19.2) et incorporera les résultats de ses activités relatives à l'information sur les compétences et le marché du travail dans le Panorama.

Tout au long de l'année, le Cedefop continuera d'aider les États membres, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes à développer leurs méthodes et stratégies pour anticiper et faire coïncider compétences et besoins du marché du travail. En 2016, dans le cadre de ses activités en vue de renforcer cette capacité, le Cedefop organisera un premier **forum d'apprentissage politique** qui réunira décideurs politiques et praticiens pour un partage d'expériences sur les actions politiques efficaces et un apprentissage mutuel sur les moyens d'améliorer l'adéquation entre besoins de l'économie et de la société et résultats de l'éducation et de la formation, notamment en menant une réflexion sur le rôle des différents acteurs concernés – gouvernements, organisations d'employeurs,



syndicats, prestataires d'EFP et entreprises – (produit 23.2). Les débats de ce forum seront nourris par les données et les exemples de bonnes pratiques recueillis par le Cedefop dans plusieurs États membres, ainsi que par les résultats de ses recherches sur l'inadéquation des compétences, qui seront récapitulés dans un manuel des politiques (produit 23.1). Seront conviés à ce forum des décideurs politiques chargés de l'emploi, de l'éducation et de la formation, des conseillers d'orientation pédagogique et professionnelle, ainsi que des représentants des services publics de l'emploi. Ces efforts pour renforcer la capacité des États membres et autres parties prenantes d'anticiper les besoins en compétences seront faits en **coopération avec la Commission, l'OCDE, l'OIT, l'ETF et l'Unesco**, ainsi qu'avec **Skillsnet**. Le réseau Skillsnet, animé par le Cedefop et composé d'experts et de partenaires nationaux, fournit un appui précieux aux activités d'analyse des besoins en compétences du Centre.

5.1.2. Produire de nouvelles données probantes sur les tendances des compétences et des emplois pour une offre d'EFP plus éclairée

En 2016, pour appréhender les besoins futurs de compétences, et conformément au mandat qui lui a été assigné par le Conseil ⁽⁴²⁾, le Cedefop publiera de nouvelles **prévisions de l'offre et de la demande de compétences en Europe** à l'horizon 2030 (produit 21.1). Dans l'édition 2016, le tableau détaillé de l'avenir du marché du travail et de l'emploi dans l'UE habituellement fourni par ces prévisions sera complété par des scénarios politiques concernant les pénuries de compétences, les mesures actives et les migrations, élaborés en coopération avec l'OCDE et la DG EMPL.

Ces scénarios exploreront les solutions politiques optimales pour anticiper les effets négatifs du vieillissement démographique sur l'offre de main-d'œuvre et de compétences dans l'UE (produit 21.2). À partir de 2016, le Cedefop réduira la périodicité de ses prévisions et la prochaine édition ne paraîtra que début 2020. Dans l'intervalle, le Centre livrera des analyses sectorielles plus détaillées explorant les besoins futurs en compétences sur le marché du travail et leurs conséquences pour l'offre d'EFP (produit 21.4).

Afin d'identifier les emplois et les compétences cruciaux pour l'économie de l'UE et de répondre aux préoccupations qui s'expriment concernant les **pénuries de compétences** dans la population active ainsi que dans certains secteurs et pays, le Cedefop publiera en 2016 les résultats de son étude visant à identifier les pénuries préjudiciables à l'économie et à établir des priorités en la matière (produits 22.1 et 22.2). Ces résultats fourniront des éléments solides sur les professions revêtant une haute importance économique exposées au risque de pénurie de compétences dans chaque État membre. Ces éléments devraient aider les décideurs politiques à renforcer la réactivité de l'offre d'EFP par rapport aux besoins économiques cruciaux. Afin de contribuer à combler les déficits de données sur les qualifications requises et les difficultés de recrutement, le Cedefop teste actuellement la faisabilité d'utiliser des outils électroniques («robots d'indexation» et «araignées») pour produire **des informations en temps réel relatives aux besoins de compétences sur le marché du travail**. Les informations collectées sont harmonisées avec l'ESCO et permettent d'appréhender plus finement les besoins en compétences et les exigences des employeurs dans des professions spécifiques (compétences requises, ni-

⁽⁴²⁾ Conseil de l'Union européenne (2010). *Conclusions du Conseil sur des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux: la voie à suivre*. 3019^e session du Conseil – Emploi, politique sociale, santé et consommateurs. Bruxelles, 7 juin 2010. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/114963.pdf [consulté le 24.1.2016].

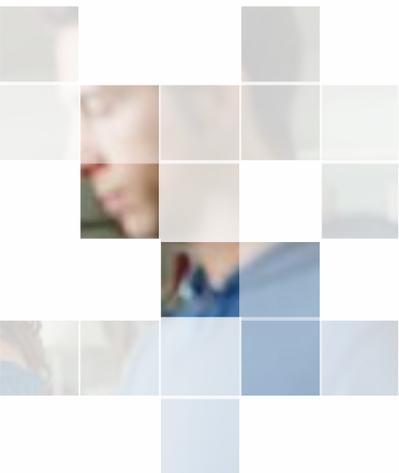


veau d'études/de formation, diplômes, secteur géographique). Elles permettront aussi de poursuivre le développement du Panorama européen des compétences, qui a vocation à devenir un outil non seulement utile pour les décideurs politiques, mais aussi adapté aux besoins des utilisateurs.

Le Cedefop continuera d'analyser et de **diffuser les résultats de la première enquête sur les compétences et les emplois en Europe** qu'il a conduite en 2014. Parmi les thèmes particulièrement dignes d'intérêt abordés par cette enquête figurent l'impact de l'EFPP et de la formation par le travail sur l'inadéquation des compétences, l'inadéquation des compétences dans le domaine des TIC ou le rôle de l'orientation dans l'accès à un emploi correspondant aux compétences (projet 23). Le Cedefop poursuivra le travail d'analyse des données de cette enquête en examinant leurs implications pour les politiques de l'UE visant à promouvoir les compétences, la qualité des emplois, la productivité et la création d'emplois, mais aussi pour les actions concrètes que doivent mener les acteurs concernés pour résorber les inadéquations de compétences (produits 23.2, 23.3 et 23.4).

Le Cedefop lancera une nouvelle étude pour explorer l'efficacité de différents systèmes d'anticipation et de gouvernance des compétences dans les États membres, qui s'intéressera tout particulièrement aux spécificités institutionnelles de ces systèmes et à leur capacité de mobiliser une large palette d'acteurs (ministères, prestataires d'EFPP, partenaires sociaux) pour évaluer et anticiper les besoins en compétences et y répondre. La recherche du Centre sur l'inadéquation des compétences a mis en lumière que les pénuries de compétences sont plus susceptibles de perdurer dans les systèmes au sein desquels les modes de transmission de l'information sur l'apparition de nouveaux besoins sont inefficaces ou dans ceux qui ne parviennent pas à établir de synergies solides entre **développement des forces de travail dans l'EFPI et l'EFPC et développement économique**

local/régional (projet 23). Un autre aspect mis en lumière par ce champ de recherche, dans lequel s'inscrit aussi l'enquête susmentionnée de 2014 sur les compétences et les emplois en Europe, est le risque de voir les bénéficiaires de l'EFPP et de la formation des adultes compromis lorsque le développement initial et continu des compétences n'est pas guidé par une information sur les compétences mise à jour et accompagné par des politiques d'innovation sur le lieu de travail qui améliorent la qualité d'ensemble des emplois et l'utilisation des compétences. Les pays soucieux d'éviter les pénuries de compétences et de promouvoir l'innovation et le développement économique doivent intégrer dans leurs stratégies globales de compétences des mesures qui facilitent à la fois l'anticipation, le développement et l'utilisation des compétences à l'échelle nationale, régionale et locale. Ces efforts passent obligatoirement par une collaboration entre les divers acteurs concernés, notamment les prestataires d'EFPP, les entreprises, les syndicats et les agences de développement économique (régionales). Les prestataires d'EFPP ont un rôle de coordination déterminant à jouer, dès lors qu'ils peuvent adapter l'offre de formation aux compétences spécifiques indispensables pour le développement économique ou pour certains objectifs de politique industrielle. Or, ce rôle est souvent sous-estimé, ou bien le manque de structure d'appui efficace empêche la mobilisation pleine et entière des prestataires. Cette étude examinera les principaux facteurs de bonne gouvernance des systèmes d'anticipation des compétences dans l'UE, les obstacles et les conditions nécessaires à une diffusion efficace de l'information sur les compétences auprès des prestataires d'EFPP, ainsi que les mesures incitant ces derniers à proposer une offre plus réactive et mieux alignée sur les besoins de compétences et, plus généralement, sur les objectifs de compétitivité économique. Il s'agira aussi d'analyser et de comparer les différents cadres institutionnels qui se prêtent à une mobilisation active



des acteurs concernés et aident les divers types de prestataires d'EFPC à faire preuve d'efficacité dans la conception et le renouvellement de leurs programmes. Les éclairages fournis par cette étude seront traduits en un ensemble de recommandations adressées aux décideurs politiques et soutiendront l'apprentissage politique au niveau national, régional et local.

L'engagement des employeurs dans le développement de leurs ressources humaines revêt une importance vitale et il importe d'accorder une attention particulière au développement des savoirs, aptitudes et compétences de tous les salariés pour stimuler l'innovation et la capacité économique. Malgré la priorité politique de premier plan accordée au développement de l'EFPC et de l'apprentissage des adultes, l'offre de formation émanant des entreprises semble demeurer suboptimale dans certains pays et secteurs de l'UE, ce qui prive de nombreux salariés de possibilités de développer leurs compétences professionnelles. Si, grâce à des enquêtes régulières, nous disposons d'une somme considérable de données sur l'incidence d'EFPC dans les entreprises, il importe de mieux comprendre les liens entre stratégies de formation et autres stratégies en faveur des compétences, innovation et performances des entreprises. La recherche met de plus en plus en évidence que l'inadéquation des compétences est un processus dynamique, qui dépend des possibilités offertes aux individus non seulement de se former et d'apprendre en milieu de travail, mais aussi de mobiliser efficacement leurs compétences sur le poste de travail. En 2016, le Cedefop poursuivra son travail d'investigation des **stratégies de développement des compétences dans les entreprises**. Seront examinés non seulement les stratégies de formation et d'apprentissage des entreprises, mais aussi la manière dont celles-ci organisent le travail et conçoivent les tâches pour développer les compétences et optimiser leur utilisation, **ainsi que les liens avec leurs perfor-**

mances. Le Centre recueillera des études de cas d'entreprises de différents secteurs affichant une réussite économique soutenue et analysera leurs pratiques de formation et d'apprentissage, ainsi que les spécificités de leur organisation du travail et de leur conception des tâches propices à l'utilisation et au développement des compétences de leurs salariés (projet 24). Les résultats de ce travail seront publiés en 2017.

En 2016, le Cedefop publiera en ligne (sur son portail et dans le Panorama européen des compétences) un **indice des compétences (skills index)**, qui rendra compte des performances des pays en matière de développement, d'activation et d'utilisation des compétences (produit 19.5), et établira les profils des **systèmes nationaux d'anticipation des compétences dans l'UE**. Cet indice prendra appui sur l'information recueillie via le questionnaire conjoint de l'OCDE/du Cedefop, qui visait à identifier les outils d'anticipation des compétences dans les États membres de l'UE et les autres pays de l'OCDE, ainsi que la manière dont les résultats des analyses des besoins en compétences sont pris en compte pour élaborer les politiques d'éducation, de formation, d'emploi et d'immigration. Pour approfondir ce travail et poser les bases des futures activités de renforcement des capacités, le Centre organisera en cours d'année des visites de suivi sur le terrain afin d'identifier et d'examiner dans le détail les meilleures pratiques dans les différents pays.

Le Cedefop s'appuiera sur les trois activités susmentionnées pour collecter et analyser des exemples et des pratiques au niveau local, régional, sectoriel et national, ainsi qu'au niveau des entreprises. Les résultats seront valorisés dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, d'échange de connaissances et d'apprentissage politique en 2016 et au cours des années suivantes.

6. Communication, documentation et information

La diffusion de toute documentation et information utiles est l'une des tâches principales du Cedefop, telle que définie par son règlement fondateur. Les activités d'information et de communication du Centre font partie intégrante de ses activités opérationnelles et apportent une contribution reconnue au travail d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et instruments européens pour l'EFPP de la Commission européenne, des États membres et des partenaires sociaux.

6.1. **Activité ABB:** **Communication externe**

En 2016, le Cedefop maintiendra sa stratégie de communication réussie, fondée sur les principes de **communication d'entreprise** et étroitement alignée sur l'agenda politique européen pour l'EFPP. Le Centre utilisera des formats d'informations et de manifestations adaptés aux besoins particuliers de ses comptes clés, qui constituent un groupe spécifique parmi ses principales parties prenantes: Commission européenne (DG EMPL, DG EAC), commissions du Parlement européen (EMPL, CULT), Comité économique et social européen (CESE), DGFP, CCFP, membres du Conseil de direction du Centre, partenaires ReferNet et organismes nationaux pour l'EFPP. Améliorer l'interactivité avec la communauté de l'EFPP au sens large dans les États membres, les ministères chargés de l'EFPP et de l'emploi, les experts, les partenaires sociaux et les apprenants de l'EFPP demeurera une priorité, et le Cedefop prendra de nouvelles initiatives en ce sens. Pour un public plus large, le magazine *Skillset and match* (produit 26.2), un produit désormais bien établi, continuera de présenter les travaux du Centre et l'évolution de l'EFPP en Europe. Il complétera les notes d'information et les

articles du bulletin, publiés en version électronique (produit 26.3), les unes du portail (produit 26.4), les communiqués de presse (produit 26.5), les activités sur les médias sociaux (produit 26.6), les interviews dans les médias (produit 26.7) et la production audiovisuelle du Centre (produit 26.8).

En 2016, le Cedefop et la DG EMPL engageront une coopération plus systématique dans quatre domaines principaux: presse, médias sociaux, publications et événementiel. L'objectif convenu est d'identifier les thèmes d'intérêt commun et d'instaurer des synergies dans le cadre d'activités de communication conjointes, afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de l'EFPP auprès des principales parties prenantes au niveau européen et d'élargir son rayonnement dans les États membres. Parmi ces activités, on peut par exemple citer la communication à l'occasion du lancement de la future stratégie européenne pour les compétences (produits 26.2, 26.3, 26.4 et 26.6) et un séminaire à l'intention des journalistes européens, organisé par la DG EMPL dans ses locaux en collaboration avec le Cedefop (produit 26.1). Le Cedefop entreprendra des actions supplémentaires de mise à jour et de révision de sa **stratégie de communication**: démarche de communication alignée sur celles de l'unité de communication de la DG EMPL et des partenaires sociaux européens et activités conjointes, redéfinition de sa politique de publications et établissement de relations avec les médias internationaux et les grands médias dans les États membres (produit 26.1).

Le **bureau de liaison de Bruxelles** a pour principale mission d'assurer une communication et une coopération optimales avec les institutions et autres parties prenantes européennes (produits 27.1, 27.2 et 27.3). Des actions seront prises pour mettre en place des mécanismes structurés permanents de promotion des travaux du Cedefop et

de recueil systématique d'informations pertinentes pour son travail à Thessalonique. Plusieurs initiatives viendront soutenir la nouvelle fonction de liaison introduite en 2015: organisation de réunions d'information/de discussion; visibilité et présence active du Cedefop lors des événements importants organisés à Bruxelles en rapport avec les activités essentielles du Centre; élargissement du réseau du Cedefop à Bruxelles, en y associant diverses parties prenantes, tels que prestataires européens d'EFP (dont le groupe d'experts réunissant des représentants des prestataires d'EFP à l'échelle européenne [«*Platform of European associations of VET providers*»] mis en place par la DG EMPL, et en tenant compte des résultats de l'étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau d'associations nationales de prestataires d'EFP), groupes d'intérêt et organisations sectoriels, centres d'homologation/d'agrément, organisations patronales et syndicales; diffusion des publications du Cedefop auprès des parties prenantes dans le cadre d'activités promotionnelles spécifiques et à l'occasion de manifestations dont les débats seront centrés sur ou en rapport avec les activités essentielles du Centre.

Le **portail du Cedefop** (www.cedefop.europa.eu), principal canal de communication du Centre sur internet, joue un rôle fondamental pour alerter les acteurs de l'EFP sur les résultats les plus récents de ses activités et informer les citoyens (produit 30.2). Les médias sociaux et les formats d'information électroniques demeureront la vitrine en ligne du Centre, dont les possibilités d'interactivité seront renforcées. Le Cedefop entend intensifier sa production, désormais régulière, de contenus audiovisuels de qualité, par le biais de canaux interactifs comme des enquêtes en ligne et des sondages d'opinion, qui seront utilisés en fonction des besoins d'information des publics cibles du Centre. En 2016, il continuera d'accorder une priorité particulière à la visualisation des données pour une présentation claire et conviviale d'informations complexes en ligne. La nouvelle approche de présentation des données par pays adoptée en 2015 sera encore enrichie, afin de faciliter l'accès des citoyens européens aux résultats par pays des travaux du Cedefop ainsi que les comparaisons transnationales. Le Centre explorera de nouvelles fonctionnalités pour son portail, afin de fournir à ses experts des statistiques en temps réel sur l'utilisation du contenu en ligne, ce qui leur permettra de mieux appréhender les besoins d'information en ligne de ses parties prenantes et d'y répondre plus directement.

En 2016, le Cedefop continuera de développer, produire et diffuser des **publications électroniques de haute qualité** à l'intention de ses parties prenantes. Les services d'édition et de traduction seront plus activement associés au développement de nouveaux produits et campagnes de communications multilingues. Les services chargés de la présentation et de la conception graphique développeront et utiliseront de nouveaux formats, comme des animations et des images infographiques, pour s'adresser à un plus large public (produit 29.1). Les services chargés de l'impression et de la diffusion privilégieront encore davantage l'impression sur demande ainsi que la production et la diffusion sur mesure.

6.2. **Activité ABB:** **Documentation et information**

Le **centre d'appui à la recherche** du Cedefop sert l'objectif du Centre d'être reconnu en tant que source d'information faisant autorité en matière d'EFP, grâce à la fourniture rapide d'informations pertinentes. Ce service gère des solutions de recherche d'informations, comme un outil de découverte qui permet une recherche simultanée dans les ressources faisant l'objet d'un abonnement et dans les ressources en accès libre. En 2016, des activités seront entreprises en vue de constituer un conservatoire en accès libre (produit 31.3), qui a vocation à devenir le fonds d'archives en ligne de la production intellectuelle du Centre; il permettra de préserver cette production, de la diffuser sous une forme numérique et de promouvoir plus largement les travaux du Cedefop auprès des communautés de chercheurs, de praticiens et de décideurs politiques. Le travail du service de gestion des archives et d'archivage (produits 32.1, 32.2, 32.3, 32.4, 32.5, 32.6 et 32.7) garantit la bonne gestion des archives des activités du Centre tout au long de leur cycle de vie et la bonne exécution des plans de conservation convenus. Ce service fournit un accès aux archives et conserve le fonds patrimonial du Cedefop, conformément aux bonnes pratiques en la matière. Il continuera de garantir l'authenticité, la fiabilité et l'accessibilité des archives du Centre, afin de répondre à ses obligations organisationnelles, financières et légales et de conserver les archives présentant une valeur historique.

7. Gestion, ressources, contrôle interne et gestion des risques

Une administration efficace et efficiente apporte une contribution directe à la réalisation des objectifs opérationnels du Cedefop. Elle développe des stratégies, procédures et services internes en cohérence avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Centre, conformément au Statut du personnel et au règlement financier. À l'instar du service chargé de la communication, l'administration élabore des produits horizontaux et transversaux pour les services opérationnels, ainsi que des produits spécifiquement destinés à assurer le bon fonctionnement du Centre.

En 2016, les efforts continueront de porter sur la fourniture de services efficaces à l'appui des activités essentielles du Centre, avec pour mots d'ordre: service aux usagers, efficacité, diligence et rapport coût-efficacité.

Le Cedefop améliore et optimise en permanence ses processus. En 2016, il s'attachera à intégrer dans ses propres procédures de passation de marchés l'application de passation électronique de marchés de la Commission européenne, à mener à bien le travail de centralisation et de rapports concernant les données sur les ressources humaines et à remanier l'outil du budget par activité (ABB) pour développer la gestion par activité.

Conformément à la stratégie de TIC élaborée en 2014, le service des TIC continuera de fournir, selon les besoins, un appui aux projets opérationnels tels qu'Europass, le Panorama européen des compétences et le tableau de bord de la mobilité dans l'EFP. Il continuera aussi d'assurer le fonctionnement optimal de toutes les applications administratives (pour passer progressivement à des procédures dématérialisées) et des infrastructures nécessaires aux tâches quotidiennes du personnel. En 2016 sera effectuée une étude de faisabilité en vue de moderniser les salles de contrôle informatique et de renouveler leurs équipements.

En 2016, le Cedefop poursuivra la mise en œuvre du plan d'action donnant suite à l'enquête auprès du personnel conduite en 2013, avec une priorité particulière au développement professionnel des experts, conformément à la stratégie de formation et de perfectionnement pour 2015-2016. Les demandes de formation sont systématiquement évaluées au regard de leurs effets multiplicateurs et diverses activités de partage des connaissances sont prévues. Le Bureau et le Conseil de direction seront régulièrement informés de l'avancement de cette mise en œuvre.

Le Cedefop poursuivra ses actions pour donner suite à la réforme du Statut du personnel, notamment la mise en pratique des nouvelles règles relatives à l'évolution de carrière ainsi qu'à l'emploi d'agents contractuels. Les initiatives touchant au bien-être du personnel se poursuivront aussi tout au long de l'année, *inter alia* par la mise en œuvre d'une politique de santé et de sécurité. Les activités de rénovation et de maintenance, reportées dans l'attente de l'achèvement des travaux de réparation par la société Egnatia Odos, reprendront en 2016. Afin d'améliorer l'environnement du Cedefop, les propositions du groupe de travail sur la performance énergétique («groupe vert») mis en place en 2014, conjuguées aux conclusions de l'étude de faisabilité sur les énergies renouvelables, seront mises en pratique à compter de 2016.

Les mesures prises par le Cedefop en application du plan d'action de la Commission européenne relatif à la feuille de route du groupe de travail interinstitutionnel sur les agences et du plan d'action résultant de l'évaluation externe du Centre feront l'objet d'un suivi minutieux et seront dûment mises en œuvre.

Le Cedefop continuera de donner suite à tous les audits et à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. Toutes les mesures pour donner



suite à ces recommandations sont mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'action consolidé permettant leur suivi régulier.

En 2016, le Cedefop s'attachera à améliorer son système de contrôle interne afin de consolider ses procédures. Pour donner suite aux recommandations du Service d'audit interne, il établira un nouveau groupe de travail sur les contrôles ex post de passation de marchés, qui sera chargé d'évaluer l'efficacité des contrôles internes en place.

Le groupe de travail sur l'évaluation ex post mis en place en 2015 pour améliorer la prise de

décisions conformément au principe de bonne gestion financière poursuivra ses activités, qui ont débuté en 2015 par l'évaluation du programme de visites d'étude.

Le Cedefop étudiera la faisabilité d'assurer pour la première fois, à compter de février 2018, la coordination du réseau des agences. Le rapport de cette étude de faisabilité – qui sera examiné avec le Bureau – précisera les capacités nécessaires et le calendrier de préparation des infrastructures et ressources essentielles, ainsi que l'impact éventuel sur les programmes de travail 2018 et 2019 du Centre.



8. Plan de gestion des risques 2016

L'exercice d'évaluation des risques du Cedefop est une évaluation ex ante des activités/projets qui prend aussi en compte les risques génériques au niveau de l'organisation.

Les risques sont évalués en fonction de leur impact potentiel sur l'organisation dans son ensemble (sur une échelle de 1 à 5) et de leur probabilité (sur une échelle de 1 à 5). Le niveau de risque est calculé en multipliant ces deux indicateurs.

Les risques dont le niveau résiduel est égal ou supérieur à 15 sont inscrits au plan de gestion des risques et font l'objet d'un suivi de la part de la direction, au moyen de contrôles réguliers de l'impact

des mesures d'atténuation et de l'évolution de la situation. Les risques résiduels sont le produit de l'évaluation des niveaux de risque initiaux et de l'impact des mesures d'atténuation.

Pour le programme de travail 2016, la direction est d'avis qu'au niveau des activités/projets un point sensible est considéré comme présentant un niveau de risque égal au niveau de référence de 15; s'agissant des risques génériques, un point sensible est considéré comme présentant encore un niveau supérieur à 15.

En conséquence, le plan de gestion des risques 2016 comporte deux points sensibles ⁽⁴³⁾.



⁽⁴³⁾ Un tableau complet de l'évaluation des risques figure dans le plan de gestion annuel 2016. Ne figurent dans le plan de gestion des risques que les points sensibles considérés comme présentant un niveau de risque égal ou supérieur au niveau de référence de 15.



1. Plan de gestion des risques n° 1 (risques au niveau des activités/projets)

| | |
|-------------------------------|---|
| Thème | Instruments européens communs, certifications et acquis de l'apprentissage |
| Responsable au Cedefop | Département Systèmes et institutions d'EFPP |
| Risque | La Commission européenne décide de confier au Cedefop le développement d'un «guichet unique intégré». Cela aura d'importantes répercussions sur la réalisation des objectifs convenus pour 2016 concernant l'ensemble des instruments de l'UE, y compris le Panorama européen des compétences, ainsi que sur les activités liées aux certifications et aux acquis de l'apprentissage. |
| Mesures d'atténuation prévues | Suivi et analyse permanents de l'évolution de la situation, en coopération avec la Commission. Examen avec le Bureau et le Conseil de direction des priorités négatives et des solutions de ressources humaines et financières. |

2. Plan de gestion des risques n° 2 (risques génériques)

| | |
|-------------------------------|---|
| Thème | Demandes imprévues émanant de parties prenantes |
| Responsable au Cedefop | Direction |
| Risque | Ces demandes émanant de parties prenantes, y compris d'institutions européennes, ne s'appuient pas sur des ressources supplémentaires et sollicitent donc excessivement les ressources disponibles. Dès lors, elles sont préjudiciables à la réalisation/qualité des activités, qu'elles ne permettent pas de planifier et d'aligner correctement. Cela pourrait nuire à la réputation du Cedefop ainsi qu'à la qualité et à l'impact des résultats de ses travaux. |
| Mesures d'atténuation prévues | Rationalisation des activités durant la phase initiale de planification du programme de travail, examen en interne des priorités négatives avec le Conseil de direction et le Bureau, et rapports réguliers à ce dernier sur les modifications apportées à la mise en œuvre du programme de travail. Communication claire sur les objectifs et les capacités du Cedefop, anticipation des besoins, suivi de l'évolution de la situation. |

9. Fiches d'activité 2016 par priorité à moyen terme, activité et projet

Correspondance des activités et projets (et études) avec les PMT 2012-2014 du Cedefop (prolongées jusqu'en 2016) et avec son budget par activité (ABB)

| | PRIORITÉ À MOYEN TERME 1 | PRIORITÉ À MOYEN TERME 2 | PRIORITÉ À MOYEN TERME 3 |
|------------|--|---|--|
| PMT | Soutien à la modernisation des systèmes d'EFPP | Carrières et transitions: EFPC, éducation et formation des adultes et formation par le travail | Analyse des besoins d'aptitudes et de compétences |
| ABB | Analyse des politiques et rapports | Autonomiser les adultes et les jeunes | Analyse des compétences |
| Projets | 1. Politiques et systèmes d'EFPP | 11. Formation par le travail et formation en apprentissage | 19. Panorama européen des compétences |
| | 2. ReferNet | 12. L'EFPP au service de l'insertion professionnelle et sociale | 20. Skillsnet et coopération internationale |
| | 3. Statistiques et indicateurs | 13. Formation continue et formation professionnelle des adultes | 21. Prévisions des compétences |
| | 4. Tableau de bord de la mobilité dans l'EFPP | 14. Attractivité et financement de l'EFPP | 22. Besoins de compétences par secteur et profession |
| | 5. Évolution du rôle de l'EFPP en Europe | 15. Enquête d'opinion sur l'EFPP dans l'UE | 23. Inadéquation des compétences |
| | | 16. Développement professionnel des enseignants et des formateurs | 24. Cultures d'apprentissage dans les organisations |
| | | 17. Orientation tout au long de la vie | |
| | | 18. Validation | |
| ABB | Instruments européens communs, certifications et acquis de l'apprentissage | | |
| Projets | 6. Cadre européen des certifications (CEC/CNC/ESCO) | | |
| | 7. Système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFPP (ECVET) | | |
| | 8. Europass | | |
| | 9. Assurance qualité | | |
| | 10. Synergie entre les différents instruments/acquis de l'apprentissage | | |
| ABB | Communication, information et diffusion (communication externe, documentation et information) | | |
| ABB | Ressources, Direction (ressources humaines, finances et marchés publics, technologies de l'information et de la communication, infrastructure) | | |

PRIORITÉ À MOYEN TERME SOUTIEN À LA MODERNISATION DES SYSTÈMES D'EFPI

Activité: Analyse des politiques et rapports

Le communiqué de Bruges de 2010, qui combine une vision stratégique à long terme pour l'EFPI à l'horizon 2020 et des engagements à court terme, a confié pour mandat au Cedefop de rendre compte des progrès accomplis par les États membres en la matière. Ce mandat a été confirmé dans les conclusions de Riga, qui énoncent cinq objectifs («*deliverables*») dans des domaines d'action prioritaires communs pour la période 2015-2020, ainsi que des principes transversaux pour leur mise en œuvre (processus de Copenhague). Les travaux d'analyse et de rapports du Cedefop sur les politiques et systèmes d'EFPI s'appuient dans une très large mesure sur les contributions régulières de ReferNet. En 2016, le Cedefop mènera des activités de collecte et d'analyse d'informations sur les mesures nationales et examinera les conclusions avec le Comité consultatif pour la formation professionnelle (CCFP) et les Directeurs généraux de la formation professionnelle (DGFP). Ces activités d'analyse politique soutiennent également le travail de la Commission européenne sur le processus européen de coordination économique (semestre européen). En 2016, le Cedefop s'attachera à enrichir sa base d'informations sur les compétences clés, l'un des cinq objectifs pour 2015-2020. En outre, il publiera le premier tableau de bord européen de la mobilité dans l'EFPI.

Impact escompté

L'intention du Cedefop est de promouvoir une politique européenne d'EFPI fondée sur des données probantes et une coopération renforcée entre les pays qui partagent les mêmes priorités. Il entend également se positionner en tant que source d'expertise faisant autorité en matière de politiques d'EFPI en Europe, à même de suivre et d'analyser les progrès réalisés dans la modernisation de l'EFPI en Europe.

Activité ABB correspondante: Analyse des politiques et rapports

Principaux résultats de l'activité

Production de nouveaux éclairages, données probantes et connaissances et actions de sensibilisation à l'intention des décideurs politiques européens et nationaux, dont les partenaires sociaux, en particulier les parties prenantes à la coopération européenne en matière d'EFPI (processus de Copenhague):

- analyse des progrès et réalisations en matière d'EFPI en Europe et de contribution de l'EFPI à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, ainsi qu'à la mise en œuvre du programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique, et apport d'éléments probants (notamment au moyen de données et d'indicateurs);
- synthèses des caractéristiques essentielles des systèmes nationaux d'EFPI et tendances concernant certains aspects de l'EFPI sélectionnés.

Indicateurs de résultats

(tels que définis dans le système de mesure des performances du Cedefop)

Données probantes à l'appui des politiques et de leur mise en œuvre

- Citations dans les documents politiques de l'UE et d'organisations internationales
- Missions et tâches confiées au Cedefop dans les documents politiques
- Documents politiques de l'UE que le Cedefop a aidé à préparer
- Participation aux réunions des comités, groupes de travail, groupes d'experts et autres acteurs clés, ainsi qu'aux manifestations et conférences des présidences destinées à piloter ou soutenir la mise en œuvre des politiques

Conseil politique et appui analytique (par ex. notes de référence, documents d'orientation et d'information, données) fournis à la Commission européenne et aux groupes de travail européens et internationaux suivants:

- Bureau élargi du CCFP: soutien/pilotage du suivi des objectifs pour 2020 en matière d'EFPP,
- DGFP,
- CCFP,
- groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques de l'éducation et de la formation,
- réseau de l'OCDE sur les indicateurs des systèmes d'enseignement (INES).

Nouvelles connaissances

- Téléchargements de publications/documents de travail et de recherche/notes d'information
- Citations de publications/études du Cedefop dans la littérature
- Participation active à des conférences et autres manifestations
- Qualité des réunions et manifestations organisées par le Cedefop

Sensibilisation accrue

- Fréquentation du site internet
- Couverture médiatique, audience des articles et des communiqués de presse, audience sur les médias sociaux

Projet 1: Politiques et systèmes d'EFPP

En consultation avec la Commission européenne et les autres parties prenantes, le Cedefop évalue les progrès accomplis dans le processus de Copenhague. À cette fin, il collecte, analyse et synthétise les informations quantitatives et qualitatives collectées via ReferNet, les DGFP et le CCFP, ainsi que diverses autres sources. En 2016, le Centre adoptera une approche révisée de ses activités de rapports sur les politiques et systèmes d'EFPP, qui associera plus étroitement le CCFP et les DGFP à l'ensemble du processus. Comme par le passé, ReferNet constituera l'une des sources principales. Conjugué aux résultats d'autres travaux du Cedefop sur la situation par pays et à ses tableaux statistiques, ce travail fournit aussi un matériau de référence à la Commission pour ses analyses par pays et ses activités liées au semestre européen. En 2016, dans le cadre du suivi des objectifs à court terme de Bruges, le Centre dressera un inventaire de l'information sur les compétences clés issue de ses précédents exercices de rapports sur les politiques, de ses autres volets d'activité et des articles livrés par ReferNet en 2015.

Le Cedefop publie également des descriptions, des *Spotlights on VET* [«Regards sur... la formation professionnelle»] et des actualités nationales sur les systèmes d'EFPP préparés par ReferNet sur tous les États membres, plus la Norvège et l'Islande. Les rapports nationaux et les *Spotlights* sur les pays exerçant la présidence sont aussi publiés en version imprimée.

En fonction du thème et des données disponibles, le Cedefop fournit des contributions et des notes de référence pour les réunions des DGFP et du CCFP, ainsi que pour les groupes de travail au niveau de l'UE. Si besoin est, le Centre recueille auprès de ReferNet des informations complémentaires, sous la forme d'articles ou enquêtes thématiques.

Principaux produits pour 2016

Calendrier/périodicité

| | |
|---|--|
| 1.1. Publication: <i>VET in the Netherlands</i> [L'EFPP aux Pays-Bas] (Brève description – brochure en ligne en EN; version imprimée pour les besoins de la présidence) | 1 ^{er} trimestre |
| 1.2. Publication: <i>VET in the Netherlands</i> [L'EFPP aux Pays-Bas] (<i>Spotlight</i> – en EN et NL; version imprimée pour les besoins de la présidence) | 1 ^{er} trimestre |
| 1.3. Mise à jour des <i>Spotlights</i> sur les 28 États membres, plus l'Islande et la Norvège | 1 ^{er} et 2 ^e trimestres |

| | |
|---|--------------------------|
| 1.4. Publication en ligne d'articles de ReferNet sur les compétences clés | Tout au long de l'année |
| 1.5. <i>National news on VET</i> [Actualités nationales de l'EFPP] (publication en ligne) | Tout au long de l'année |
| 1.6. Publication: <i>VET in Slovakia</i> [L'EFPP en Slovaquie] (Brève description – brochure en ligne en EN; version imprimée pour les besoins de la présidence) | 3 ^e trimestre |
| 1.7. Publication: <i>VET in Slovakia</i> [L'EFPP en Slovaquie] (<i>Spotlight</i> – en EN et SK; version imprimée pour les besoins de la présidence) | 3 ^e trimestre |
| 1.8. Informations de référence par pays pour les activités de la Commission européenne liées au semestre européen | 4 ^e trimestre |

Projet 2: ReferNet

ReferNet est le réseau du Cedefop pour l'information sur l'EFPP dans les pays européens. Il est géré et coordonné par le Cedefop, qui lui fournit accompagnement, lignes directrices et retour d'informations afin de garantir la pertinence et la qualité de ses produits. Le Centre organise également les réunions du réseau, afin de consolider les liens entre ses membres. Les partenaires ReferNet (au nombre de 30) sont des institutions nationales de premier plan des États membres, ainsi que d'Islande et de Norvège.

En 2016, avec de nouveaux partenaires sélectionnés à l'issue d'un appel ouvert à propositions lancé en 2015, et conformément au nouvel accord-cadre de partenariat quadriennal (2016-2019) signé avec chacun d'eux, ReferNet continuera de rendre compte des systèmes et politiques nationaux d'EFPP, ainsi que des avancées nationales sur la voie des objectifs en matière d'EFPP de la stratégie Europe 2020 et du processus de Copenhague pour la coopération renforcée dans le domaine de l'EFPP. Les plans de travail à mettre en œuvre dans le cadre des accords de subvention spécifiques pour l'année 2016 prévoient différents types de produits, notamment des rapports de synthèse, des enquêtes, des questionnaires, des articles thématiques spécifiques et des actualités sur l'EFPP.

Accroître l'efficacité du partenariat et la qualité des produits de ReferNet et du Cedefop demeurera un objectif constant. Divers moyens seront utilisés pour le réaliser: examens par les pairs entre les partenaires ReferNet, séances de terminologie et de linguistique appliquées à l'EFPP, validation de contenus... L'accent sera également mis sur les séances de partage de connaissances destinées à stimuler le débat et à accroître le niveau d'information de tous les partenaires sur les thèmes en rapport avec les produits attendus par le Cedefop.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---------------------------|
| 2.1. Publication: dépliant sur ReferNet (présentant tous les nouveaux membres) | 1 ^{er} trimestre |
| 2.2. Atelier: 1 ^{re} réunion régionale | 2 ^e trimestre |
| 2.3. Atelier: 2 ^{de} réunion régionale | 2 ^e trimestre |
| 2.4. Atelier: réunion de familiarisation pour les nouveaux partenaires sélectionnés en 2016 | 2 ^e trimestre |
| 2.5. Atelier: amélioration des activités de rapports (thème à définir) | 4 ^e trimestre |
| 2.6. Conférence: réunion plénière annuelle | 4 ^e trimestre |

Projet 3: Statistiques et indicateurs

Ce projet vise à améliorer la disponibilité, la pertinence et la qualité des données sur l'EFPI, l'éducation et formation tout au long de la vie et les compétences, de même que les méthodes de coopération avec la Commission européenne, Eurostat et l'OCDE.

En 2016, le Cedefop analysera les changements les plus importants récemment intervenus dans les enquêtes, les données et les statistiques au niveau européen et international (par ex. l'application de la CITE 2011 à la collecte de données de l'enquête européenne sur les forces de travail), afin d'évaluer leur impact sur les indicateurs clés pertinents pour l'EFPI, l'éducation et formation des adultes et les compétences.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--------------------------------|------------------------|
| Pas de produits prévus en 2016 | Sans objet |

Projet 4: Tableau de bord de la mobilité dans l'EFPI

La recommandation du Conseil «Jeunesse en mouvement – promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation» (2011) fournit des lignes directrices spécifiques pour aborder et supprimer les obstacles à la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage et promouvoir cette mobilité à l'échelle internationale. Cette recommandation énonce dix domaines d'action prioritaires sur lesquels pourraient porter les efforts des États membres en ce sens. Elle préconise une étude de faisabilité, avec le concours d'experts dans les États membres, en vue d'élaborer un cadre méthodologique pour suivre les progrès réalisés dans la promotion de la mobilité à des fins d'éducation et de formation – un «tableau de bord de la mobilité» –, qui inciterait à exploiter pleinement les informations existantes.

Suite à cette étude de faisabilité, effectuée en 2015, le Cedefop livrera en 2016 son premier tableau de bord de la mobilité dans l'EFPI. Une enquête sera conduite auprès des partenaires ReferNet pour mettre à jour les informations recueillies en 2015 et collecter des données sur les six domaines thématiques qui n'ont pas été couverts en 2015 (motivation à participer et choix de la durée de mobilité, préparation à la mobilité, qualité de la mobilité, portabilité des aides et prêts, apprenants défavorisés, et rôle des multiplicateurs). Le Cedefop examinera les canaux/outils pouvant être utilisés pour présenter le tableau de bord aux parties prenantes sous une forme conviviale (plate-forme interactive, par exemple).

Ce projet fournira aussi au Cedefop des données probantes et des contenus à l'appui de son suivi des objectifs de Riga.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|---------------------------|
| 4.1. Réunion du groupe d'experts sur le tableau de bord de la mobilité (en coopération avec la Commission européenne) | 1 ^{er} trimestre |
| 4.2. 1 ^{er} atelier: tableau de bord de la mobilité et travail avec les répondants ReferNet (concomitant avec produit 2.2: 1 ^{re} réunion régionale de ReferNet) | 2 ^e trimestre |
| 4.3. 2 ^d atelier: tableau de bord de la mobilité et travail avec les répondants ReferNet (concomitant avec produit 2.3: 2 ^{de} réunion régionale de ReferNet) | 2 ^e trimestre |
| 4.4. Manifestation de lancement du tableau de bord de la mobilité | 2 ^e trimestre |
| 4.5. Note d'information sur la mobilité dans l'EFPI et le tableau de bord de la mobilité | 3 ^e trimestre |
| 4.6. Réunion du groupe d'experts sur le tableau de bord de la mobilité (en coopération avec la Commission européenne) | 3 ^e trimestre |

4.7. Tableau de bord disponible en ligne

4^e trimestreProjet 5: **Évolution du rôle de l'EFPI en Europe**

Le but général de ce projet est de mieux comprendre l'évolution de l'EFPI en Europe. Le constat de départ est que, dans certains pays, l'EFPI traditionnel de niveau secondaire supérieur est fortement sous pression, en termes de taux d'inscription et de statut. Dans le même temps, l'enseignement et la formation à orientation professionnelle sont de plus en plus dispensés par des établissements hors du secteur d'EFPI traditionnel – dans l'enseignement supérieur, par exemple –, ce qui appelle une définition élargie et plurielle de l'EFPI. Un objectif essentiel de ce projet est d'analyser ces changements, à partir d'un inventaire des évolutions intervenues au cours des 20 dernières années, en tenant compte des facteurs internes et externes à l'enseignement et à la formation. Ce projet s'articule en six volets d'activité interdépendants, dont les deux premiers seront menés à bien en 2016: définir l'EFPI au niveau national et analyser ses changements. Cela posera les assises du cœur du projet, en vue de mettre en évidence les similitudes et les différences dans les divers pays d'Europe ainsi que la manière dont les facteurs externes influent sur l'enseignement et la formation à orientation professionnelle au niveau national. Il s'agira d'examiner: l'évolution démographique, les changements sur le marché du travail et les orientations politiques; l'évolution de l'EFPI de niveau secondaire supérieur (niveaux 3 et 4 du CEC) au cours des 20 dernières années, en dégageant une vue d'ensemble des taux d'inscription et d'achèvement des programmes, en analysant les changements intervenus dans la structure et le profil de l'offre et en identifiant les principales formes de prestations; l'EFPI dans une perspective d'éducation et formation tout au long de la vie, en analysant le rôle du primaire et du secondaire inférieur en tant que tremplins et facteurs de motivation vers l'EFPI. Il s'agira aussi de mener une analyse approfondie de l'EFPI dans une perspective d'éducation et formation tout au long de la vie, en particulier des interactions entre EFPI et EFPC; d'examiner l'EFPI dans l'enseignement supérieur, notamment du point de vue de la «dérive professionnalisante» et de la «dérive académique», et d'élaborer un ensemble restreint de scénarios exposant de nouvelles voies de développement pour l'EFPI en Europe au 21^e siècle. Le Cedefop s'emploiera à relier les volets d'activité de ce projet avec le travail mené par l'Unesco/Unevoc.

Ce projet fournira aussi au Cedefop des données probantes et des contenus à l'appui de son suivi des objectifs de Riga.

Principaux produits pour 2016**Calendrier/périodicité**

| | |
|---|--------------------------|
| 5.1. Note d'information sur les déterminants externes de l'EFPI en Europe | 3 ^e trimestre |
| 5.2. Atelier sur les déterminants externes de l'EFPI en Europe | 4 ^e trimestre |

PRIORITÉ À MOYEN TERME

SOUTIEN À LA MODERNISATION DES SYSTÈMES D'EFPI

Activité: Instruments européens communs, certifications et acquis de l'apprentissage (CEC/CNC/ESCO, assurance qualité [CERAQ], certifications/acquis de l'apprentissage, ECVET, Europass, validation de l'apprentissage non formel et informel)

Le Cedefop assiste la Commission européenne, les États membres, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes dans le développement et la mise en œuvre des instruments et principes européens convenus en commun, afin d'améliorer la transparence des certifications, de faciliter la mobilité des apprenants et des travailleurs et d'encourager l'éducation et formation tout au long de la vie. Tout en pour-

suivant la mise en œuvre de chacun des instruments, le Cedefop fournira un appui technique et conceptuel à la révision envisagée de la recommandation établissant le CEC et de la décision relative à Europass.

Le Cedefop continuera de soutenir la mise en œuvre du cadre européen des certifications (CEC), notamment en approfondissant ses analyses de l'évolution des cadres nationaux de certifications (CNC) et en appuyant les processus en cours à l'échelle nationale de référencement des CNC par rapport au CEC. Il poursuivra ses activités de mise en œuvre et de développement du système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET) ainsi que son travail sur la classification européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions (ESCO). Le Centre continuera aussi de soutenir le réseau du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ) et d'améliorer les ressources Europass sur internet afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

S'agissant du travail sur les acquis de l'apprentissage, 2016 marquera le début d'une nouvelle phase, visant à fournir un soutien direct aux décideurs politiques et praticiens nationaux. Le Cedefop continuera d'analyser les rôles et les fonctions des certifications et l'apport potentiel de la transition vers l'approche fondée sur les acquis de l'apprentissage à la modernisation de l'EFP et, plus généralement, de l'éducation et formation tout au long de la vie.

Impact escompté

Le Cedefop entend renforcer la coopération européenne en matière d'EFP et d'apprentissage tout au long de la vie en consolidant la base de connaissances nécessaire pour l'ensemble des parties prenantes chargées de formuler et de mettre en œuvre les politiques d'EFP. Le développement et la mise en œuvre des instruments permettront de stimuler les (réformes des) politiques d'EFP et d'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux, de renforcer le dialogue et l'interaction entre les acteurs de l'éducation et de la formation et ceux du monde du travail et de faciliter la mobilité des citoyens.

Activité ABB correspondante: Instruments européens communs, certifications et acquis de l'apprentissage

Principaux résultats de l'activité

Production de nouveaux éclairages et connaissances, ainsi que de données probantes à l'appui des politiques et de leur mise en œuvre, actions de conseil politique et de sensibilisation auprès des décideurs politiques et autres parties prenantes à l'échelon européen et national, y compris des partenaires sociaux, des chercheurs et des praticiens, concernant les questions suivantes:

- mise en œuvre des instruments et principes européens au niveau national et sectoriel et renforcement de la cohérence et de la synergie d'ensemble; examen des possibilités de simplifier les instruments et d'améliorer la pertinence pour les citoyens;
- points forts et faiblesses des CNC en tant qu'instruments politiques pour la mise en œuvre du CEC, pour le suivi de la recommandation sur la validation de l'apprentissage non formel et informel et pour les réformes nationales de l'éducation et de la formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
- transparence et fiabilité du processus de

Indicateurs de résultats

(tels que définis dans le système de mesure des performances du Cedefop)

Données probantes à l'appui des politiques et de leur mise en œuvre

- Citations dans les documents politiques européens et nationaux
- Missions et tâches confiées au Cedefop dans les documents politiques
- Documents politiques de l'UE que le Cedefop a aidé à préparer
- Participation aux réunions des comités, groupes de travail, groupes d'experts et autres acteurs clés, ainsi qu'aux manifestations et conférences des présidences destinées à piloter ou soutenir la mise en œuvre des politiques

Nouvelles connaissances

- Téléchargements de publications/documents de travail et de recherche/notes d'information
- Citations de publications/études du Cedefop dans la littérature
- Participation active à des conférences et autres manifestations
- Qualité des réunions et manifestations organisées par le Cedefop

référencement des niveaux nationaux de certification par rapport au CEC, y compris s'agissant des certifications sectorielles internationales, et influence de l'internationalisation/de la mondialisation sur la révision et le renouvellement du contenu des certifications de l'EFP;

- évolution du rôle de l'EFP en Europe ainsi que du rôle de l'enseignement et de la formation à orientation professionnelle à tous les niveaux du CEC/des CNC;
- activités de développement et de test de la terminologie commune de l'ESCO, afin de faciliter le dialogue entre éducation/formation et marché du travail;
- élaboration de stratégies de mise en œuvre d'ECVET;
- application de la démarche fondée sur les acquis de l'apprentissage dans les divers pays d'Europe, bénéfiques pour les apprenants et incidences sur les pratiques d'enseignement et de formation;
- optimisation des ressources internet Europass.

Conseil politique et appui analytique (par ex. notes de référence, documents d'orientation et d'information, données) fournis à divers groupes de travail de la Commission européenne et autres groupes européens et internationaux:

- groupe consultatif du CEC et ses sous-groupes;
- groupe d'utilisateurs, réseau et forum annuel d'ECVET;
- comité de pilotage, groupe de travail d'experts, réseau annuel et forum annuel du CERAQ;
- conseil, comité de maintenance et groupe de référence transsectoriel de l'ESCO;
- centres nationaux Europass (CNE);
- comité de pilotage de l'étude de faisabilité informatique de la Commission sur la mise en place d'un «guichet unique intégré» pour les compétences et certifications.

Sensibilisation accrue

- Fréquentation du site internet, couverture médiatique, audience des articles et des communiqués de presse, audience sur les médias sociaux
- Résultats d'Europass auprès des citoyens (nombre de visites, nombre de téléchargements et création de documents en ligne)

Projet 6: **Cadre européen des certifications (CEC/CNC/ESCO)**

En 2016, le Cedefop continuera d'apporter son concours à la Commission européenne et aux États membres dans la mise en œuvre du CEC, des CNC et de l'ESCO, à travers quatre volets d'activité interdépendants.

- (1) Le Cedefop fournira un appui analytique et une aide à la coordination au groupe consultatif du CEC, aux points de coordination nationaux (PCN) et aux activités d'apprentissage par les pairs (cinq réunions du groupe consultatif du CEC, deux réunions des PCN et deux activités d'apprentissage par les pairs). Il s'agit d'assurer et de renforcer la qualité et la crédibilité des processus de référencement des CNC par rapport au CEC indispensables pour susciter la confiance dans le CEC en tant que cadre de référence européen. Le Centre soutiendra également le processus d'évaluation de l'impact, ainsi que l'éventuelle révision de la recommandation de 2008 établissant le CEC. À la lumière de ses recherches et analyses, le Centre aidera à identifier les sources de problèmes et à clarifier les solutions envisageables.
- (2) Le Cedefop poursuivra l'analyse et l'inventaire des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CNC, en s'intéressant tout particulièrement aux avancées des pays vers la deuxième étape de la recommandation de 2008 et à l'impact des CNC sur la progression et la mobilité des apprenants et des travailleurs. L'exercice d'inventaire fera également apparaître la manière dont les dispositifs de validation sont intégrés et reliés aux CNC.
- (3) Le Cedefop poursuivra son travail sur les certifications sectorielles internationales, en étroite cohérence avec les travaux du groupe consultatif du CEC et avec les préparatifs de l'éventuelle révision de la recommandation de 2008.
- (4) Le Cedefop apportera un appui analytique à l'établissement de la classification européenne commune des aptitudes/compétences, certifications et professions (ESCO). Priorité sera donnée aux activités de test et de développement de la terminologie sur les aptitudes et compétences transversales, une tâche pertinente tant pour l'ESCO que pour le CEC.

Ce projet fournira aussi au Cedefop des données probantes et des contenus à l'appui de son suivi des objectifs de Riga.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 6.1. Publication: <i>Analysis and review of NQF developments in Europe</i> [Analyse et bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CNC en Europe] (document de travail et fiches par pays mises à jour en ligne) | 4 ^e trimestre |
| 6.2. Note d'information sur l'analyse et le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CNC en Europe, notamment pour atteindre la deuxième étape de la recommandation établissant le CEC | 4 ^e trimestre |

Projet 7: [Système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFV \(ECVET\)](#)

En 2016, le Cedefop poursuivra sa coopération avec la Commission européenne et les États membres pour mettre en œuvre la recommandation relative à ECVET, en fournissant un appui analytique au groupe d'utilisateurs, aux groupes de travail et au forum annuel d'ECVET. Le Centre contribuera à la révision du manuel d'utilisation d'ECVET, effectuera son exercice de suivi des progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'ECVET et publiera les résultats de son exercice 2015.

Ce projet fournira aussi au Cedefop des données probantes et des contenus à l'appui de son suivi des objectifs de Riga.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 7.1. Articles pour le bulletin ECVET | Un ou deux articles |
| 7.2. Publication: <i>Monitoring ECVET in Europe</i> [Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'ECVET en Europe] (document de travail et fiches par pays mises à jour en ligne) | 3 ^e trimestre |

Projet 8: Europass

En 2016, en coopération avec la Commission européenne, le Cedefop poursuivra l'amélioration des ressources internet Europass afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Il s'agira: d'optimiser l'outil d'édition en ligne (CV, Passeport de langues, lettre de motivation et Passeport européen de compétences), de faciliter encore davantage l'interopérabilité d'Europass avec les services publics et privés de l'emploi et les entreprises, ainsi qu'avec les institutions et agences de l'UE, et d'intégrer les taxinomies de l'ESCO disponibles. En fonction des résultats de l'étude de faisabilité informatique de la Commission européenne concernant la mise en place d'un «guichet unique intégré», le Cedefop assistera la Commission dans toute adaptation d'Europass et dans les préparatifs de l'éventuelle révision de la décision de 2004 relative à Europass. Le Centre apportera également son soutien aux centres nationaux Europass.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|--------------------------|
| 8.1. Migration de l'infrastructure d'Europass vers le nuage | 2 ^e trimestre |
| 8.2. Migration du contenu du portail Europass et de certaines fonctionnalités vers le système de gestion du contenu Drupal | 2 ^e trimestre |

Projet 9: Assurance qualité

Ce projet vise à promouvoir la mise en œuvre de la recommandation de 2009 relative au cadre européen de référence pour l'assurance qualité dans l'EFPI (CERAQ) et à étoffer la base de connaissances sur l'assurance qualité dans l'EFPI grâce à des travaux de recherche et d'analyse. En 2016, le Cedefop continuera d'apporter son concours au comité de pilotage du CERAQ (*EQAVET steering committee*), à son réseau annuel et à son/ses groupe(s) de travail chargé(s) de soutenir la mise en œuvre de la recommandation de 2009 dans ses aspects touchant aux certifications, aux acquis de l'apprentissage et à la formation par le travail. Le Centre diffusera les résultats de son étude comparative sur l'assurance qualité des processus de certification dans l'EFPI, et valorisera ces résultats en les reliant à d'autres volets de ses travaux, comme les cadres de certifications nationaux ou sectoriels. En outre, le Centre procédera à un travail analytique et formulera des observations sur les rapports nationaux de référencement avec le CEC (critères 5 et 6 relatifs à l'assurance qualité) et la qualité de l'offre d'EFPI.

Ce projet fournira aussi au Cedefop des données probantes et des contenus à l'appui de son suivi des objectifs de Riga.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 9.1. Atelier de réflexion sur la faisabilité de conduire, à titre pilote, des analyses nationales sur l'assurance qualité dans l'EFPI | 3 ^e trimestre |

Projet 10: Synergie entre les différents instruments/acquis de l'apprentissage

Le travail relevant de ce projet vise à réduire les obstacles à la progression en matière d'éducation, de formation et de carrière, en établissant des synergies entre les différents instruments et principes européens. Il soutient l'initiative envisagée par la Commission de mettre en place un guichet unique intégré au niveau européen. Une priorité accrue sera accordée aux outils numériques et aux services destinés aux citoyens.

Ce projet vise également à accompagner la transition vers les acquis de l'apprentissage dans les politiques et pratiques d'éducation et de formation et à faire en sorte que cette transition contribue à l'amélioration globale de la qualité et de la pertinence. À la lumière des résultats de diverses études qu'il a

conduites depuis 2009, le Cedefop fournira un appui pratique aux parties prenantes au niveau européen, national et sectoriel, afin qu'elles tirent parti de la riche somme d'expériences acquise en Europe (et au-delà). À la lumière des résultats du premier forum d'apprentissage politique qu'il a organisé en 2015, le Cedefop envisage six actions pour 2016.

- (1) Le Centre publiera son manuel de rédaction des acquis de l'apprentissage (première version).
- (2) Le travail du Cedefop sera valorisé dans le cadre du programme de travail sur les acquis de l'apprentissage convenu par le groupe consultatif du CEC. Ce programme de travail vise à faciliter la coordination entre les différents secteurs et acteurs de l'éducation et de la formation et à permettre le partage d'expériences et la mutualisation des ressources.
- (3) Après le premier forum d'apprentissage politique de septembre 2015 sur la formulation des acquis de l'apprentissage, qui a permis d'élaborer une méthode de travail, un deuxième forum sera organisé pour répondre aux besoins exprimés par les États membres et les partenaires sociaux et affiner l'élaboration du manuel.
- (4) Le Cedefop publiera les résultats de son étude sur la transition vers les acquis de l'apprentissage dans les 33 pays de l'UE/EeSA (*European e-skills Association*).
- (5) L'étude sur la contribution des acquis de l'apprentissage au dialogue entre éducation/formation et marché du travail sera finalisée.
- (6) Le Cedefop s'attachera à relier son travail sur les acquis de l'apprentissage au travail mené en parallèle par l'Unesco hors d'Europe. Le renforcement de la coopération permettra de mieux comprendre les progrès qu'a accomplis l'Europe par rapport au reste du monde.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 10.1. Publication du manuel sur les acquis de l'apprentissage (brochure) | 3 ^e trimestre |
| 10.2. Publication sur la mise en application des approches fondées sur les acquis de l'apprentissage en Europe (publication de référence) | 2 ^e trimestre |
| 10.3. 2 ^e forum d'apprentissage politique sur la définition et la formulation des acquis de l'apprentissage | 3 ^e trimestre |

PRIORITÉ À MOYEN TERME

CARRIÈRES ET TRANSITIONS – EFPC, ÉDUCATION ET FORMATION DES ADULTES ET FORMATION PAR LE TRAVAIL

Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes

Afin d'analyser les politiques et stratégies destinées à promouvoir l'EFP et l'apprentissage des adultes, cette activité est organisée en trois volets principaux: (1) aider les individus à réussir leurs transitions tout au long de la vie active, grâce à des formes appropriées de formation en apprentissage et autres types de formation par le travail, (2) comprendre le rôle que peut jouer l'EFP pour faciliter l'intégration sur le marché du travail et l'inclusion sociale, tout particulièrement de groupes spécifiques tels que les jeunes NEET et les adultes faiblement qualifiés et (3) renforcer l'attractivité et l'efficacité de l'EFP. S'agissant de ce troisième volet, ce renforcement exige une coopération plus étroite entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises afin de promouvoir l'excellence dans l'EFP; des dispositifs financiers et non financiers viables; des mécanismes de gouvernance et l'association des divers acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques; des services d'orientation efficaces et intégrés, complétés par des systèmes et instruments pour une meilleure validation de l'apprentissage non formel et informel et, enfin, des démarches systématiques de développement professionnel initial et continu des enseignants, formateurs et tuteurs de l'EFP.

Impact escompté

Élaboration d'une base de connaissances et collecte de données probantes, afin de soutenir directement les politiques en faveur de l'éducation et formation des adultes, de l'EFPC et de la formation par le travail, dont l'apprentissage, d'éviter que les jeunes ne sortent prématurément de l'EFP et d'aider les individus à mieux gérer leur carrière et les transitions de leur vie professionnelle.

Activité ABB correspondante: Autonomiser les adultes et les jeunes

Principaux résultats de l'activité

Production de nouveaux éclairages et connaissances, actions de conseil politique et de sensibilisation auprès des décideurs politiques, y compris des partenaires sociaux, des chercheurs et des praticiens, au niveau européen et national, concernant les questions suivantes:

- politiques et stratégies, cadres institutionnels et conditions propices au développement de l'EFP et de l'éducation et formation des adultes en Europe;
- politiques et stratégies aidant les États membres à mettre en place des dispositifs efficaces de formation par le travail, dont l'apprentissage, dans l'EFPI et l'EFPC;
- politiques et pratiques, en particulier incitations et dispositifs financiers et non financiers destinés aux PME, visant à renforcer l'attractivité de l'EFP et de l'éducation et formation des adultes dans l'UE;
- politiques et pratiques favorisant l'évolution de carrière ainsi que le développement et le perfectionnement professionnels des enseignants de l'EFP et des formateurs/tuteurs en entreprise;
- rôle de l'EFP dans l'insertion professionnelle et sociale, en particulier des sortants précoces de l'éducation et de la formation;
- diffusion plus large des méthodologies et instruments efficaces pour l'intégration et l'utilisation des TI et de l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie;
- inventaire et diffusion des politiques et pratiques de validation de l'apprentissage non formel et informel en tant que facteur essentiel d'accès de tous à l'EFP;
- analyse de la contribution des politiques d'EFP à l'insertion professionnelle et sociale des migrants et des réfugiés.

Indicateurs de résultats

(tels que définis dans le système de mesure des performances du Cedefop)

Conseil politique

- Citations dans les documents politiques de l'UE
- Missions confiées au Cedefop dans les documents politiques
- Documents politiques de l'UE que le Cedefop a aidé à préparer
- Participation aux réunions des comités, groupes de travail, groupes d'experts et autres acteurs clés, ainsi qu'aux manifestations et conférences des présidences destinées à piloter ou soutenir la mise en œuvre des politiques

Nouvelles connaissances

- Téléchargements de publications/documents de travail et de recherche/notes d'information
- Citations de publications/études du Cedefop dans la littérature

Sensibilisation accrue

- Fréquentation du site internet
- Participation à des conférences et autres manifestations
- Utilité des conférences et manifestations du Cedefop/satisfaction des participants
- Couverture médiatique, audience des articles et des communiqués de presse

Conseil politique et appui analytique (par ex. notes de référence, documents d'orientation et d'information, données) fournis aux groupes de travail européens et internationaux suivants:

- groupes de travail «EF 2020» sur l'EFPP/la formation en apprentissage et l'éducation et formation des adultes;
- groupe de travail interagences sur la formation par le travail;
- groupe de référence sur les politiques d'orientation tout au long de la vie;
- comité de pilotage pour la mise à jour 2016 de l'inventaire européen de la validation (coordonné en coopération avec la Commission européenne);
- groupe consultatif du CEC, pour les questions de validation.

Projet 11: **Formation par le travail et formation en apprentissage**

Dans le cadre de son appui à la coopération au niveau européen et entre les États membres visant à encourager le développement de la formation en apprentissage et autres formes de formation par le travail, le Cedefop continuera d'accompagner l'Alliance européenne pour l'apprentissage, qui a pour objet d'accroître l'offre de places d'apprentissage et d'améliorer la qualité et l'image de cette offre. En 2016, le travail du Cedefop dans ce domaine s'articulera en trois volets principaux interdépendants. Premièrement, le Centre effectuera un travail d'analyse et d'inventaire des dispositifs de formation en apprentissage en place dans les États membres et des engagements que ceux-ci ont pris dans le cadre de l'Alliance européenne, afin de constituer une assise solide pour évaluer les progrès accomplis. Deuxièmement, après avoir conduit avec succès des analyses par pays de la formation en apprentissage dans cinq États membres, le Cedefop étendra cet exercice d'analyse à deux autres pays. Enfin, le Centre poursuivra sa coopération avec le groupe de travail interagences sur la formation par le travail, ainsi qu'avec l'OCDE sur les coûts et bénéfices de la formation en apprentissage. En outre, eu égard à la crise humanitaire que connaît actuellement l'Europe, une attention particulière sera accordée au rôle potentiel des politiques de formation par le travail et autres politiques liées à l'EFPP (validation et orientation, notamment) dans l'insertion professionnelle des migrants et réfugiés.

Principaux produits pour 2016

Calendrier/périodicité

| | |
|---|--------------------------|
| 11.1. Atelier: rôle des politiques d'EFPP et des politiques connexes (validation, formation par le travail, et instruments pour la transparence, notamment) dans l'intégration des migrants et des réfugiés en Europe | 3 ^e trimestre |
|---|--------------------------|

Projet 12: **L'EFPP au service de l'insertion professionnelle et sociale**

En 2016, le Cedefop continuera d'aider la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux à élaborer en connaissance de cause des politiques visant à réduire la proportion de jeunes qui sortent prématurément du système d'éducation et de formation (l'un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020). En 2016, la troisième phase de l'étude du Cedefop s'attachera à: (1) identifier les «modèles d'intervention» visant à prévenir et/ou réduire la sortie précoce dans différents contextes et (2)

élaborer des outils et instruments pouvant être utilisés au niveau européen, national et local pour collecter des données et autres éléments probants sur ce problème et pour suivre et évaluer les politiques et mesures mises en place. Le Centre publiera les résultats des phases précédentes de cette étude dans une note d'information et un document de recherche. Il préparera également un document exploratoire interne sur la contribution des politiques d'EFPC et d'apprentissage des adultes à l'insertion professionnelle et sociale. En fonction des conclusions de ce document exploratoire, il pourrait lancer une nouvelle étude en 2017.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---------------------------|
| 12.1. Note d'information sur le rôle de l'EFPC pour réduire la sortie précoce de l'éducation et de la formation | 1 ^{er} trimestre |
| 12.2. Publication sur le rôle de l'EFPC pour réduire la sortie précoce de l'éducation et de la formation (document de recherche) | 3 ^e trimestre |
| 12.3. Document exploratoire interne sur la contribution des politiques d'EFPC et d'apprentissage des adultes à l'insertion professionnelle et sociale | 4 ^e trimestre |

Projet 13: **Formation continue et formation professionnelle des adultes**

Ce projet a pour but de fournir un soutien permanent à la mise en œuvre des priorités énoncées en matière d'apprentissage des adultes dans l'agenda renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, dans le communiqué de Bruges et dans la communication «Repenser l'éducation». Il apportera également des éclairages à l'appui de la mise en œuvre des conclusions de Riga.

En 2016, le travail sera centré sur un nouveau champ de recherche articulé en deux volets: (1) la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises en vue de promouvoir l'excellence dans l'EFPC et (2) les solutions possibles aux problèmes rencontrés par les adultes faiblement qualifiés sur le marché du travail et dans la société.

Le premier volet examinera les modèles de coopération existant en matière de formation continue liée à l'emploi et les moyens de soutenir la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises pour rapprocher l'enseignement supérieur des individus déjà en emploi.

Dans le cadre du second volet, le Cedefop publiera son étude sur l'examen et l'analyse des questions liées à l'évaluation des coûts économiques et sociaux des bas niveaux de qualification, pour les individus et les sociétés.

En outre, le Cedefop continuera d'apporter sa contribution au groupe de travail interagences sur la formation par le travail et autres groupes de travail en rapport avec ce thème mis en place par la Commission européenne après l'expiration du mandat, en 2015, du groupe EF 2020 sur l'éducation et formation des adultes.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---------------------------|
| 13.1. Atelier sur les moyens d'encourager les partenariats pour l'EFPC | 1 ^{er} trimestre |
| 13.2. Atelier sur les coûts économiques et sociaux des adultes faiblement qualifiés dans l'UE | 3 ^e trimestre |
| 13.3. Publication sur les coûts économiques et sociaux des adultes faiblement qualifiés dans l'UE (document de recherche) | 3 ^e trimestre |

Projet 14: **Attractivité et financement de l'EFP**

En 2016, le Cedefop mettra à jour et élargira le champ de son inventaire/sa base de données en ligne sur les mécanismes de partage des coûts dans l'UE. Il analysera les données collectées, en examinant les dispositifs nationaux de financement, les niveaux d'investissement, l'incidence de formation des adultes et la participation, ainsi que d'autres données/résultats de statistiques et enquêtes européennes.

Pour valoriser les résultats de son étude sur la gouvernance et le financement de la formation en apprentissage finalisée en 2015, le Centre organisera un atelier sur ce thème, qui réunira les parties prenantes des pays participant au projet.

Il organisera aussi, avec le Centre international de formation de l'OIT et la Fondation européenne pour la formation (ETF), un atelier/séminaire de formation sur le financement du développement des compétences, à l'intention des acteurs de l'EFP. En outre, il travaillera en coopération avec la Commission et l'OCDE sur les coûts et bénéfices de la formation en apprentissage.

Enfin, le Cedefop entreprendra un travail d'investigation sur les combinaisons efficaces d'incitations financières et non financières ainsi que sur les dispositifs de gouvernance/régulation visant à améliorer l'attractivité de l'EFP et à renforcer l'offre et la participation, tout particulièrement au sein des PME.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|---------------------------|
| 14.1. Atelier sur la gouvernance et le financement de la formation en apprentissage | 1 ^{er} trimestre |
| 14.2. Publication sur la gouvernance et le financement de la formation en apprentissage (document de recherche) | 1 ^{er} trimestre |
| 14.3. Mise à jour en ligne de l'inventaire sur le financement de l'éducation et formation des adultes | 2 ^e trimestre |
| 14.4. Document interne sur les incitations financières et non financières visant à accroître l'attractivité de l'EFP/de l'apprentissage des adultes ainsi que l'offre et la participation, tout particulièrement au sein des PME | 4 ^e trimestre |
| 14.5. Atelier/séminaire de formation sur le financement du développement des compétences, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT et l'ETF | 2 ^e trimestre |

Projet 15: **Enquête d'opinion sur l'EFP dans l'UE**

Ce projet a pour but de fournir des éclairages essentiels sur la sensibilisation à l'EFP, son attractivité et son efficacité du point de vue des utilisateurs.

En 2016, sur la base des résultats de la phase pilote lancée en 2015, le Cedefop déploiera cette enquête à l'échelle européenne. L'intention est de fournir des éclairages essentiels sur l'EFP en Europe: caractéristiques des participants, principales raisons de se former, attentes, degré de satisfaction, demande potentielle/réelle et obstacles perçus, résultats de la formation et autres aspects tels que la durée, le thème de la formation, les modes de prestations et le partage des coûts.

Cette enquête, destinée à compléter les sources européennes existantes (enquête sur les forces de travail, enquête sur la formation professionnelle continue, enquête sur l'éducation des adultes et autres enquêtes européennes), offrira une source unique d'informations comparatives sur les points de vue des citoyens européens vis-à-vis des politiques d'EFP, de leur attractivité et de leur efficacité.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|---------------------------|
| 15.1. Atelier: enquête d'opinion du Cedefop sur l'EFPP dans l'UE (enquête pilote, atelier de validation) | 1 ^{er} trimestre |

Projet 16: Développement professionnel des enseignants et des formateurs

Le développement professionnel initial et continu des enseignants et formateurs de l'EFPP est l'un des objectifs à moyen terme de la coopération européenne dans l'EFPP fixés pour 2015-2020. Pour servir cet objectif, le Cedefop continuera de traiter l'information émanant des articles thématiques livrés par ReferNet en 2015, notamment sur les dispositifs mis en place dans les différents pays pour assurer la qualité de la formation des enseignants de l'EFPP, formateurs (intervenant en établissement et en entreprise), moniteurs et tuteurs de formation: mesures en faveur de leur formation initiale et continue, développement professionnel continu en entreprise, critères exigés pour leur certification, leur agrément ou l'autorisation d'exercice de leurs fonctions, etc. Le Cedefop organisera un forum d'apprentissage politique sur les moyens de soutenir le développement professionnel continu et le perfectionnement professionnel des enseignants de l'EFPP et des formateurs intervenant en entreprise, tout particulièrement dans le cadre de la formation par le travail et de la formation en apprentissage. En s'appuyant sur les informations et exemples émanant des articles de ReferNet, de ce forum d'apprentissage politique et d'autres sources, le Centre entreprendra un exercice d'inventaire et d'analyse comparative sur les dispositifs dans les différents pays, en vue d'élaborer éventuellement des lignes directrices sur le développement professionnel des enseignants de l'EFPP.

En outre, le Cedefop apportera, en tant que de besoin, son appui aux groupes de travail EF 2020 sur les questions relatives aux enseignants et formateurs de l'EFPP.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|---------------------------|
| 16.1. Publication en ligne d'articles de ReferNet sur les moyens de soutenir les enseignants et formateurs pour assurer l'efficacité des réformes et la qualité de l'EFPP; inventaire des dispositifs en place pour leur développement professionnel dans l'UE | 1 ^{er} trimestre |
| 16.2. Note d'information sur le soutien aux enseignants et formateurs de l'EFPP pour assurer la qualité de l'EFPP | 2 ^e trimestre |
| 16.3. Forum d'apprentissage politique sur le développement des compétences des enseignants et formateurs de l'EFPP pour améliorer l'EFPP | 4 ^e trimestre |

Projet 17: Orientation tout au long de la vie

En 2016, le Cedefop entreprendra une étude sur la diffusion des méthodologies et outils efficaces pour intégrer et utiliser les TIC et l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie. Cette étude, qui s'achèvera en 2017, mettra l'accent sur le renforcement des capacités des services d'orientation professionnelle en matière de TIC et d'information sur le marché du travail, ainsi que sur le développement des compétences et aptitudes des praticiens dans ces domaines.

Le Centre publiera les résultats de son étude relative à l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie, dont les résultats seront validés lors d'un atelier. Les débats de cet atelier porteront sur les messages essentiels à adresser aux décideurs chargés de l'orientation tout au long de la vie, ainsi que sur la faisabilité de mettre au point des boîtes à outils pour les praticiens et les utilisateurs des services d'orientation tout au long de la vie dans différents contextes nationaux.

En outre, le Cedefop entreprendra des activités internes en vue de constituer une base de connaissances structurée sur les systèmes et pratiques d'orientation, ainsi qu'une base de données probantes sur les résultats et l'impact des pratiques d'orientation tout au long de la vie.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 17.1. Atelier: résultats de l'étude relative à l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie | 2 ^e trimestre |
| 17.2. Publication: l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie (document de recherche) | 4 ^e trimestre |
| 17.3. Établissement, mise à jour et validation d'une base de connaissances sur les systèmes et pratiques d'orientation tout au long de la vie | 4 ^e trimestre |

Projet 18: **Validation**

Le Cedefop continuera d'apporter son concours à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2012 sur la validation de l'apprentissage non formel et informel. En s'appuyant sur la mise à jour 2014 de l'inventaire européen de la validation et sur le travail préparatoire effectué en 2015, il collectera les données en vue de la mise à jour 2016 «allégée» de cet inventaire. À la fin de l'année, le Centre publiera des mises à jour par pays ainsi qu'un rapport de synthèse qui fera le point sur la mise en œuvre de la recommandation de 2012. Il organisera une conférence européenne de réflexion sur les avancées réalisées en matière de validation, qui permettra aux décideurs politiques d'examiner ce qu'il reste à faire pour respecter l'échéance de 2018 et pour garantir l'utilisation efficace des lignes directrices européennes pour la validation au profit des travailleurs européens mais aussi des migrants et réfugiés. Le Centre s'attachera à intégrer l'inventaire et les lignes directrices pour la validation, mises à jour et publiées fin 2015 en consultation avec les États membres et les parties prenantes. Un nouvel outil internet sera mis au point et affiné en vue d'assurer cette intégration.

Cinq rapports sur des thèmes spécifiques, sélectionnés en commun avec la Commission (perspectives de la validation, validation et ressources éducatives ouvertes, financement de la validation, validation dans les secteurs des soins et de la jeunesse, mesurer la validation) seront publiés et diffusés en 2016.

Le Cedefop continuera d'analyser les liens entre évolution des CNC et politiques nationales de validation (voir projet 6).

Ce projet fournira aussi au Cedefop des données probantes et des contenus à l'appui de son suivi des conclusions de Riga (essentiellement de l'objectif à moyen terme n° 3).

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---------------------------|
| 18.1. Publication en ligne des lignes directrices et de l'inventaire | 1 ^{er} trimestre |
| 18.2. Publication de cinq rapports thématiques (brochures) | 2 ^e trimestre |
| 18.3. Publication en ligne de l'inventaire – mises à jour par pays et rapport de synthèse | 4 ^e trimestre |
| 18.4. Conférence européenne sur la validation de l'apprentissage non formel et informel | 4 ^e trimestre |

PRIORITÉ À MOYEN TERME

ANALYSE DES BESOINS D'APTITUDES ET DE COMPÉTENCES POUR ÉTAYER L'OFFRE D'EFP

Activité: Analyse des compétences

À travers cette activité, le Cedefop s'attache à enrichir la base de données probantes et d'expertise qu'il met au service des décideurs politiques, des parties prenantes et des citoyens pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière d'éducation, de formation et d'emploi.

Afin de fournir un tableau complet des tendances des besoins de compétences en Europe, le Cedefop mène de front un triple travail: (1) des analyses de l'état actuel des besoins et de l'inadéquation des compétences sur le marché du travail, (2) une anticipation des changements cruciaux qui modifient les besoins de compétences au niveau des secteurs et des professions et (3) des prévisions de l'offre et de la demande de compétences en Europe pour les 10 à 15 années à venir (conformément à la mission qui lui a été assignée par le Conseil). Pour collecter ses données, le Centre recourt à des méthodes de modélisation de pointe, à des analyses quantitatives et qualitatives des évolutions, ainsi qu'à des enquêtes sur les besoins et les inadéquations de compétences en Europe. Ses travaux d'analyse des aptitudes et compétences et les activités de développement de l'ESCO s'enrichissent mutuellement.

À partir de 2016, le Centre intensifiera ses activités directement destinées à répondre aux besoins des utilisateurs, qui s'articuleront en deux volets: (a) le Panorama européen des compétences, qui a pour but de fournir des informations sur le marché du travail aux décideurs politiques (y compris aux partenaires sociaux), aux organismes intermédiaires (comme les services publics de l'emploi et de l'orientation) et aux citoyens (jeunes et adultes) et (b) l'appui apporté aux États membres et autres parties prenantes pour renforcer leur capacité d'anticiper et de faire coïncider compétences et besoins du marché du travail, grâce à des formations sur les méthodes d'anticipation et à des activités d'apprentissage politique sur la résorption des inadéquations.

Le Cedefop coopère avec Skillsnet, son réseau de chercheurs et d'experts, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, la Commission européenne et diverses organisations internationales (comme l'OCDE, l'OIT, l'ETF et l'Unesco-Unevoc) pour développer et promouvoir les méthodes, les savoir-faire et les meilleures pratiques en matière d'évaluation et d'anticipation des besoins de compétences, ainsi qu'en matière de gouvernance des compétences.

Impact escompté

L'intention du Cedefop est de promouvoir une politique européenne d'EFP et de compétences fondée sur des données probantes et, dans le même temps, d'être reconnu en tant que source faisant autorité quant aux tendances et méthodes en matière de besoins et d'inadéquation des aptitudes et compétences en Europe.

Activité ABB correspondante: Analyse des compétences

Principaux résultats de l'activité

Production de nouveaux éclairages et connaissances, actions de conseil politique et de sensibilisation auprès des décideurs politiques, y compris des partenaires sociaux, des chercheurs et des praticiens au niveau européen et national, concernant les questions suivantes:

- prévision des tendances à moyen terme de l'offre et de la demande de compétences à l'horizon 2030, complétée par une analyse des déséquilibres potentiels sur le marché du travail à l'échelle européenne et dans les États membres;

Indicateurs de résultats

(tels que définis dans le système de mesure des performances du Cedefop)

Conseil politique

- Citations dans les documents politiques de l'UE
- Missions confiées au Cedefop dans les documents politiques
- Contributions aux documents politiques de l'UE
- Participation aux réunions des comités, groupes de travail, groupes d'experts et autres acteurs clés, ainsi qu'aux manifestations et conférences des présidences destinées à piloter ou soutenir la mise en œuvre des politiques

- situation des pénuries et excédents de compétences dans certains secteurs et professions en Europe et anticipation à court terme;
- incidence, causes et conséquences de l'inadéquation des compétences en Europe et stratégies politiques efficaces;
- besoins de méthodes et de données pour analyser et anticiper les besoins de compétences.

Conseil politique et appui analytique (par ex. notes de référence, documents d'orientation et d'information, données) fournis aux groupes de travail européens et internationaux suivants:

- comité de pilotage du Panorama européen des compétences;
- groupe de travail interservices de la Commission sur l'initiative en faveur des compétences sectorielles.

Nouvelles connaissances

- Téléchargements de publications/documents de travail et de recherche/notes d'information
- Citations de publications/études du Cedefop dans la littérature

Sensibilisation accrue

- Fréquentation du site internet
- Participation à des conférences et autres manifestations
- Utilité des conférences et manifestations du Cedefop/satisfaction des participants

Projet 19: Panorama européen des compétences

Le Panorama européen des compétences est une plate-forme en ligne destinée à améliorer la transparence de l'information sur les compétences et le marché du travail en Europe. Depuis 2014, le Cedefop est chargé des activités de développement et de maintenance du Panorama, en coopération avec la DG EMPL. En 2015, il a lancé une nouvelle plate-forme dynamique pour les décideurs politiques. En 2016, le Centre poursuivra ses activités en vue de mettre en place, à l'usage des conseillers d'orientation professionnelle et des conseillers en développement des compétences, une interface regroupant les informations cruciales sur les tendances des besoins de compétences en Europe.

Le Panorama est dans une très large mesure alimenté par les résultats des travaux d'analyse des besoins en compétences et de prévision effectués par le Centre, mais il fournit aussi un accès aux données et informations issues d'autres projets européens, comme EURES ou les travaux sur les compétences sectorielles réalisés par diverses DG de la Commission européenne, ainsi que de prévisions et autres sources nationales de données et informations sur le marché du travail et les compétences. Pour soutenir l'évolution future du Panorama, qui a vocation à devenir une plate-forme en ligne d'information sur les carrières et d'orientation tout au long de la vie pour les demandeurs d'emploi et l'ensemble des citoyens, le Cedefop poursuivra son travail exploratoire de collecte de données sur les profils de compétences par profession et sur les qualifications requises, ainsi que l'intégration de la taxinomie ESCO dans le Panorama. Ces activités seront menées en étroite cohérence avec le développement du «guichet unique intégré» pour les compétences et certifications (en discussion au sein de la Commission).

En 2016, le Cedefop élaborera des profils des systèmes d'anticipation des compétences dans les États membres et publiera un indice des compétences (*skills index*) mesurant les performances des systèmes de compétences des divers États membres.

Principaux produits pour 2016

Calendrier/périodicité

| | |
|---|-------------------------|
| 19.1. Maintenance et développement du site du Panorama par le Cedefop | Tout au long de l'année |
| 19.2. Publication en ligne de Points d'analyse (<i>analytical highlights</i>); apport de données et d'informations dans le Panorama | Tout au long de l'année |

| | |
|---|--|
| 19.3. Atelier: 2 ^e réunion de réflexion du groupe de travail des conseillers EURES sur le développement de l'outil d'orientation professionnelle au sein du Panorama | 2 ^e trimestre |
| 19.4. Atelier de réflexion du groupe de travail des professionnels de l'orientation sur le développement de l'outil d'orientation professionnelle au sein du Panorama | 2 ^e trimestre (à discuter avec la Commission) |
| 19.5. Publication en ligne de l'indice de performance des systèmes de compétences | 3 ^e trimestre |

Projet 20: Skillsnet et coopération internationale

Skillsnet est le réseau de chercheurs et d'experts du Cedefop, auquel participent aussi d'autres parties prenantes et des organisations internationales, qui travaille sur l'anticipation et l'adéquation des compétences. Le Centre et le réseau continueront de développer et promouvoir les méthodes, les savoir-faire et les meilleures pratiques en matière d'évaluation et d'anticipation des besoins de compétences, ainsi qu'en matière de gouvernance des compétences.

En 2016, le Cedefop poursuivra ses activités de coopération européenne et internationale avec l'ETF, l'OIT, l'Unesco-Unevoc, l'OCDE et le Forum économique mondial.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--------------------------------|------------------------|
| Pas de produits prévus en 2016 | Sans objet |

Projet 21: Prévisions des compétences

Afin d'appréhender les besoins futurs de compétences, et conformément à la mission qui lui a été assignée par le Conseil ⁽⁴⁴⁾, le Cedefop établit des prévisions régulières de l'offre et de la demande de compétences en Europe. Ces prévisions renseignent sur les tendances de l'offre de main-d'œuvre ainsi que sur l'évolution des perspectives d'emploi par secteur et groupe de professions. Elles fournissent un tableau prospectif du marché du travail à l'échelle européenne, mais aussi des tendances spécifiques dans les États membres.

En 2016, le Cedefop publiera en ligne de nouvelles prévisions, entièrement compatibles avec les récentes révisions des classifications des professions (CITP), des activités économiques (NACE) et de l'éducation (CITE), sur son portail et dans le Panorama européen des compétences. Ces prévisions fourniront une vue d'ensemble du marché du travail en 2030, ainsi que des risques de tensions entre offre et demande de compétences pouvant être écartés en amont par des politiques adaptées. Les scénarios prospectifs habituels (de base, optimiste et pessimiste) seront complétés par des hypothèses de population active, prenant en considération l'impact des mesures actives et des politiques migratoires sur l'offre de main-d'œuvre. La coopération avec la DG EMPL et l'OCDE apportera une valeur ajoutée à ces activités.

Par ailleurs, le Cedefop préparera le terrain pour affiner son travail prospectif sur les tendances futures dans certains secteurs et/ou professions, sélectionnés sur la base des résultats de ces prévisions.

⁽⁴⁴⁾ Conseil de l'Union européenne (2010). *Conclusions du Conseil sur des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux: la voie à suivre*. 3019^e session du Conseil – Emploi, politique sociale, santé et consommateurs. Bruxelles, 7 juin 2010. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lsa/114963.pdf [consulté le 6.1.2016].

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---------------------------|
| 21.1. Publication en ligne des prévisions de l'offre et de la demande de compétences à l'horizon 2030 (données et indicateurs sur le portail du Cedefop et dans le Panorama européen des compétences) | 1 ^{er} trimestre |
| 21.2. Publication sur l'offre et la demande de compétences à l'horizon 2030 et les tendances cruciales de la population active (document de recherche) | 4 ^e trimestre |
| 21.3. Conférence sur les emplois et les compétences de demain dans l'UE | 3 ^e trimestre |
| 21.4. Atelier technique sur l'analyse sectorielle prospective | 4 ^e trimestre |

Projet 22: [Besoins de compétences par secteur et profession](#)

Le Cedefop finalisera la mise au point d'un système d'anticipation à court terme des besoins de main-d'œuvre et de compétences, destiné à fournir en temps utile des informations sur l'apparition des excédents et des pénuries de compétences en Europe. Après avoir évalué le prototype élaboré, le Centre décidera du déploiement à grande échelle du système et les premiers résultats obtenus seront intégrés dans le Panorama européen des compétences.

En fonction des résultats de l'étude de faisabilité sur l'utilisation des offres d'emploi en ligne pour analyser les besoins de compétences, le Cedefop envisagera d'étendre ce travail à des pays présentant des difficultés technologiques particulières d'indexation sur le web sémantique: polices de caractères différentes (Bulgarie, Grèce), grammaire complexe (Slovaquie, Finlande), faible taux de pénétration de l'internet (Roumanie, Bulgarie) ou très petits pays (Slovénie, pays Baltes).

Le Cedefop continuera de coopérer avec les DG compétentes de la Commission européenne et avec le groupe interservices mis en place par la DG EMPL pour améliorer la comparabilité et la visibilité des analyses de compétences sectorielles.

En 2016, le Centre publiera une liste des professions particulièrement exposées au risque de pénurie de compétences dans chaque État membre.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|--------------------------|
| 22.1. Note d'information sur le rôle catalyseur des prestataires d'EFPP pour atténuer les pénuries critiques de compétences | 4 ^e trimestre |
| 22.2. Publication en ligne: pénuries critiques de compétences dans les États membres (sur le portail du Cedefop et dans le Panorama) | 4 ^e trimestre |

Projet 23: [Inadéquation des compétences](#)

Ce projet explore l'incidence et la nature des inadéquations entre offre et demande de compétences dans les États membres, leurs déterminants, leurs conséquences économiques et sociales, ainsi que l'efficacité des politiques publiques mises en place pour resserrer les liens entre éducation/formation et marché du travail. Il s'agit aussi d'examiner, dans une perspective de long terme, comment les contraintes institutionnelles et la prise en compte insuffisante des signaux de besoins en compétences sur le marché du travail dans les pays européens peuvent contribuer aux pénuries de compétences et freiner le développement économique local, régional et/ou national.

En 2016, le Centre continuera d'analyser les résultats de sa première enquête sur les compétences et les emplois en Europe conduite dans les 28 États membres. Ces résultats feront l'objet d'une large

diffusion, de même que leurs implications politiques, et seront publiés sous diverses formes: données en ligne, indicateurs, blogs sur le portail du Cedefop et dans le Panorama européen des compétences.

En s'appuyant sur ses travaux antérieurs, le Cedefop commencera à organiser des visites de suivi dans les États membres, afin d'identifier les meilleures pratiques d'anticipation et de gouvernance des compétences. Il lancera une nouvelle étude visant à analyser divers aspects de l'anticipation et de la gouvernance des compétences dans l'UE: efficacité des modèles; principaux facteurs de cette efficacité; obstacles et conditions nécessaires à une diffusion efficace de l'information sur les compétences auprès des prestataires d'EFPP; mesures incitant ceux-ci à plus de réactivité et à un meilleur alignement de leur offre sur les besoins en compétences et, plus largement, sur les objectifs de compétitivité économique.

En outre, le Cedefop organisera un premier forum d'apprentissage politique réunissant décideurs politiques et praticiens, aux fins de partage des connaissances et de mise en commun des actions politiques efficaces pour résorber l'inadéquation des compétences.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 23.1. Publication de lignes directrices politiques pour résorber l'inadéquation des compétences (brochure) | 3 ^e trimestre |
| 23.2. Forum d'apprentissage politique sur la résorption de l'inadéquation des compétences | 4 ^e trimestre |
| 23.3. Note d'information sur les expériences et politiques réussies de résorption de l'inadéquation des compétences | 4 ^e trimestre |

Projet 24: Cultures d'apprentissage dans les organisations

Pour soutenir le développement de l'apprentissage en milieu de travail en Europe, il importe de mieux faire connaître les effets positifs de la formation, y compris des adultes, sur l'innovation et la compétitivité des entreprises. La recherche met de plus en plus en évidence que l'inadéquation des compétences est un processus dynamique, qui dépend des possibilités offertes aux individus non seulement de se former et d'apprendre dans le cadre du travail, mais aussi d'utiliser leurs compétences. Il convient d'explorer davantage les questions de conception des tâches et d'organisation du travail, ainsi que leurs répercussions sur l'apprentissage et les compétences en milieu de travail.

Une riche somme d'informations et d'analyses sur les expériences réussies de développement, de mise en adéquation et d'utilisation des compétences pour la réussite des entreprises peut inspirer les démarches des acteurs concernés et fournir des points de référence pour l'évaluation comparative et l'apprentissage politique. Afin de constituer une base de données probantes plus fournie pour les acteurs publics et privés, ce projet du Cedefop examine les cultures d'apprentissage au sein des entreprises, le mode de construction de ces cultures et leur contribution à la réussite des organisations, en prenant pour socle une étude qualitative approfondie des pratiques en vigueur au sein des entreprises dans une sélection de secteurs en Europe. Le but de ce travail qualitatif est de constituer un réservoir de pratiques pour les futures activités de renforcement des capacités menées par le Centre.

La collecte d'études de cas sera effectuée tout au long de l'année 2016.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--------------------------------|------------------------|
| Pas de produits prévus en 2016 | Sans objet |

COMMUNICATION, INFORMATION ET DIFFUSION

Activité: **Communication externe**

Les services chargés de la communication externe ont pour mission essentielle d'améliorer l'image et l'attractivité de l'EFPP. En 2016, le Cedefop et la DG EMPL coopéreront plus systématiquement dans quatre domaines principaux: presse, médias sociaux, publications et événementiel. Le nouveau bureau de liaison de Bruxelles veillera à la visibilité optimale des travaux du Centre, tout particulièrement de ses produits, auprès de toutes les parties prenantes à Bruxelles, grâce à des contacts réguliers avec les institutions européennes, les délégations permanentes et les partenaires sociaux européens. Le Cedefop organisera des manifestations à l'intention des députés, décideurs politiques et partenaires sociaux européens, ainsi que des chercheurs et des acteurs de l'EFPP, afin de les tenir informés des questions liées à l'EFPP et du rôle du Cedefop.

Dans le contexte de cette évolution, le Cedefop remaniera en profondeur sa stratégie de communication. Il s'attachera notamment à redéfinir sa politique de publications et à renforcer ses contacts avec les journalistes internationaux et les grands médias des États membres.

La communication externe est soutenue par diverses activités transversales: appui linguistique (édition, traduction et révision), production de publications de grande qualité en versions imprimée et électronique (présentation, conception graphique, impression sur demande et diffusion) et gestion du contenu internet. Cette dernière activité est une fonction centralisée qui développe en permanence le portail du Cedefop (www.cedefop.europa.eu) à la pointe de la technologie, diffuse des informations précieuses et fiables sur l'EFPP et se prête à une utilisation conviviale propice à l'interactivité.

Impact escompté

Reconnaissance du Cedefop en tant que source d'information faisant autorité en matière d'EFPP, d'aptitudes et de compétences, et en tant qu'organisation bien gérée.

Activité ABB correspondante: Communication externe

Principaux résultats de l'activité

Sensibilisation accrue à l'importance de l'EFPP, à son évolution et aux politiques dans ce domaine, ainsi qu'aux résultats des travaux du Cedefop par:

- la communication sur des thèmes spécifiques de l'EFPP mis en avant dans les publications, conférences, pages du portail et communiqués de presse du Cedefop;
- le ciblage sur des groupes d'acteurs clés, la communauté de l'EFPP au sens large et les citoyens;
- l'interaction avec la communauté locale (visibilité de la politique de l'UE).

Indicateurs de résultats/mesures

(tels que définis dans le système de mesure des performances du Cedefop)

Nouvelles connaissances et nouveaux éclairages

- Téléchargements de notes d'information/publications/documents de travail et autres documents

Sensibilisation accrue

- Fréquentation du site internet
- Participation à des conférences et autres manifestations
- Utilité des réunions et manifestations organisées par le Cedefop/satisfaction des participants
- Couverture médiatique (audience des articles et des communiqués de presse)

Projet 25: **Relations avec les parties prenantes**

À travers ce projet, le Cedefop transmet des messages clés sur l'EFPP à ses parties prenantes et promeut une image positive du Centre au niveau européen, national et local. Le Centre continuera de suivre attentivement les priorités des institutions européennes afin de fournir des informations pertinentes pour nourrir le débat et l'élaboration des politiques. Il contribuera selon les besoins aux activités spécifiquement des-

tinées aux parties prenantes à Bruxelles, en collaboration avec son bureau de liaison bruxellois. Il continuera d'accueillir des groupes d'acteurs de l'EFP internationaux et de fournir un appui organisationnel et logistique pour ses propres conférences, séminaires et ateliers, ainsi que pour les manifestations d'acteurs externes hébergées dans ses locaux. Dans le cadre de ce projet, il fournira des contributions écrites à ses parties prenantes, comme des notes d'information et autres supports de communication, et assurera la correspondance avec les parties prenantes.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---|
| 25.1. Coopération avec les parties prenantes locales (communauté grecque de l'éducation et de la formation), afin d'entretenir l'image de marque du Cedefop, «ambassadeur» de l'UE dans son pays hôte; organisation d'une activité à l'intention des acteurs locaux | 3 ^e et 4 ^e trimestres |
| 25.2. Mise à jour du dépliant <i>Cedefop en bref</i> et organisation de sa diffusion en ligne dans toutes les langues officielles de l'UE (mise à disposition sur le portail, dans toutes les langues de l'UE, des informations fondamentales relatives au Cedefop) | 3 ^e trimestre |

Projet 26: **Actualité et presse**

En 2016, ce service s'attachera à renforcer la communication avec les parties prenantes, grâce à des articles d'information en ligne, des communiqués de presse, des articles dans le bulletin d'information (*Cedefop newsletter*), des mises à jour dans les médias sociaux, des articles dans le magazine du Cedefop *Skillset and match* et des vidéos. Il assurera également des interactions régulières ciblées avec les médias, notamment la participation active du Centre à un séminaire sur les compétences à l'intention des journalistes et l'organisation conjointe de celui-ci avec la DG EMPL, la maintenance de la base de données de médias et l'observation de l'écho médiatique des informations relatives au Cedefop.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|---|
| 26.1. Séminaire sur les compétences à l'intention des journalistes (organisé avec la DG EMPL) | 2 ^e trimestre |
| 26.2. Production, publication et observation du magazine du Cedefop <i>Skillset and match</i> | Quadrimestriel (janvier, mai et septembre) |
| 26.3. Production, publication et observation du bulletin électronique du Cedefop | 10 numéros |
| 26.4. Production et publication de unes (<i>Headlines</i>) sur le portail du Cedefop | Une fois par semaine en moyenne |
| 26.5. Production, publication et observation de communiqués de presse (jusqu'à huit langues), y compris de communiqués accompagnant les notes d'information du Cedefop | Jusqu'à 12 communiqués de presse durant l'année |
| 26.6. Production, publication et observation d'un flux continu de messages sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) | Deux fois par semaine en moyenne |
| 26.7. Conférences de presse, organisation d'interviews avec les médias pour le personnel du Cedefop | Tout au long de l'année |

| | |
|---|--|
| 26.8. Production, publication et observation du contenu audiovisuel (vidéos d'interviews, clips vidéo en ligne) | Jusqu'à 10 vidéos d'interviews et quatre clips vidéo thématiques |
|---|--|

Projet 27: **Bureau de liaison de Bruxelles**

Le bureau de Bruxelles assure une communication et une coopération efficaces avec les institutions européennes et les parties prenantes établies à Bruxelles. Il apporte son concours à l'organisation d'activités conjointes avec la Commission européenne et autres institutions ayant leur siège à Bruxelles, permet un flux régulier d'informations entre le Cedefop et les institutions européennes, les délégations permanentes, les partenaires sociaux européens et autres parties prenantes, et assure la mise à jour de la base de données des parties prenantes du Cedefop établies à Bruxelles.

| Principaux produits pour 2016 (communication et liaison) | Calendrier/périodicité |
|--|--------------------------------------|
| 27.1. Organisation de réunions d'information et de diffusion à l'intention des groupes de parties prenantes établies à Bruxelles | Trois à cinq réunions durant l'année |
| 27.2. Organisation de réunions d'information/de discussion régulières sur les activités du Cedefop à l'intention des groupes de parties prenantes établies à Bruxelles | Tout au long de l'année |
| 27.3. Participation aux activités bruxelloises en rapport avec les tâches essentielles du Cedefop | Tout au long de l'année |

| Principaux produits pour 2016 (contenu) | Calendrier/périodicité |
|---|------------------------|
| Ces produits se rapportent aux projets 6 (CEC), 10 (Synergie entre les différents instruments/acquis de l'apprentissage) et 5 (Évolution du rôle de l'EFPP en Europe) | |

Projet 28: **Édition et traduction**

Ce projet apporte une valeur ajoutée aux publications du Cedefop, en veillant à ce que les textes édités et publiés transmettent des messages clairs et trouvent un écho auprès d'un large public. Ce service est chargé de coordonner le formatage des publications, de fournir un appui linguistique interne à diverses catégories de personnel, comme les auteurs, les directeurs de projet et la direction, et d'assurer la révision linguistique en anglais de documents non destinés à la publication ainsi que la traduction de documents administratifs et juridiques.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|--------------------------|
| 28.1. Instaurer un système de détection de plagiat pour les publications | 3 ^e trimestre |

Projet 29: **Présentation, conception graphique, impression et diffusion**

Ce service fournit des concepts de design graphique et gère l'image de marque du Cedefop. Il crée des images infographiques pour les publications, le site internet et les médias sociaux du Cedefop. Il crée et produit sur demande des concepts d'identité visuelle et de design graphique pour les nouveaux formats

de publication et les supports de conférence. Il est chargé de l'impression et de la diffusion des publications du Centre ainsi que de la gestion de leurs stocks. Il assure la fourniture d'exemplaires imprimés, y compris l'impression sur demande, nécessaires pour les conférences et autres manifestations. Le but est de garantir que les produits de haute qualité imprimés et en ligne sont publiés dans un format approprié pour les divers publics cibles du Cedefop et ses principales parties prenantes, et qu'ils contribuent à la reconnaissance du Centre en tant que source fiable d'informations utiles sur l'EFPP.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|---|
| 29.1. Production de vidéos d'animation sur les systèmes d'EFPP dans les pays exerçant la présidence de l'UE | 2 ^e et 4 ^e trimestres |
| 29.2. Création et diffusion d'une nouvelle matrice pour la rédaction des documents destinés à la publication | 3 ^e trimestre |

Projet 30: [Gestion du contenu internet et des contacts](#)

Le portail du Cedefop est le canal principal de communication du Cedefop sur internet.

En tenant compte des retours d'information des utilisateurs, des statistiques internet et des pratiques de conception d'expérience utilisateur, le Cedefop continuera de faire évoluer la structure du portail, ses fonctionnalités et la présentation de l'information afin d'améliorer la facilité d'utilisation, les services électroniques et la découvrabilité des contenus.

En fonction des nouveaux contenus disponibles, le portail sera enrichi de sections, bases de données en ligne, modes de visualisation des données et outils de navigation et de comparaison nouveaux, pour permettre aux publics cibles du Centre la lecture et la réutilisation de son expertise en matière d'EFPP ainsi que des données sur lesquelles s'appuie cette expertise.

L'importation des données dans la base de données des contacts sera supervisée pour garantir la qualité d'ensemble.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|---------------------------|
| 30.1. Nouvelle base de données en ligne pour l'enquête sur les compétences et les emplois en Europe | 1 ^{er} trimestre |
| 30.2. Évaluation, adaptation et amélioration du nouvel outil de rapports pour l'indicateur de téléchargements du système de mesure des performances | 2 ^e trimestre |
| 30.3. Nouvelles données et fonctionnalités pour la visualisation des données sur les prévisions de compétences | 2 ^e trimestre |
| 30.4. Nouvelle base de données en ligne sur le financement de l'EFPP | 3 ^e trimestre |

Activité: **Documentation et information**

Le service de documentation et d'information a pour mission de répondre aux besoins d'information du Cedefop pour ses activités essentielles. Il s'attache à fournir les informations nécessaires aux divers projets, à diffuser leurs résultats et à mesurer leur impact. Il est également chargé de gérer les archives du Centre, afin de répondre à ses obligations légales et de préserver son fonds patrimonial. Ce service assure deux types d'activités: le centre d'appui à la recherche et la gestion des archives et l'archivage.

Impact escompté

Le centre d'appui à la recherche sert l'objectif du Cedefop d'être reconnu en tant que source d'information faisant autorité en matière d'EFP, d'aptitudes et de compétences et veille à ce que tous les projets reçoivent en temps utile les informations qui leur sont nécessaires.

Les activités de gestion des archives et d'archivage garantissent la bonne gestion des archives du Centre tout au long de leur cycle de vie et le respect des plans de conservation convenus.

Principaux résultats de l'activité:

- fourniture des informations nécessaires aux projets de recherche;
- organisation et gestion du conservatoire des archives du Cedefop;
- renforcement de l'impact des projets et activités du Cedefop;
- organisation des documents et archives essentiels du Centre.

Indicateurs de résultats/mesures

(tels que définis dans le système de mesure des performances du Cedefop):

- utilisation des bases de données (fréquentation globale, utilisation ventilée par section);
- satisfaction des utilisateurs internes – fourniture d'informations dans les délais convenus;
- visibilité accrue des publications du Cedefop: davantage de citations dans la littérature scientifique.

Projet 31: Centre d'appui à la recherche

Le nouveau centre d'appui à la recherche s'attachera à répondre aux besoins d'information des activités opérationnelles du Cedefop. Il évaluera et mettra à jour régulièrement les outils, les services, les solutions d'information et les bases de données et organisera, selon les besoins, des réunions et interviews d'experts de l'EFP et de membres du personnel des départements opérationnels. Il sera également chargé, sur demande des départements opérationnels, de l'achat d'ouvrages, livres numériques et articles, ainsi que des abonnements à des revues et bases de données en ligne.

Principaux produits pour 2016

Calendrier/périodicité

| | |
|--|--|
| 31.1. Maintenance de l'outil de découverte Summon et des autres ressources électroniques; évaluation périodique de l'utilisation, afin d'y intégrer des ressources faisant l'objet d'un abonnement et des revues en accès libre sélectionnées | Évaluation trimestrielle de l'outil de découverte Summon |
| 31.2. Organisation en un point d'accès unique (VET-Bib) des informations collectées pour et à partir de tous les projets du Cedefop; catalogage des documents essentiels de l'UE et d'organisations internationales, ainsi que des études et rapports commandés par le Cedefop | Action mensuelle |
| 31.3. Évaluation des résultats de l'étude de faisabilité sur la création d'un conservatoire interne en accès libre des documents du Cedefop et préparation du processus de migration | 3 ^e et 4 ^e trimestres |

Projet 32: Gestion des archives et archivage

Ce projet fournit un accès aux archives et conserve le fonds patrimonial du Cedefop, conformément aux bonnes pratiques en la matière.

En 2016, ce service continuera de garantir l'authenticité, la fiabilité et l'accessibilité des archives du Centre, afin de répondre à ses obligations organisationnelles, financières et légales et de conserver les archives présentant une valeur historique. Il apportera également son soutien aux correspondants des banques d'archives des différents départements opérationnels.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|--|--|
| 32.1. Identification et inventaire des archives physiques déposées aux Archives historiques de l'UE en vue de leur numérisation, conformément aux règles énoncées dans la mise à jour du règlement n° 354/83 du Conseil y afférent | 2 ^e trimestre |
| 32.2. Contribution aux réunions sur les systèmes de gestion des ressources électroniques (<i>electronic records management systems</i> – ERMS) et du groupe des organisations internationales utilisatrices | 2 ^e trimestre |
| 32.3. Séminaires et formations pour les experts de l'EFPP et autres catégories de personnel; formations pour les correspondants des banques d'archives | 2 ^e et 4 ^e trimestres |
| 32.4. Révision et mise à jour du plan de classement et du plan de conservation, afin d'assurer la cohérence avec les règles de conservation de la Commission et l'évolution des règles d'accès au public et de protection des données | 4 ^e trimestre |
| 32.5. Vérification de la composition des groupes et des rôles dans Livelink, ainsi que de la configuration correcte des contrôles d'accès | 4 ^e trimestre |
| 32.6. Enregistrement intégré des archives entrantes et sortantes dans le système de gestion des documents et archives électroniques du Cedefop (Livelink); enregistrement de tous les courriels entrants et sortants (qui nécessitent un enregistrement) | Enregistrement le jour même de tous les courriels entrants |
| 32.7. Organisation et classement des archives du Cedefop; amélioration de l'inventaire des archives physiques, qui sera approfondi et étendu aux documents conservés dans les bureaux; traitement, dans les trois mois, de tout document devenu inactif, conformément au plan de classement et au plan de conservation | Tout au long de l'année |

OBJECTIF TRANSVERSAL

SOUTENIR LES ACTIVITÉS DU CEDEFOP EN FOURNISSANT DES STRATÉGIES, DES PROCÉDURES ET DES SERVICES INTERNES RÉGULIERS, EFFICACES ET EFFICIENTS

Activité: Département Ressources et services d'appui

Une administration efficace et efficiente apporte une contribution directe à la réalisation des objectifs opérationnels du Cedefop. Elle développe des stratégies, des procédures et des services internes en cohérence avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Centre, conformément au Statut du personnel et au règlement financier. L'administration soutient les activités liées aux ressources humaines, aux finances, à la passation des marchés, aux TIC et à l'infrastructure. Elle élabore des outils et des procédures internes afin de rationaliser les tâches administratives, d'optimiser l'efficacité de l'organisation et de garantir l'établissement de rapports clairs et exacts.

Impact escompté

À travers cette activité, le Cedefop entend être reconnu en tant qu'organisation bien gérée et assurer à l'ensemble de ses activités et à son personnel des services d'appui efficaces.

Activité ABB correspondante: Coûts redistribués en tant que coûts indirects entre les activités opérationnelles.

Principaux résultats de l'activité:

Efficacité des services d'appui et respect des bonnes pratiques administratives via:

- la fourniture de services dans les délais prévus (ressources humaines, passation des marchés et finances, comptabilité, TIC et infrastructure);
- la gestion des ressources humaines;
- la gestion budgétaire et financière et les procédures contractuelles;
- la gestion de l'infrastructure.

Mise en application de la réforme du Statut du personnel

Mesures pour donner suite aux conclusions/recommandations 2014:

- de la feuille de route du groupe de travail interinstitutionnel,
- de l'évaluation externe,
- de l'enquête auprès du personnel.

Test complet du plan d'activités du Cedefop

Indicateurs de résultats (tels que définis dans le système de mesure des performances)

Efficacité et efficience des services d'appui:

- **tableau des effectifs:** taux d'occupation des postes de 95 % (y compris procédures en cours);
- **diligence et durée des procédures de sélection:**
 - objectif 1: en moyenne, 60 jours ouvrables entre la date limite de dépôt des candidatures et la finalisation du rapport du comité de sélection;
 - objectif 2: en moyenne, 120 jours ouvrables entre la publication de l'avis de vacance et la décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination;
- **offre de formation:** conforme aux objectifs stratégiques fixés, à savoir en moyenne 10 journées par collaborateur et par année civile;
- **budget total:** taux d'exécution de 98 %;
- **délai moyen de paiement:** 28 jours;
- **disponibilité des systèmes et services de TIC centraux:** 99 % pour l'accès à internet, Europass, Fibus, Livelink, le courrier électronique et les télécommunications.

Projet 33: Ressources humaines

Le service des ressources humaines (RH) fournit une gamme complète de services centralisés de gestion des RH pour le personnel du Cedefop et aide la direction du Centre à attirer et garder des employés qualifiés. Les services fondamentaux de RH englobent la sélection, le recrutement, les droits et obligations, l'évaluation et l'évolution de carrière, les congés et absences, et les statistiques.

Principaux produits pour 2016

Calendrier/périodicité

| | |
|---|--|
| 33.1. Priorités des actions de formation et de développement: <ul style="list-style-type: none"> – appui aux personnels d'encadrement (accompagnement professionnel), – activités internes de partage des connaissances (narration infographique, statistiques et analyses du marché du travail, méthodes de données de panel), – développement professionnel des experts. | 1 ^{er} et 2 ^e trimestres Tout au long de l'année Tout au long de l'année |
| 33.2. Organisation et mise en place du réseau des anciens formés | 2 ^e trimestre |
| 33.3. Mise en application du Statut du personnel 2014: mise en pratique des nouvelles règles sur l'évolution de carrière ainsi que sur l'emploi d'agents contractuels | 2 ^e trimestre (en fonction de l'évolution au niveau de la Commission) |
| 33.4. Initiatives en faveur du bien-être du personnel, dans les domaines de la santé et de la gestion du stress | 2 ^e au 4 ^e trimestre |

Projet 34: **Finances et marchés publics**

Ce service aide le personnel du Cedefop à prévoir, affecter et suivre les crédits budgétaires. Il émet des propositions et contribue à la révision du budget par activité (*activity-based budget – ABB*), en vue de son intégration dans un processus de gestion par activité (*activity-based management – ABM*) progressivement mis au point. Il assure l'établissement de rapports internes et externes sur les questions d'ordre financier et budgétaire. Il dispense au personnel des formations sur les aspects financiers et la passation de marchés, qui peuvent être générales (pour les nouveaux arrivants) ou spécifiques (en réponse aux besoins de groupes intéressés) et organise des présentations/séances d'aide à l'utilisation des nouveaux processus et outils mis au point dans le cadre des projets décrits ci-dessus. Il est également chargé de la vérification financière centralisée de toutes les opérations. En outre, il fournit l'accompagnement et le soutien nécessaires pour effectuer les évaluations ex ante de tous les programmes ou activités dont le montant global du budget estimatif est supérieur à 200 000 euros, en vertu de l'article 9, par. 1, des nouvelles modalités d'exécution (ME) (2014) de l'article 29, par. 5, de la nouvelle réglementation financière (RF) (2014). Enfin, il aide le personnel du Cedefop à planifier, élaborer et exécuter les procédures de marchés et de contrats et contrôle l'exécution des contrats dans leurs aspects administratifs et financiers.

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--|
| 34.1. Optimisation de la procédure de passation de marchés, en tenant compte des résultats du projet de passation électronique de marchés mené avec la DG DIGIT (art. 79 de la RF) | 1 ^{er} et 2 ^e trimestres |
| 34.2. Amélioration des activités auxiliaires, conformément à l'engagement de dématérialisation | 1 ^{er} et 2 ^e trimestres |
| 34.3. Amélioration de la méthodologie pour la mise en œuvre optimale des nouvelles dispositions de la RF et des ME de 2014 concernant le rapport annuel d'activités consolidé (art. 47 de la RF et art. 24 des ME), ainsi que la programmation annuelle et pluriannuelle (art. 32 de la RF) | Tout au long de l'année |

Projet 35: **Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Le service des TIC fournit le matériel, les logiciels et l'infrastructure de réseau sous-jacents, ainsi qu'un appui interne et des systèmes d'information. Il soutient les activités essentielles du Centre et recherche de nouveaux produits/solutions, aux fins de convivialité et d'efficacité. Il veille à la bonne maintenance, tout particulièrement à la maintenance préventive, de l'infrastructure informatique et de ses systèmes centraux, des postes de travail et des services opérationnels et continue d'œuvrer à l'optimisation des systèmes administratifs, tels que Fibus et Livelink, l'objectif étant la mise en œuvre de procédures dématérialisées. Il continue aussi de soutenir les activités essentielles du Centre en fournissant des compétences et outils informatiques spécifiques pour les activités liées à Europass, au Panorama européen des compétences, aux prévisions des compétences, aux bases de données de contacts et bibliographiques, ainsi qu'aux services internet destinés aux utilisateurs internes et externes, le tout dans un souci de réactivité et de souplesse et en veillant à la maintenance préventive de l'infrastructure informatique. Afin de sensibiliser davantage à la vulnérabilité aux attaques informatiques, le Cedefop participera tout au long de l'année à l'exercice de cybersécurité paneuropéen (CYBER Europe 2016) de l'Agence européenne de cybersécurité (ENISA).

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|-------------------------|
| 35.1. Amélioration de l'infrastructure de rapports opérationnels et administratifs | Tout au long de l'année |
| 35.2. Intégration avec les services européens d'informatique en nuage fournis par la DG DIGIT | Tout au long de l'année |

Projet 36: **Infrastructure**

Ce service assure l'entretien et la sécurité des locaux – tâches courantes liées à l'infrastructure et à la sécurité et travaux d'entretien – et fournit l'appui nécessaire pour permettre au personnel d'atteindre les objectifs du Cedefop.

En 2016, ce service reprendra les activités de rénovation et d'entretien qui avaient été reportées dans l'attente de l'achèvement des travaux de réparation du bâtiment effectués par la société Egnatia Odos.

Il mettra en œuvre les projets concernant l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et le système de gestion énergétique.

En coopération avec le service des ressources humaines, il s'attachera à mettre en œuvre le programme de travail sur la santé et la sécurité établi en 2015 (par ex. remplacement des fenêtres).

| Principaux produits pour 2016 | Calendrier/périodicité |
|---|--------------------------|
| 36.1. Modernisation des systèmes audio dans les salles de conférences | 2 ^e trimestre |

Annexes

| | | |
|-------------|--|----|
| I | Budget par activité (activity-based budget – ABB) 2016 | 70 |
| II | Organigramme du Cedefop | 71 |
| III | Ressources humaines | 72 |
| IV | Aperçu indicatif des subventions et marchés publics pour 2016 | 73 |
| V | Réseaux du Cedefop | 76 |
| VI | Coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF) | 77 |
| VII | Coopération avec Eurofound | 78 |
| VIII | Programme des publications et manifestations pour 2016 | 80 |
| IX | Mesure des performances et amélioration permanente au Cedefop | 84 |

ANNEXE I

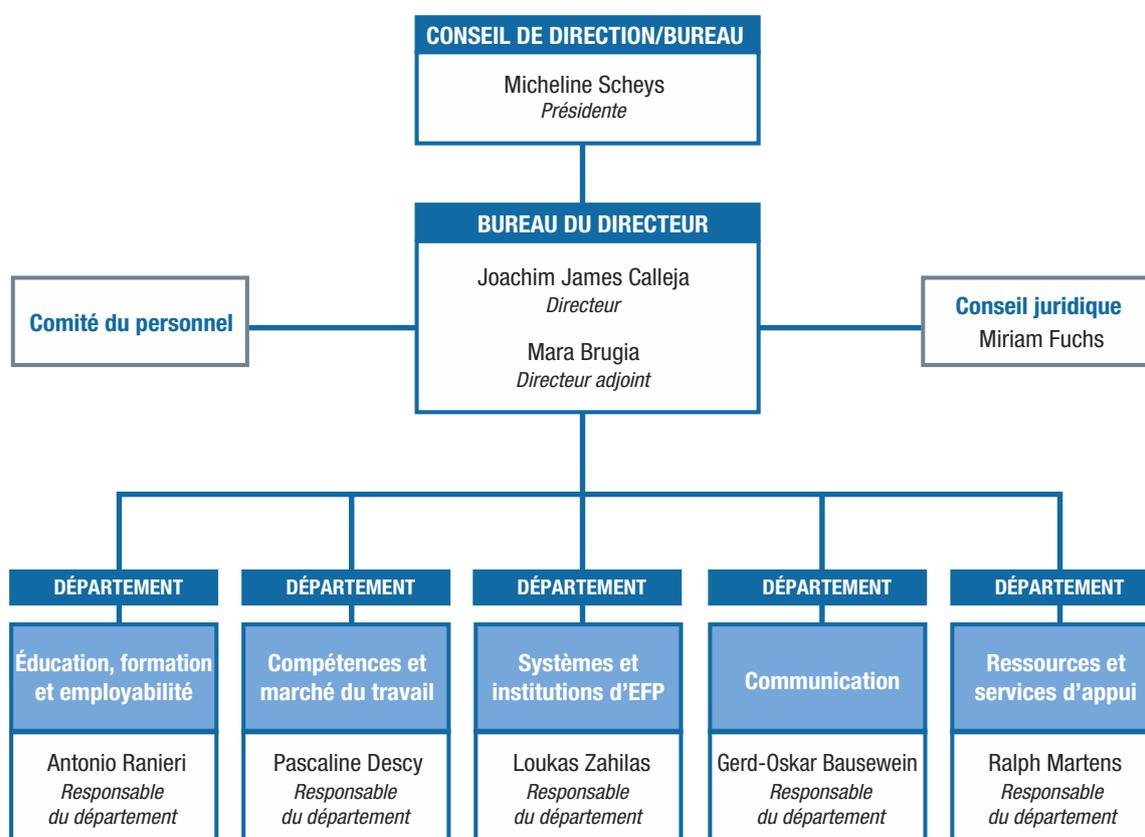
Budget par activité (*activity-based budget* – ABB) 2016

| Activité | EPT | Budget total (en €) | % de l'enveloppe budgétaire |
|---|---------------|------------------------|--------------------------------|
| Analyse des politiques et rapports | 29,46 | 4 603 515 | 25,55% |
| Instruments européens communs, certifications et acquis de l'apprentissage | 21,06 | 2 939 420 | 16,31% |
| Autonomiser les adultes et les jeunes | 31,46 | 4 426 602 | 24,57% |
| Analyse des compétences | 26,89 | 4 241 996 | 23,54% |
| Communication externe | 8,14 | 955 063 | 5,30% |
| Documentation et information | 6,96 | 853 349 | 4,74% |
| | 123,97 | 18 019 944 | 100,00% |



ANNEXE II

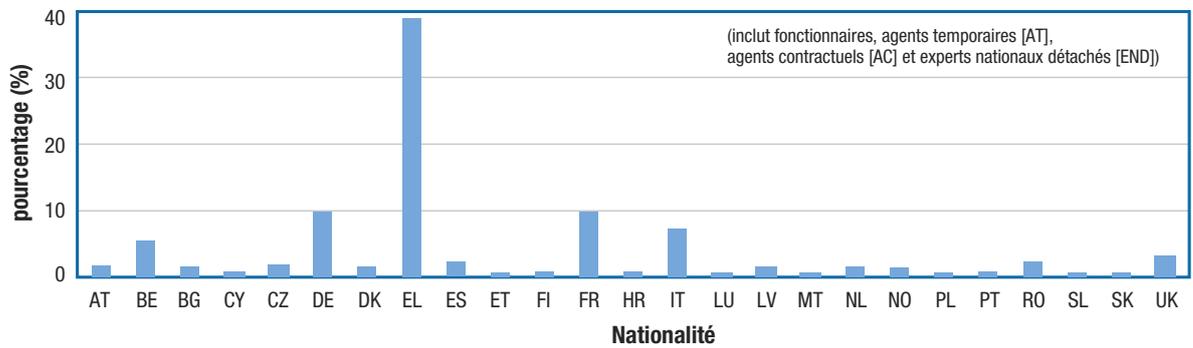
Organigramme du Cedefop



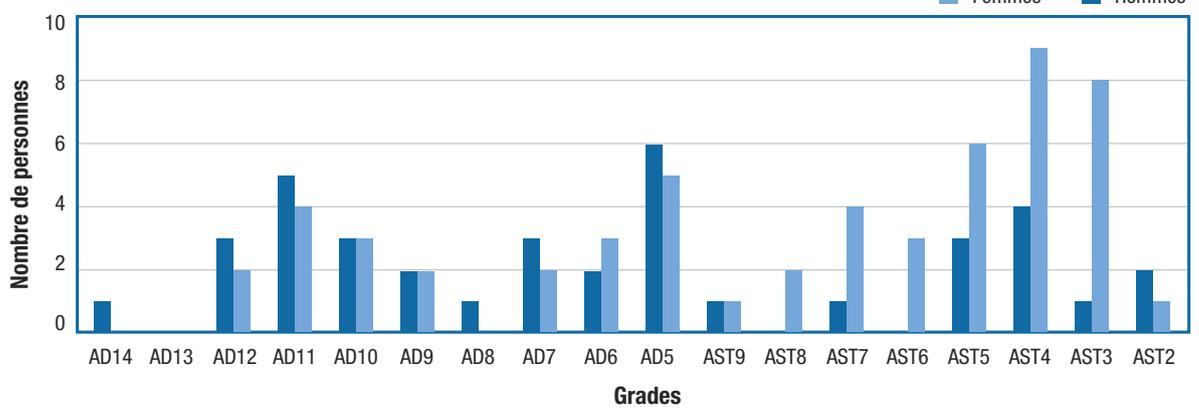
ANNEXE III

Ressources humaines

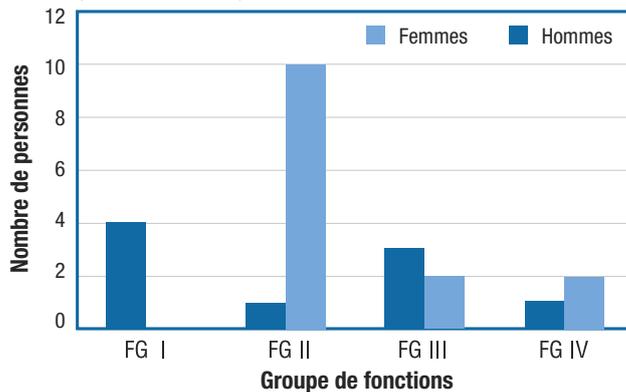
Personnel par nationalité (situation fin 2015)



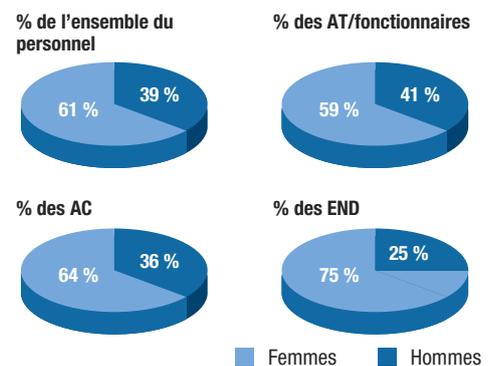
Catégories AD et AST (AT et fonctionnaires) par sexe (situation fin 2015)



Catégorie des AC par sexe (situation fin 2015)



Répartition hommes-femmes (situation fin 2015)



Aperçu indicatif des subventions et marchés publics pour 2016

La description suivante des subventions et marchés publics proposés pour 2016 est structurée conformément aux impératifs visés à l'article 56, par. 1 et 2, des modalités d'exécution de la réglementation financière (RF) du Cedefop du 9 janvier 2014 (article 68, par. 2 et 3).

1. Subventions 2016 (devant être attribuées en 2015)

Le Cedefop n'attribue de subventions qu'aux partenaires ReferNet. En 2016, le Centre lancera un appel à propositions en vue de la signature d'accords de subvention spécifiques pour la mise en œuvre du plan de travail annuel 2017. Il s'agira du deuxième appel à propositions au titre du nouvel accord-cadre de partenariat quadriennal (2016-2019) avec les institutions partenaires de ReferNet sélectionnées à l'issue de la procédure ouverte d'appel à propositions qui s'est déroulée en 2015.

(a) Actes de base et ligne budgétaire

L'attribution de subventions de l'UE est régie par la base juridique du programme ReferNet et les règlements financiers et doit respecter les procédures qui y sont fixées:

- règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un centre européen pour le développement de la formation professionnelle;
- programme de travail 2016 du Cedefop;
- réglementation financière du Cedefop et modalités d'exécution (des 9 janvier 2014 et 3 juin 2014, respectivement, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 [en anglais uniquement]);
- règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil;
- règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

À compter de 2016, la ligne budgétaire pour les subventions du Cedefop (pour les 28 États membres de l'UE, plus la Norvège et l'Islande) est 3330 (auparavant 3250).

(b) Priorités de l'année, objectifs à atteindre et résultats prévus avec les crédits budgétaires autorisés pour l'exercice

En 2017 ⁽⁴⁵⁾, la première priorité de ReferNet sera donnée à l'établissement de rapports sur les systèmes nationaux d'EFPP et l'évolution des politiques nationales. L'établissement de tels rapports répond au besoin d'assurer, au niveau de l'UE, un suivi permanent de l'évolution des politiques d'EFPP. Améliorer la visibilité, au niveau national, des questions liées à l'EFPP et jouer le rôle de multiplicateur et de canal de diffusion des produits du Cedefop/de ReferNet constituent la seconde priorité.

⁽⁴⁵⁾ Appel à propositions lancé en 2016.

(c) Principaux critères de sélection et d'attribution pour la sélection des propositions

Lors de la procédure de sélection en vue de la conclusion d'un **accord-cadre de partenariat pour 2016-2019**, le Cedefop a évalué la compétence professionnelle et les qualifications requises pour mener à bien les activités demandées durant la durée du contrat-cadre, ainsi que la capacité financière des candidats.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution ont été définis de manière à évaluer l'adéquation de la démarche proposée pour garantir la qualité et la pertinence des méthodes de travail, sources de données et mesures d'assurance qualité, ainsi que la coopération requise avec les diverses institutions nationales d'EFOP et autres parties prenantes.

Pour prétendre à un accord de subvention spécifique au titre de l'action 2017, qui sera cofinancée par le Cedefop, tous les candidats seront invités à soumettre une proposition de plan de travail 2017 pour ReferNet, assortie d'un budget estimatif en euros.

(d) Calendrier et montant estimatif des appels à propositions pour les accords de subvention spécifiques 2017

Sur la base des éléments ci-dessus, l'activité d'attribution de subventions du Cedefop en 2016 consistera à lancer un appel visant à la conclusion avec chacun des 30 partenaires-cadres ReferNet un accord de subvention spécifique pour un plan de travail devant être exécuté en 2017.

Le calendrier de ce processus s'étend d'octobre à décembre 2016. Le **montant total maximal des accords de subvention spécifiques 2017 devant être signés sera de l'ordre de 980 000 euros**, conformément aux règles fixées dans le programme d'accords-cadres de partenariat 2016-2019.

2. Marchés publics en 2016**(a) Enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics au cours de l'année**

Le montant total des engagements prévu pour 2016 correspondant aux procédures de passation de marchés de la même année est d'environ **3,75 millions d'euros**. Ce montant inclut le(s) premier(s) bon(s) de commande émis au titre des nouveaux contrats-cadres, soit environ 1,6 million d'euros, dont 450 000 euros relevant d'un nouveau contrat-cadre relatif à la mise en œuvre de l'accord par délégation de la DG EMPL de décembre 2013 (recette préaffectée, ligne budgétaire 3122).

Le montant total estimé des bons de commande émis en 2016 au titre des contrats-cadres en cours est du même ordre qu'en 2015 (environ 2,7 millions d'euros). À ce montant il y a lieu d'ajouter le montant total des accords de subvention spécifiques 2016 ReferNet (environ 980 000), inscrit pour la première fois au budget de la même année.

(b) Nombre indicatif, type et objet en termes génériques des marchés envisagés

En 2016, il est prévu de lancer **20 ou 21 procédures ouvertes et 14 ou 15 procédures négociées** pour couvrir les besoins du Cedefop en matière de marchés publics conformément au programme de travail annuel. Les deux tiers des procédures ouvertes concernent des dépenses opérationnelles (Titre 3 du budget); un tiers des procédures ouvertes, ainsi que la quasi-totalité des procédures négociées, concernent des dépenses administratives – personnel et fonctionnement – (Titres 1 et 2 du budget). À ce stade, il est donc prévu de gérer 34 à 36 nouvelles procédures en 2016.

(c) Calendrier indicatif pour le lancement des procédures de passation de marchés

Le calendrier des activités de passation de marchés et d'attribution de subventions est organisé de telle manière que les contrats envisagés soient en vigueur lorsque les services concernés en ont besoin, conformément à ce que prévoit le programme de travail 2016, et que les ressources du service des marchés publics soient utilisées de manière appropriée au cours de l'année.

Ce calendrier prévoit le lancement d'environ 15 procédures (43 %) au premier trimestre 2016 en vue de leur achèvement au plus tard au deuxième, d'environ 13 procédures (37 %) au deuxième trimestre en vue de leur achèvement au plus tard au troisième, et des quelques procédures restantes aux troisième et quatrième trimestres en vue de leur achèvement au quatrième trimestre ou au tout début de l'année 2017. Un plan plus détaillé des marchés publics figure dans le tableau ci-dessous et dans le plan de gestion annuel.

Le Conseil de direction est informé de la mise en œuvre par le rapport d'avancement et par le rapport annuel (d'activités), qui, depuis 2015, a pris la forme d'un rapport annuel d'activités consolidé (art. 47 de la RF).

Depuis 2009, le Cedefop assure électroniquement la planification, le suivi et l'établissement de rapports pour toutes ses activités de passation de marchés et d'attribution de subventions grâce à ProLive, un outil informatisé en ligne.

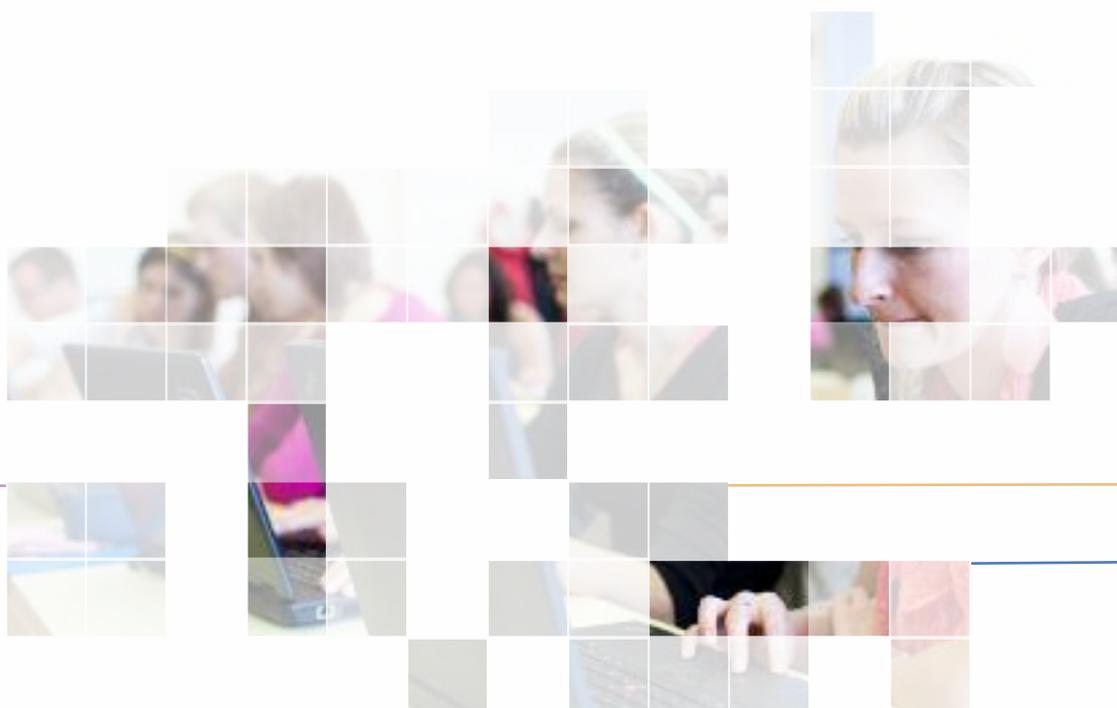
Liste indicative des subventions et marchés publics pour 2016 (Titre 3)

| Ligne budgétaire | N° du projet | Activités ABB | Objet du contrat | Budget prévisionnel | Type de contrat | Date de lancement prévue |
|------------------|--------------|---------------------------------------|---|---------------------|--------------------|---------------------------|
| 3440 | 5101 | Autonomiser les adultes et les jeunes | Analyses par pays de la formation en apprentissage | 550 000,00 | Contrat de service | 2 ^e trimestre |
| 3440 | 5104 | Autonomiser les adultes et les jeunes | Mécanismes de partage des coûts dans l'EFPC | 280 000,00 | Contrat de service | 2 ^e trimestre |
| 3440 | 5103 | Autonomiser les adultes et les jeunes | Coopération entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises pour encourager l'EFPC | 260 000,00 | Contrat de service | 3 ^e trimestre |
| 3240 | 1204 | Analyse des compétences | Développement, expérience utilisateur, hébergement et gestion du Panorama européen des compétences | 800 000,00 | Contrat-cadre | 1 ^{er} trimestre |
| 3240 | 1201 | Analyse des compétences | Information en temps réel sur le marché du travail | 700 000,00 | Contrat-cadre | 1 ^{er} trimestre |
| 3240 | 1205 | Analyse des compétences | Efficacité de la gouvernance et des écosystèmes de compétences | 1 000 000,00 | Contrat-cadre | 1 ^{er} trimestre |
| 3240 | 1202 | Analyse des compétences | Anticipation des compétences par secteur et profession | 800 000,00 | Contrat-cadre | 2 ^e trimestre |
| 3340 | 2105 | Instruments européens communs | Étude comparative sur la cohérence des processus de référencement des certifications de l'EFPI par rapport au CEC | 250 000,00 | Contrat de service | 2 ^e trimestre |
| 3330 | 2204 | Analyse des politiques et rapports | Accord de subvention spécifique ReferNet | 980 000,00 | Contrat-cadre | 4 ^e trimestre |
| 3540 | 3201 | Documentation et information | Logiciel pour un conservatoire en accès libre | 15 000,00 | Contrat de service | 2 ^e trimestre |
| 3540 | 3201 | Documentation et information | Services externes (hébergement, mise en place, migration et maintenance) pour le conservatoire en accès libre et le centre d'appui à la recherche | 255 000,00 | Contrat-cadre | 2 ^e trimestre |
| 3541 | 3201 | Documentation et information | Numérisation des archives physiques actuellement conservées aux Archives historiques de l'UE | 5 000,00 | Contrat de service | 3 ^e trimestre |
| 3510 | 3302 | Gestion du contenu | Conception graphique et prépresse | 300 000,00 | Contrat-cadre | 2 ^e trimestre |
| Toutes lignes | 3101 | Communication externe | Services d'organisation professionnelle de congrès | 700 000,00 | Contrat-cadre | 4 ^e trimestre |

ANNEXE V

Réseaux du Cedefop

| Nom du réseau | Pour plus d'informations: |
|--|---|
| ReferNet – réseau européen du Cedefop pour l'information sur l'EFPP | http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/networks/refernet/index.aspx |
| Skillsnet – réseau européen sur la détection précoce des besoins en compétences | http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/networks/skillsnet/index.aspx |



ANNEXE VI

Coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF)

| Thèmes centraux | Thèmes spécifiques en 2016 | Échange d'informations et de bonnes pratiques | Actions conjointes | Séminaires de partage des connaissances et principales manifestations | |
|--|---|--|--|---|---------------------------------|
| Développement des systèmes d'EFP et prestations | Rapports sur les politiques d'EFP, y compris enseignements retenus et action de suivi de la formation à l'entrepreneuriat | Échange d'informations et d'expériences sur les politiques et les questions opérationnelles dans les États membres de l'UE et les pays tiers | Analyse des politiques et suivi des progrès au sein des systèmes <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des objectifs à moyen terme (OMT) fixés pour 2015-2020 dans les conclusions de Riga | Séminaire à Thessalonique (ETF-Cedefop) | |
| | Formation par le travail et sur le lieu de travail, dont l'apprentissage | | Offre d'EFP et assurance qualité <ul style="list-style-type: none"> • Coopération dans la mise en œuvre de l'Alliance européenne pour l'apprentissage, en particulier l'OMT concernant la formation par le travail • Contributions mutuelles aux manifestations liées aux OMT concernant la formation par le travail et l'assurance qualité dans l'EFP | | |
| | Développement des certifications | | Certifications et systèmes de certifications, afin de soutenir le travail sur les OMT de Riga <ul style="list-style-type: none"> • Contribution de l'ETF à la mise à jour annuelle de l'analyse du Cedefop relative aux CNC, lorsque celle-ci porte sur les pays partenaires de l'ETF • Contribution de l'ETF aux travaux du Cedefop sur la mondialisation de l'EFP • Poursuite de la coopération (également avec l'Unesco) pour le développement de cadres mondiaux de certifications • Contribution des experts du Cedefop à la conférence 2016 de l'ETF | | Séminaire à Turin (ETF-Cedefop) |
| | Adéquation et anticipation des compétences/identification des besoins en compétences | | Coopération pour le développement de méthodologies | | |
| Questions administratives | RH, marchés publics, finances, budget, TIC, gestion de l'infrastructure | Échange de bonnes pratiques | Processus itératif | | |
| Questions stratégiques | Participation aux réunions des conseils de direction (CD) | CD du Cedefop: juin 2016 CD de l'ETF: juin et novembre 2016 | | | |
| | Gestion des performances au sein des deux agences | L'ETF partagera son cadre de gestion des performances 2012-2017 Le Cedefop partagera son système de mesure des performances 2017-2020 | | | |
| | Coopération avec les parties prenantes | L'ETF partagera son cadre d'action pour sa coopération avec les parties prenantes | | | |

Coopération avec Eurofound



CEDEFOP

Centre européen
pour le développement
de la formation professionnelle

ANNEXE À L'ACCORD DE COOPÉRATION

entre

la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de
Dublin (Eurofound) et
le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

PLAN D'ACTION POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2016

Conformément à l'article 3 de l'accord de coopération, Eurofound et le Cedefop ont arrêté le plan d'action suivant pour la période de janvier à décembre 2016.

| Actions | Activités |
|--|--|
| 1. Coopération en matière de recherche | <p>1.1. Mise en place d'un groupe de travail pour examiner la faisabilité d'une enquête conjointe sur les entreprises</p> <p>1.2. Coopération pour le projet d'Eurofound sur l'avenir de l'industrie manufacturière, tout particulièrement son volet sur la formation en apprentissage, afin d'identifier synergies et complémentarités</p> |
| 2. Partage d'informations sur le travail analytique | <p>Échange des points de vue et des rapports de recherche sur:</p> <ul style="list-style-type: none">• les jeunes chômeurs de longue durée,• le retour réactif à l'emploi des exclus de longue durée,• l'utilisation des données de l'enquête sur les entreprises en Europe pour la recherche sur les pratiques des entreprises, tout particulièrement sur les thèmes tels que la formation, l'organisation du travail, les performances des entreprises (par ex. travaux du Cedefop sur les stratégies de construction des compétences au sein des entreprises et leurs liens avec les résultats de celles-ci, et enquête sur les entreprises en Europe d'Eurofound). |

| Actions | Activités |
|---|---|
| 3. Séminaires de partage des connaissances | Organisation en 2016 d'un séminaire thématique sur les NEET pour examiner les défis méthodologiques liés à la conduite de recherches sur ce thème, afin de renforcer la complémentarité entre les deux agences et la contribution à la mise en œuvre des priorités politiques de l'UE qui exigent des apports différenciés de chacune des agences |
| 4. Établissement des programmes de travail | Échange des projets de programmes de travail avant leur adoption par le conseil de direction de chacune des agences et mention, en tant que de besoin, du travail et de la coopération de l'autre agence |
| 5. Bilan annuel des activités | Organisation d'une réunion annuelle (éventuellement par téléconférence), notamment pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent plan d'action |

Pour Eurofound, Stavroula Demetriades est la personne de contact désignée pour le présent accord. Eleonora Schmid sera la personne de contact au Cedefop.

Approuvé par les deux agences et signé:

pour le Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

pour la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail

Joachim James Calleja
Directeur

Juan Menéndez-Valdés
Directeur

Thessaloniki, 15.12.2015

Dublin, 16.12.2015

ANNEXE VIII

Programme des publications et manifestations pour 2016

Publications prévues en 2016

| | |
|---|---|
| 1 ^{er} TRIMESTRE | Activité: Analyse des politiques et rapports |
| | • VET in the Netherlands (brochure) – (produit 1.1) |
| | • VET in the Netherlands (Spotlight) – (produit 1.2) |
| | • Mise à jour des <i>Spotlights</i> sur les 28 États membres, plus l’Islande et la Norvège – (produit 1.3) |
| | • Dépliant ReferNet – (produit 2.1) |
| | Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes |
| | • The role of VET in reducing early leaving from education and training (note d’information) – (produit 12.1) |
| | • Governance and financing of apprenticeship (document de recherche) – (produit 14.2) |
| | Activité: Communication externe |
| | • Work programme 2016 |
| • Cedefop’s magazine <i>Skillset and match</i> – (produit 26.2) | |
| • Cedefop 2015-16 (note d’information) | |
| 2 ^e TRIMESTRE | Activité: Analyse des politiques et rapports |
| | • Mise à jour des <i>Spotlights</i> sur les 28 États membres, plus l’Islande et la Norvège – (produit 1.3) |
| | Activité: Instruments européens communs, certifications et acquis de l’apprentissage |
| | • The application of learning outcomes approaches in Europe (document de référence) – (produit 10.2) |
| | Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes |
| | • Supporting VET teachers and trainers for quality VET (note d’information) – (produit 16.2) |
| | • Validation – Thematic report 1 (brochure) – (produit 18.2) |
| | • Validation – Thematic report 2 (brochure) |
| | • Validation – Thematic report 3 (brochure) |
| | • Validation – Thematic report 4 (brochure) |
| • Validation – Thematic report 5 (brochure) | |
| Activité: Communication externe | |
| • Annual report 2015 (document d’information) | |
| • Cedefop’s magazine <i>Skillset and match</i> – (produit 26.2) | |

| | |
|---|---|
| 3 ^e TRIMESTRE | Activité: Analyse des politiques et rapports |
| | • VET in Slovakia (brochure) – (produit 1.6) |
| | • VET in Slovakia (dépliant) – (produit 1.7) |
| | • Learning mobility in IVET – Mobility scoreboard (note d’information) – (produit 4.5) |
| | • External drivers influencing European VET (note d’information) – (produit 5.1) |
| | Activité: Instruments européens communs, certifications et acquis de l’apprentissage |
| | • Monitoring ECVET developments in Europe – (produit 7.2) |
| | • Handbook on learning outcomes (brochure) – (produit 10.1) |
| | Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes |
| | • Economic and social costs of low-skilled adults in the EU (document de recherche) – (produit 13.3) |
| • The role of VET in reducing early leaving from education and training (document de recherche) – (produit 12.2) | |
| Activité: Analyse des compétences | |
| • Tackling skill mismatch – policy orientations (brochure) – (produit 23.1) | |
| Activité: Communication externe | |
| • Cedefop’s magazine <i>Skillset and match</i> – (produit 26.2) | |
| • Cedefop in brief (dépliant) – (produit 25.2) | |
| 4 ^e TRIMESTRE | Activité: Instruments européens communs, certifications et acquis de l’apprentissage |
| | • Analysis and review of NQF developments in Europe (document de travail) – (produit 6.1) |
| | • Analysis and review of NQF developments in Europe: progress towards the second milestone of the EQF recommendation (note d’information) – (produit 6.2) |
| | Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes |
| | • LMI in lifelong guidance (document de recherche) – (produit 17.2) |
| | Activité: Analyse des compétences |
| | • Critical labour force trends: skill supply and demand up to 2030 (document de recherche) – (produit 21.2) |
| • Mitigating critical skill shortages – The catalytic role of VET providers (note d’information) – (produit 22.1) | |
| • Successful experiences and policies to tackle skill mismatch (note d’information) – (produit 23.3) | |

Manifestations prévues en 2016

| | |
|---|--|
| 1 ^{er} TRIMESTRE | Activité: Analyse des politiques et rapports |
| | • Atelier: réunion du groupe d’experts sur le tableau de bord de la mobilité – (produit 4.1) |
| | Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes |
| • Atelier: gouvernance et financement de la formation en apprentissage – (produit 14.1) | |
| • Atelier: encourager les partenariats pour l’EFPC – (produit 13.1) | |

| | |
|--------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Atelier: enquête d'opinion du Cedefop sur l'EFPP dans l'UE (enquête pilote, atelier de validation) – (produit 15.1) |
| 2^e TRIMESTRE | <p>Activité: Analyse des politiques et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers sur le tableau de bord de la mobilité avec les répondants ReferNet lors des réunions régionales ReferNet – (produits 2.2, 2.3, 4.2 et 4.3) Atelier: réunion de familiarisation pour les nouveaux partenaires ReferNet sélectionnés en 2016 – (produit 2.4) Manifestation de lancement du tableau de bord de la mobilité – (produit 4.4) <p>Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier: résultats de l'étude relative à l'information sur le marché du travail dans l'orientation tout au long de la vie – (produit 17.1) Atelier/séminaire de formation sur le financement du développement des compétences, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT et l'ETF – (produit 14.5) <p>Activité: Analyse des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier: 2^e réunion de réflexion du groupe de travail des conseillers EURES sur le développement de l'outil d'orientation professionnelle au sein du Panorama – (produit 19.3) Atelier de réflexion du groupe de travail des professionnels de l'orientation sur le développement de l'outil d'orientation professionnelle au sein du Panorama – (produit 19.4) <p>Activité: Communication externe</p> <ul style="list-style-type: none"> Séminaire sur les compétences à l'intention des journalistes – (produit 26.1) |
| 3^e TRIMESTRE | <p>Activité: Analyse des politiques et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion du groupe d'experts sur le tableau de bord de la mobilité (en coopération avec la Commission européenne) – (produit 4.6) <p>Activité: Instruments européens communs, certifications et acquis de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier: explorer la faisabilité d'analyses pilotes par pays sur l'assurance qualité dans l'EFPP – (produit 9.1) 2^e forum d'apprentissage politique sur la définition et la formulation des acquis de l'apprentissage – (produit 10.3) <p>Activité: Autonomiser les adultes et les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier sur les coûts économiques et sociaux des adultes faiblement qualifiés dans l'UE – (produit 13.2) Atelier sur le rôle des politiques d'EFPP et des politiques connexes (validation, formation par le travail et instruments pour la transparence, notamment) dans l'intégration des migrants et des réfugiés en Europe – (produit 11.1) <p>Activité: Analyse des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> Conférence sur les emplois et les compétences de demain dans l'UE – (produit 21.3) |
| 4^e TRIMESTRE | <p>Activité: Analyse des politiques et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier ReferNet sur l'amélioration des activités de rapports – (produit 2.5) Réunion plénière annuelle de ReferNet – (produit 2.6) Atelier sur les déterminants externes de l'EFPP en Europe – (produit 5.2) |

Activité: **Autonomiser les adultes et les jeunes**

- Conférence européenne sur la validation de l'apprentissage non formel et informel – (produit 18.4)
- Forum d'apprentissage politique sur le développement des compétences des enseignants et formateurs de l'EFP pour améliorer l'EFP – (produit 16.3)

Activité: **Analyse des compétences**

- Atelier technique sur l'analyse sectorielle prospective – (produit 21.4)
 - Forum d'apprentissage politique sur la résorption de l'inadéquation des compétences – (produit 23.2)
-

Publications et informations disponibles sur les États membres de l'UE, la Norvège et l'Islande

-
- Spotlights on VET [Regards sur... la formation professionnelle]: mises à jour pour les 28 États membres, plus l'Islande et la Norvège – (produits 1.2 et 1.3)
 - VET in Europe [rapports nationaux sur l'EFP en Europe] – (produits 1.1, 1.6 et 1.7)
 - ReferNet: articles sur les compétences clés – (produit 1.4)
 - National news on VET [actualités nationales de l'EFP] – (produit 1.5)
 - Analysis and review of NQF developments [Analyse et bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CNC] – (produit 6.1)
 - Governance and financing of apprenticeship [Gouvernance et financement de la formation en apprentissage] – (produit 14.2)
 - Inventory on financing adult learning [Inventaire du financement de l'éducation et formation des adultes]: mise à jour – (produit 14.3)
 - Validation inventory [Inventaire de la validation]: mises à jour par pays et rapport de synthèse – (produit 18.3)
 - Country analytical highlights [points d'analyse par pays] et country dashboards [tableaux de bord nationaux] dans le Panorama européen des compétences – (produit 19.2)
 - Skill supply and demand in 2030 [Offre et demande de compétences à l'horizon 2030] – (produit 21.1)
-



Ces informations sont disponibles sur le portail du Cedefop:
<http://www.cedefop.europa.eu>

Mesure des performances et amélioration permanente au Cedefop

Le système de mesure des performances du Cedefop favorise la transparence des rapports qu'il adresse à ses parties prenantes et encourage une culture d'amélioration permanente parmi son personnel. Ce système, qui s'inscrit dans une stratégie globale, permet d'appréhender les réalisations, la pertinence et l'efficacité du Centre. L'évaluation effectuée en 2015 a confirmé que ce système fournit un outil analytique clair pour comprendre les performances du Cedefop, en particulier les résultats de ses travaux.

En 2016, ce système continuera de fournir des éléments sur la valeur ajoutée des travaux du Cedefop et les efforts viseront en priorité à aligner ce système sur les nouveaux objectifs stratégiques ainsi que sur les objectifs pluriannuels pour 2017-2020.

Le système de mesure des performances du Cedefop se concentre sur trois types de performances (voir figure ci-dessous):

- l'impact du Centre, c'est-à-dire la mesure dans laquelle il contribue au développement des politiques d'EFPP en Europe;
- les résultats des activités du Centre;
- les produits du Centre.

Ces types de performances appellent des modes de mesure différents. Si le Cedefop a la maîtrise directe de ses produits, les résultats et l'impact sont moins tangibles et sont tributaires de plusieurs facteurs externes.

L'impact escompté du Cedefop réside dans la promotion d'une politique européenne d'EFPP et de compétences fondée sur des données probantes, dans le renforcement de la coopération européenne et dans la reconnaissance du Centre en tant que source d'information faisant autorité en matière d'EFPP, d'aptitudes et de compétences, et en tant qu'organisation bien gérée. Cet impact peut s'exercer dans le moyen ou long terme, en fonction des changements qui interviennent dans le paysage européen de la politique d'EFPP et des politiques connexes, changements impulsés par l'utilisation directe et indirecte des travaux du Cedefop de la part des décideurs.

L'impact à long terme du Cedefop est appréhendé au moyen d'évaluations externes systématiques, d'appréciations qualitatives par les parties prenantes du Centre et d'analyses systématiques des indicateurs de résultats du système de mesure des performances. Dès lors que l'impact est lié à une combinaison de projets ou d'activités, les preuves de cet impact ne sont souvent rattachables qu'au niveau de l'organisation dans son ensemble.



Les résultats des activités du Cedefop sont définis comme des constats observables des effets de ses travaux sur ses parties prenantes externes. Ils renseignent en particulier sur la mesure dans laquelle le Cedefop fournit des conseils stratégiques, génère de nouvelles connaissances ou sensibilise les différents groupes cibles aux enjeux de l'EFP. Ils visent à soutenir les priorités à moyen terme du Centre et deviennent visibles dans le court ou moyen terme.

Les résultats sont mesurés par des indicateurs de performance et attestent le degré d'utilisation de l'expertise et des informations du Centre, l'intérêt qu'elles suscitent et l'écho qu'elles rencontrent auprès des publics cibles. Les indicateurs de résultats constituent l'ossature du système de mesure des performances. Ils mesurent, par exemple, le nombre de citations des travaux du Cedefop dans les documents politiques et la littérature scientifique, le nombre de téléchargements de ses publications, son audience médiatique ou la qualité des manifestations qu'il organise.

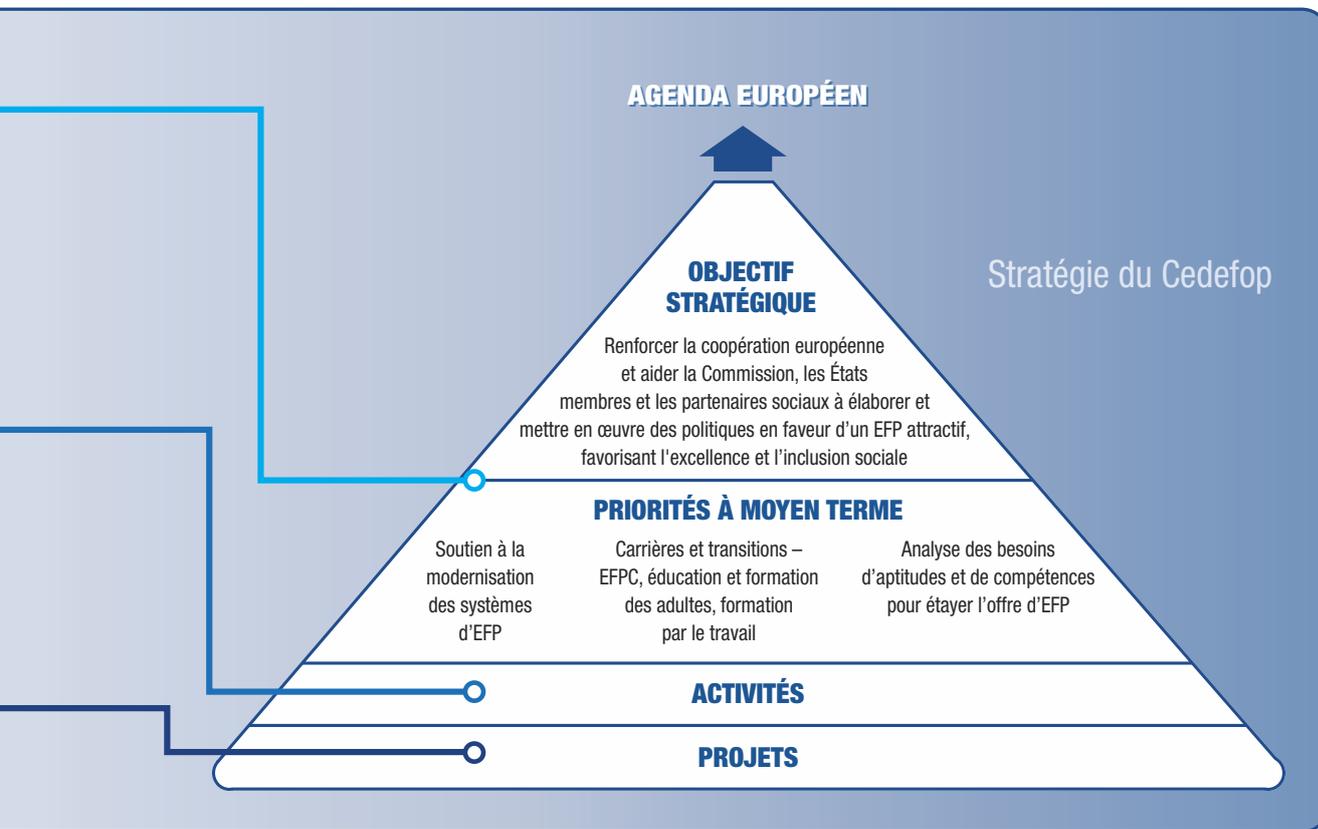
L'analyse qualitative, élément intégral de la démarche du système de mesure des performances, rend les résultats plus éloquentes et aide l'organisation à mieux comprendre certaines tendances. C'est ainsi par exemple que la nature et la gamme des institutions européennes qui font usage des travaux de recherche du Cedefop, et le contexte dans lequel elles le font, viennent compléter les informations d'ordre plus quantitatif sur le nombre de citations de ces travaux. De même, les éléments liés à la couverture médiatique des travaux du Centre dans la presse européenne viennent compléter les données quantitatives sur le nombre de téléchargements de ses publications, ce qui donne la mesure de l'écho de la stratégie de communication du Cedefop auprès de ses parties prenantes.

Enfin, le système de mesure des performances permet une évaluation et un suivi des produits du Centre, lesquels sont essentiellement définis au niveau des projets. Ces produits peuvent être des études, des publications, des conférences ou des ateliers (par exemple sur l'analyse et la prévision des compétences ou les instruments et principes européens comme le CEC). Ils doivent pour la plupart être réalisés dans l'année de programmation et font l'objet d'un plan de gestion annuel. Ils renseignent sur ce qui a été produit et quand, mais sans préciser les effets de cette production. Dès lors, l'analyse de la mesure des performances attache une priorité relativement moindre à rendre compte des produits.

La mesure des performances porte aussi sur l'efficacité et l'efficacé du Cedefop en tant qu'organisation bien gérée. Elle renseigne ainsi sur la performance de ses services internes et de son administration, contribuant à ce qu'ils servent les objectifs et priorités du Centre. Les indicateurs mesurent, par exemple, le taux d'exécution du budget et le délai moyen d'exécution de certaines fonctions administratives essentielles, telles que le paiement des factures, la passation des marchés publics ou l'organisation des procédures de recrutement.

Lien entre la stratégie du Cedefop et le cadre de mesure des performances

| Éléments mesurés | Moyens | Niveau de mesure |
|---|--|--|
| Performances: impact de l'organisation dans son ensemble | | |
| <p>Contribution au renforcement de la coopération européenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'EFPP en Europe, afin de favoriser l'excellence et l'inclusion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agenda politique européen pour l'EFPP et les compétences fondé sur des données probantes, qui intègre les retombées des travaux du Cedefop. • Coopération européenne renforcée, au regard des progrès accomplis par les États membres pour mettre en œuvre les instruments et principes européens et partager les mêmes priorités politiques. • Reconnaissance du Cedefop en tant que source d'information faisant autorité en matière d'EFPP, d'aptitudes et de compétences et en tant qu'organisation bien gérée. | <ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'évaluation, y compris externe. • Évaluation qualitative, y compris par l'analyse d'un ensemble d'indicateurs de résultats. | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation dans son ensemble. • Priorités à moyen terme. • Ponctuellement, sur la base d'un ensemble d'indicateurs de résultats. |
| Performances: résultats des activités | | |
| <p>Constats observables parmi les parties prenantes attestant les retombées des travaux du Cedefop.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil politique aux parties prenantes. • Déficits de connaissances comblés et production de nouveaux éclairages ou connaissances. • Sensibilisation accrue des parties prenantes. | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse reposant sur 16 indicateurs de résultats, chacun correspondant à un type de résultat, par exemple le conseil politique prodigué aux parties prenantes. | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation dans son ensemble. • Priorités à moyen terme. • Activité. |
| Performances: produits des projets et des services | | |
| <p>Produits, par projet ou service, attendus conformément au programme de travail annuel du Cedefop.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse reposant sur cinq indicateurs de produits. | <ul style="list-style-type: none"> • Projet ou service. |





programme de travail 2016

4143 FR – TI-AC-16-001-FR-N – doi:10.2801/901425



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020, E-mail: info@cedefop.europa.eu

www.cedefop.europa.eu



Office des publications

ISBN 978-92-896-2139-7



9 789289 621397